

Volume XXIII Numéro 2 - Printemps 2023



mens

Revue d'histoire intellectuelle et culturelle



Dossier – Regards intellectuels sur la Révolution tranquille, II

Sous la direction de Jean-Philippe Carlos, Félix Mathieu et Stéphane Savard

mens

Revue d'histoire intellectuelle et culturelle

DIRECTEUR

Rachel Nadon, Université de Sherbrooke et Université Paris-Nanterre

COMITÉ DE RÉDACTION

François-Olivier Dorais, Université du Québec à Chicoutimi
Rachel Nadon, Université de Sherbrooke et Université Paris-Nanterre
(secrétaire de rédaction)
Philippe Volpé, Université de Moncton (comptes rendus)

COMITÉ CONSULTATIF

Damien-Claude Bélanger, Université d'Ottawa
Harold Bérubé, Université de Sherbrooke
Michel Bock, Université d'Ottawa
Kevin J. Christiano, University of Notre Dame
François Dumont, Université Laval
Lucie Hotte, Université d'Ottawa
Sylvie Lacombe, Université Laval
Yvan Lamonde, Université McGill
É.-Martin Meunier, Université d'Ottawa
Élisabeth Nardout-Lafarge, Université de Montréal
Roberto Perin, York University

Mise en page : Édiscript enr.

Révision linguistique : Josée Therrien

Révision des épreuves : Olivier Lagueux, CRCCF

En couverture :

Fernand Bergeron (1942-1992), *Permesso?*, estampe, lithographie, 51 cm × 70 cm, 1977,
BAnQ numérique, 0000579617.

PARTENAIRE



Mens : revue d'histoire intellectuelle et culturelle est une revue biannuelle dont les numéros paraissent les printemps et automne de chaque année. Les textes publiés dans *Mens* n'engagent que leurs auteurs. Toutes les demandes de reproduction doivent être acheminées à Copibec : 514 288-1664 / 1-800-717-2022 / licences@copibec.qc.ca. Pour tout renseignement concernant les modalités d'abonnement, veuillez contacter Érudit. On peut nous joindre à l'adresse suivante :

Revue *MENS*

Centre de recherche sur les francophonies canadiennes

Université d'Ottawa, Pavillon Morisset

65, rue Université, bur. 040, Ottawa (ON) K1N 6N5

Téléphone : 613 562-5800, poste 4007 • Télécopieur : 613 562-5143

rachel.nadon@usherbrooke.ca

www.facebook.com/Mens-Revue-dhistoireintellectuelle-et-culturelle-101130683276316/

ISBN (PDF) : 978-2-9821442-4-8

ISBN (ePub) : 978-2-9821442-5-5

ISSN (en ligne) : 1927-9299

TABLE DES MATIÈRES

Note de gérance.....5

Dossier – Regards intellectuels sur la Révolution tranquille, II

Introduction

Jean-Philippe Carlos, Félix Mathieu, Stéphane Savard.....9

La Conquête comme marqueur identitaire chez les intellectuels
indépendantistes, 1960-1970

Sophie Imbeault.....13

Le courrier des lecteurs du *Soleil* des années 1960, reflet d’une
transition vers le postmatérialisme?

Emmanuel Bernier53

L’instrumentalisation des principes de « démocratie
de participation » chez les élus québécois du début
de la Révolution tranquille

Stéphane Savard85

Article libre

Les stratégies du pseudonyme dans *Le Progrès du Saguenay*,
1918-1943

François Guérard.....121

Comptes rendus

Philippe Rioux. *Alter ego: le genre superhéroïque dans la BD
au Québec (1968-1995)*

Thara Charland.....155

Robert Gagnon et Denis Goulet. *La formation d’une élite:
les bourses d’études à l’étranger du gouvernement québécois
(1920-1959)*

Maxime Colleret.....159

Estée Fresco. <i>Red Mitten Nationalism: Sport, Commercialism, and Settler Colonialism in Canada.</i> Ollivier Hubert	162
Micheline Dumont. <i>De si longues racines : l'histoire d'une historienne</i> Claudia Raby	166
Ariane Brun del Re. <i>Décoder le lecteur : la littérature franco-canadienne et ses publics</i> Jimmy Thibeault.....	169

Note de gérance

Si les revues comme *Sélection du Reader's Digest*, *Les Débrouillards* et *Coup de pouce* ont toujours fait partie de mon horizon familial, c'est au baccalauréat que j'ai commencé à fréquenter les périodiques dans une perspective analytique. Je me suis prise d'affection pour la revue *Liberté*, fondée en 1959 et toujours active aujourd'hui (salutations aux collègues!), fascinée par les différentes pratiques de l'essai qu'elle fédère, par ses rapports parfois ambigus aux formes d'engagement politique et littéraire.

Alors à la recherche d'un sujet de maîtrise, je me suis plongée dans les livraisons des années 1960 de *Liberté*. Au fil des pages, j'avais l'impression d'avoir accès à des pensées plurielles, mouvantes, contradictoires, qui nuançaient le « grand récit de la Révolution tranquille » que je connaissais, ajoutant du gris là où l'histoire identifiait de l'ombre (de la noirceur) et de la lumière. Depuis ce temps, je suis habitée par la certitude que les périodiques, peu importe leurs qualificatifs (littéraires, intellectuels, savants, hebdomadaires, etc.), constituent des espaces vitaux, au sein desquels j'ai l'impression de voir le monde « respirer » autrement. À sa façon et avec les outils qui lui sont propres, cette deuxième livraison de *Mens* sur la Révolution tranquille cherche aussi à mettre en mouvement certaines représentations figées.

Le mouvement dont je parle concerne aussi la vie ou la fabrique des revues, dont celle de *Mens*. En janvier 2024, nous aurons l'honneur d'accueillir au sein du comité de rédaction Claudia Raby, dont les travaux passionnants sur Jeanne Lapointe et la pratique « genrée » de la biographie intellectuelle ont déjà trouvé une place dans nos pages. Nous sommes particulièrement enthousiastes à l'idée que cette spécialiste de l'histoire littéraire des femmes et de l'histoire intellectuelle du Québec se joigne à notre équipe. Nous lui souhaitons chaleureusement la bienvenue!

En phase avec les réflexions actuelles (tout en étant assez anciennes) sur la non-neutralité de la langue, la revue a également

élaboré cet automne une politique d'écriture inclusive. Il est possible de la trouver sur *Érudit* ainsi que sur notre page web, hébergée par le Centre de recherche sur les francophonies canadiennes. Tout texte soumis à *Mens* doit désormais suivre cette politique. Celle-ci sera appelée à se raffiner, suivant les besoins de l'écriture et des formes savantes. Je vous invite en ce sens à me faire parvenir vos commentaires et suggestions. La revue *Mens* perçoit le mouvement comme effet dynamique, comme trouble, comme possibilité d'action, bref, comme ce qui lui permet de conserver sa pertinence et sa vivacité.

Bonne lecture!

Rachel Nadon

Dossier

**Regards intellectuels
sur la Révolution tranquille, II**

Introduction

Regards intellectuels sur la Révolution tranquille, II

Jean-Philippe Carlos
Université York

Félix Mathieu
Université de Winnipeg

Stéphane Savard
Université du Québec à Montréal

La Révolution tranquille demeure un repère, sinon un idéal dans les représentations collectives dominantes de la société québécoise contemporaine. En ce sens, ce «moment fondateur» continue d'influencer les débats politiques, sociaux et culturels du Québec d'aujourd'hui. Or, malgré son importance manifeste, nous sommes d'avis que plusieurs chantiers de recherche méritent d'être entrepris et poursuivis afin de mieux saisir les contours comme les effets de la Révolution tranquille. Il importe aussi, selon nous, de nuancer divers aspects qui proviennent du récit qu'on se fait de ce phénomène, lequel est nourri notamment par la mémoire des personnes qui ont œuvré directement à cet épisode marquant de notre histoire récente. Entre autres, on peut penser aux études sociohistoriques fondées sur les théories critiques du genre, où la participation des femmes et des groupes marginalisés est mise en évidence; aux perspectives autochtones qui permettent de faire ressortir les rapports coloniaux complexes qui ont encore cours durant cette période; aux nombreux regards des intellectuelles et intellectuels de l'époque

qui alimentent autant l'univers proprement littéraire, artistique que scientifique et qui contribuent aux débats d'idées qui ont pris forme, etc.

Les textes rassemblés ici constituent le deuxième volet du dossier thématique *Regards intellectuels sur la Révolution tranquille* dont la problématique et la justification historiographique ont été présentées en détail dans les pages du numéro précédent (vol. XXIII, n° 1)¹. Tout comme les articles du premier volet, les contributions publiées dans celui-ci ont pour objectif d'approfondir ce moment déterminant dans la trajectoire de la société québécoise. Plus précisément, il s'agit d'alimenter les connaissances sur la Révolution tranquille par le biais des « regards intellectuels ». Portés par les acteurs et actrices qui ont vécu la révolution ou définis par les chercheurs et chercheuses qui conceptualisent et interprètent la société québécoise des années 1960 et 1970, ces regards offrent autant de vitrines pour mieux interpréter les contours de cette période charnière et les multiples effets qui lui sont associés.

Les trois textes originaux de ce numéro font appel de près ou de loin à des concepts et à des notions qui nuancent ou bonifient notre compréhension de certains phénomènes clés de la Révolution tranquille : enjeux mémoriels, balises identitaires, colonialisme, valeurs et représentations, démocratie et citoyenneté. Les analyses qui y ont été menées viennent renouveler l'historiographie des années 1960 et 1970 au Québec. Concrètement, elles contribuent notamment à l'élargissement de notre compréhension des diverses manifestations

¹ Ce dossier thématique a pour origine le colloque *Les révolutions tranquilles au Québec et au Canada dans une perspective nationale et internationale*, qui s'est déroulé en ligne en novembre 2021 et dont l'équipe organisatrice était rattachée à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université York. Outre ce dossier, le colloque conduira à la publication d'un ouvrage collectif (à paraître chez Septentrion) et à la production et à la diffusion d'une minisérie de capsules vidéo produites par Guillaume Lamy (<https://cridaq.uqam.ca/mini-serie-les-revolutions-tranquilles-au-quebec-et-au-canada/>). Le colloque et les publications qui en découlent ont notamment été financés grâce à une subvention Connexion du Conseil de recherches en sciences humaines.

de la culture politique québécoise et de la création par différents acteurs sociopolitiques d'un univers intellectuel propre à la Révolution tranquille.

Bien entendu, le travail en la matière est loin d'être terminé. Nous espérons que les lectrices et les lecteurs de *Mens* y verront là une invitation à entretenir un dialogue critique avec les thèses présentées dans ce numéro.

* * *

D'abord, **Sophie Imbeault** analyse le discours des intellectuels indépendantistes des années 1960 et la manière dont ceux-ci développent une critique du colonialisme britannique, en prenant à partie les symboles de ce pouvoir. Elle montre également l'influence déterminante de l'École de Montréal et de ses historiens néonationalistes sur les écrits politiques des intellectuels indépendantistes, notamment au sujet de leur interprétation de la Conquête britannique de 1760.

Ensuite, **Emmanuel Bernier** s'intéresse aux courriers des lecteurs de la presse quotidienne québécoise des années 1960. Il cherche à savoir si les écrits de la population de la ville de Québec, qui s'exprime dans le journal *Le Soleil*, témoignent d'un intérêt pour les valeurs postmatérialistes, en lien avec les nombreuses réformes sociopolitiques proposées par les élites politiques de l'époque.

Enfin, **Stéphane Savard** s'interroge sur la manière dont la notion de démocratie participative, qui circule alors dans l'espace public, est récupérée par les responsables politiques des débuts de la Révolution tranquille. Pour ce faire, il analyse les discours des élus québécois des gouvernements Lesage et Johnson, tout en étudiant les premières allusions à la question de la « démocratie de participation » et les raisons qui sous-tendent l'utilisation de cette expression et les revendications de ses principes.

La Conquête comme marqueur identitaire chez les intellectuels indépendantistes, 1960-1970

Sophie Imbeault
historienne et éditrice

Résumé

Au début des années 1960, certains intellectuels indépendantistes du Québec articulent leur discours autour de l'anticolonialisme britannique, prenant à partie les symboles du pouvoir. Ils nourrissent leur option politique des concepts d'historiens néonationalistes. Inversement, ces derniers font une lecture de l'événement qui est au service de ce projet politique. Comme le souligne Pierre Vadeboncoeur dans *La ligne du risque*, trois dates servent à expliquer la situation québécoise : 1763¹, 1837-1838 et 1867. Cet article s'attarde au fondement de la rupture identitaire : la Conquête. Nous aborderons la question à partir des textes d'auteurs, tels Jacques Ferron, Pierre Vadeboncoeur et Jean Bouthillette, ainsi que de la revue *Parti pris*. Nous chercherons à comprendre quels historiens les influencent et ce qu'ils retiennent des faits à 200 ans de distance.

Abstract

In the early 1960s, some of Quebec's independence-minded intellectuals articulated their discourse around British anti-colonialism, taking the

¹ Nous retenons plutôt 1760 aux fins de cet article, car c'est la date la plus souvent mentionnée par les auteurs à l'époque.

symbols of power to task. They nourished their political option with the concepts of neo-nationalist historians. Conversely, neo-nationalist historians offer a reading of the event that serves this political project. As Pierre Vadeboncoeur points out in La ligne du risque, three dates are used to explain the Quebec situation: 1763, 1837-1838 and 1867. This article focuses on the foundation of the break with identity: the Conquest. We approach the question through the texts of authors such as Jacques Ferron, Pierre Vadeboncoeur and Jean Bouthillette, as well as the magazine Parti pris. We will seek to understand which historians influenced them and what they retain of the facts 200 years later.

La tête du général: premier acte

Tôt le matin du 29 mars 1963, à un jet de pierre de la prison de Québec, un grand fracas se fait entendre sur les plaines d'Abraham. La Gendarmerie royale du Canada et la Sûreté municipale de Québec, appelées sur les lieux, constatent que le monument érigé à la mémoire de James Wolfe, élevé en 1913 pour remplacer trois monuments antérieurs, s'est brisé sur le sol. Haute d'une trentaine de pieds, la colonne a été tirée par une corde attachée à une voiture. Le casque et l'épée qui la surmontaient, don de l'armée britannique en 1849, sont très abîmés.

Une plaque commémorative, sur laquelle on pouvait lire « *Here died Wolfe victorious september XIII – MDCCLIX* », a aussi été arrachée du monument. Elle avait été apposée par le gouverneur Aylmer en 1832, une année particulièrement mouvementée au Bas-Canada. Daniel Tracey, du *Vindicator*, et Ludger Duvernay, de *La Minerve*, avaient été arrêtés et emprisonnés à Québec pour diffamation à la suite de la publication d'un article demandant l'abolition du Conseil législatif. Le 21 mai, l'élection dans Montréal-Ouest donne lieu à une échauffourée entre les partisans du même Daniel Tracey, qui se présente du côté patriote, et ceux de Stanley Bagg, du côté bureaucrate. Des soldats tirent sur la foule, faisant trois morts et quelques blessés. La répression et l'inscription commémorative sont deux expressions extrêmes du pouvoir impérial. Si la première fait

couler beaucoup d'encre dans les journaux, cela ne semble pas être le cas pour l'érection du monument.

Plus de 100 ans plus tard, dans le contexte de la Révolution tranquille qui s'engage, le monument Wolfe dérange pourtant fortement, jusqu'à entraîner son déboulonnage. Dès le début de la période, les intellectuels portés par l'idée d'indépendance articulent leur discours autour de l'anticolonialisme canadien et britannique. Les symboles du pouvoir britannique sont pris à partie, dont le monument dédié à James Wolfe.

On pointe du doigt des membres du RIN, des séparatistes, des nationalistes ou encore des Fils de la Liberté. Dans le documentaire *Les événements d'octobre 1970* (1974), Robin Spry attribue l'acte au Front de libération du Québec (FLQ). Cela n'est peut-être pas étranger au fait que Georges Schoeters², l'un des fondateurs du FLQ, s'était réjoui de la nouvelle dans une lettre rédigée de la prison de Québec, le 3 septembre 1963 : « Quel bonheur de savoir que Wolfe ne souffre plus de solitude puisqu'il vient d'être rejoint par la reine Victoria³. » Quelques mois auparavant, le graffiti « 1763-1963. Québec libre » avait été inscrit sur le socle du monument Wolfe. Même si à l'époque, le graffiti est un moyen d'action que le RIN laisse à l'initiative de ses membres, la responsabilité de ces actes ne sera jamais éclaircie⁴.

² À la suite du décès du gardien de nuit, Wilfrid O'Neil, le Belge Georges Schoeters est condamné à 10 ans de prison. Jos.-L. Hardy, « Le monument Wolfe renversé par des vandales », *Le Soleil*, 29 mars 1963, p. 10 ; « Un coup trop bien monté. C'est l'œuvre de nationalistes qui ne jouent pas », *Le Soleil*, 29 mars 1963, p. 16 ; « Le mot "victorieux" n'apparaît plus sur le monument de Wolfe », *Le Soleil*, 12 mai 1966, p. 48 et Dave Noël, « Six autres statues déboulonnées ou abîmées au Québec », *Le Devoir*, 1^{er} septembre 2020, [En ligne], [<https://www.ledevoir.com/societe/585145/le-statuaire-decapite>] (consulté le 7 janvier 2022).

³ La statue de la reine Victoria, située dans un parc à Québec, avait été dynamitée en juillet (« Document Lettre de Georges Schoeters », *Parti pris*, n° 2, novembre 1963, p. 5).

⁴ Paul Chamberland, « 1837-1963 », *Liberté*, vol. 7, n°s 1-2 (janvier-avril 1965), p. 50-63 ; André d'Allemagne, *Le RIN et les débuts du mouvement indépendantiste québécois*, Montréal, Éditions L'Étincelle, 1974, p. 71, 142-143.

La Conquête comme argumentaire

Au début des années 1960, dans le contexte de la montée d'un esprit indépendantiste et révolutionnaire, l'histoire a une utilité pédagogique. Afin que les Québécois puissent se diriger vers leur libération comme peuple, il s'agit, pour les intellectuels indépendantistes, de comprendre l'origine de leur colonisation passée pour la reconnaître dans le présent. En ce sens, la Conquête apparaît comme un moment-clé. Nous faisons l'hypothèse qu'ils construisent leur discours de la Conquête en s'appuyant à la fois sur les théories de la décolonisation et la nouvelle doctrine développée par l'École historique de Montréal.

Les intellectuels indépendantistes ont fait l'objet de plusieurs travaux⁵. En premier lieu se trouve l'ouvrage en deux tomes, dirigés par Robert Comeau, Charles-Philippe Courtois et Denis Monière, qui porte sur la période de 1834 à 2010. Mathieu Lapointe a, quant à lui, analysé la figure de Raoul Roy et le début de l'indépendantisme socialiste; Ivan Carel⁶ s'est attardé aux revues intellectuelles, dont *Parti pris*, ou aux textes du militant Charles Gagnon; enfin, Jean-Philippe Carlos s'est intéressé à *La Revue socialiste*⁷. Jean-

⁵ Robert Comeau, Charles-Philippe Courtois et Denis Monière (dir.), *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme québécois*, 2 tomes, Montréal, VLB éditeur, 2011 et 2012; Mathieu Lapointe, «Entre nationalisme et socialisme: Raoul Roy (1914-1996) et les origines d'un premier indépendantisme socialiste au Québec, 1935-1965», *Mens: revue d'histoire intellectuelle et culturelle*, vol. 8, n° 2 (printemps 2008), p. 281-322; Catherine Bouchard, *Les nations québécoises dans l'Action nationale: de la décolonisation à la mondialisation*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002.

⁶ Ivan Carel, *Les revues intellectuelles entre empêchement et émancipation: 1950-1968*, vol. II, thèse de doctorat (histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal, 2006; Ivan Carel, «“La gauche n'a pas de tradition”: l'histoire à gauche vue par Charles Gagnon», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 19, n° 2 (hiver 2011), p. 38-52.

⁷ Jean-Philippe Carlos, «Les intellectuels québécois à l'heure de la décolonisation: le cas de *La Revue socialiste* (1959-1965)», *Revue d'histoire de l'Université de Sherbrooke*, vol. 7, n° 2 (2014), [En ligne], [<https://rhus.historiamati.ca/volume7/les-intellectuels-quebecois-a-lheure-de-la-decolonisation-le-cas-de-la-revue-socialiste-1959-1965/>] (consulté le 8 septembre 2023).

Christian Pleau scrute la question nationale et la façon dont elle se posait dans les années 1960, particulièrement pour les deux figures littéraires québécoises que sont Gaston Miron et Hubert Aquin⁸.

La décolonisation a été l'objet de nombreuses études. Alexis Lachaine a analysé l'influence de la décolonisation et du nationalisme révolutionnaire sur quatre intellectuels (Hubert Aquin, Gaston Miron, Jacques Ferron et Pierre Vallières) et Mathieu Lavigne, le discours de la décolonisation au moment où le Québec est en quête identitaire, tandis que Sean Mills montre que Montréal est le théâtre d'un vaste mouvement de contestation fondé sur les théories de la décolonisation durant les années 1960. É.-Martin Meunier s'arrête enfin aux influences de la décolonisation sur le nationalisme québécois⁹.

Pour les intellectuels indépendantistes de cette période, trois dates servent à expliquer la situation politique, économique et sociale du Québec : 1760, 1837-1838 et 1867. Marilyn Randall met en lumière, dans un article fort intéressant, « la récupération du Patriote de 1837-38 au service du projet d'indépendance¹⁰ », alors

⁸ Jean-Christian Pleau, *La Révolution québécoise : Hubert Aquin et Gaston Miron au tournant des années soixante*, Montréal, Éditions Fides, 2002.

⁹ Mathieu Lavigne, *L'idée de décolonisation québécoise : le discours tiers-mondiste au Québec et sa quête identitaire (1963-1968)*, mémoire de maîtrise (histoire), Montréal, Université de Montréal, 2007 ; Alexis Lachaine, *Black and Blue: French Canadian Writers, Decolonization and Revolutionary Nationalism in Quebec, 1960-1969*, thèse de doctorat (histoire), Toronto, Université York, 2007 ; Sean Mills, *Contester l'empire : pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Montréal, Hurtubise HMH, 2011 ; É.-Martin Meunier, « Nationalisme québécois et décolonisation au temps du FLQ : influences, transferts et traductions », dans Olivier Dard et Daniel Lefeuve (dir.), *L'Europe face à son passé colonial*, Paris, Riveneuve Éditions, 2009. Voir aussi Papa Dramé et Magali Deleuze, « Les idées phares du processus de décolonisation et le Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 15, n° 1 (automne 2006), p. 109-129 ; Serge Granger, « L'Inde et la décolonisation au Canada français », *Mens : revue d'histoire intellectuelle et culturelle*, vol. 13, n° 1 (automne 2012), p. 55-79.

¹⁰ Marilyn Randall, « Fils déchus ou frères dans la défaite ? Le Patriote de 1837-1838 à l'heure de la décolonisation », *Globe*, vol. 2, n° 1 (1999), p. 11 ; 9-33.

que Michel Bock¹¹ étudie l'évolution de la place de la Confédération de 1867 au sein du nationalisme québécois au xx^e siècle. En général, on a accordé peu d'attention à la première date de cette trilogie dans l'historiographie. Alexis Lachaine est l'un des rares à s'être intéressé au discours de la Conquête dans les années 1960, mais son analyse porte sur le rapport des intellectuels aux théories de la décolonisation. Celles développées par les historiens de l'Université de Montréal ne sont que très brièvement mentionnées¹². C'est précisément ce qui nous intéresse dans le présent article. Mentionnons que c'est en tant que spécialiste de la guerre de la Conquête que nous observons le discours des intellectuels indépendantistes des années 1960 autour de cet événement survenu au xviii^e siècle. Nous jetons de ce fait un autre regard sur sa construction discursive.

Comme le souligne l'historien François-Olivier Dorais, «l'argumentaire indépendantiste se nourrit d'un nouvel appel à l'histoire, qui séduit une proportion grandissante de jeunes¹³». L'interprétation développée par les historiens de l'Université de Montréal les interpelle particulièrement. La Conquête est perçue comme la source ultime de l'oppression des Québécois, ce peuple conquis depuis 1760. «Conquérant», «vaincus», «abandon», «défaite», un lexique lié à la décolonisation est en plus développé autour de cet événement.

Nous tirerons un fil rouge, pour reprendre la couleur de l'uniforme du conquérant britannique, celui de 1760. Dans un premier temps, nous allons d'abord observer les théories de la décolonisation

¹¹ Michel Bock, «De l'anti-impérialisme à la décolonisation: la transformation paradigmatique du nationalisme québécois et la valeur symbolique de la Confédération canadienne (1917-1967)», *Histoire, économie et société*, n° 4 (2017) p. 28-53.

¹² Alexis Lachaine, «A Nightmare to Awaken From: The Conquest in the Thinking of Québécois Nationalists of the 1960s and After», dans Philip Buckner et John G. Reid (dir.), *Remembering 1759: The Conquest of Canada in Historical Memory*, Toronto, University of Toronto Press, 2012, p. 211-225.

¹³ François-Olivier Dorais, *L'École historique de Québec: une histoire intellectuelle*, Montréal, Éditions du Boréal, 2022, p. 236.

et des historiens de Montréal. Puis, nous chercherons à comprendre ce qu'André d'Allemagne, Hubert Aquin, Jacques Ferron, les membres de la revue *Parti pris*, Pierre Vadeboncoeur et Jean Bouthillette¹⁴ retiennent des faits à 200 ans de distance et s'ils les expliquent à la lumière du discours de l'École historique de Montréal.

Ces intellectuels jouent, grâce à leurs écrits, un rôle dans le développement du nationalisme québécois au début de la Révolution tranquille. Si Pierre Vallières, déjà analysé par Alexis Lachaine, utilise les concepts de décolonisation pour expliquer la situation économique des Québécois, pour lui, le Québec est subordonné aux intérêts impérialistes des classes dominantes depuis les premiers temps de la Nouvelle-France, donc de la France, puis de l'Angleterre et, enfin, des capitalistes américains. La Conquête joue un rôle mineur dans cette exploitation¹⁵, contrairement à ce que pensent les historiens de Montréal pour qui elle est une véritable catastrophe. C'est pour cette raison que nous ne l'incluons pas dans la présente étude.

Le Québec à l'heure de la décolonisation

Les puissances européennes ressortent affaiblies de la Seconde Guerre mondiale. Dans cette foulée, certains peuples, notamment au Vietnam, en Algérie et au Congo belge, réclament leur indépendance alors que leurs intellectuels réfléchissent à la décolonisation. Parmi eux figurent les Antillais Aimé Césaire (*Discours sur le colonialisme*, 1950) et Frantz Fanon (*Les damnés de la terre*, 1961), le Tunisien Albert Memmi (*Portrait du colonisé. Portrait du colonisateur*, 1957) ou l'Algérien Jacques Berque (*Dépossession du monde*,

¹⁴ Nous sommes consciente que notre corpus est entièrement masculin. Une analyse plus poussée serait à faire pour voir si le genre influence ou non l'argumentaire indépendantiste de cette période. Par ailleurs, nous nous arrêtons aux textes publiés durant les années 1960 et 1970.

¹⁵ Lachaine, «A Nightmare to Awaken From», p. 219; Simon Couillard, «*Nègres blancs d'Amérique* de Pierre Vallières: un anticolonialisme colonisé», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 27, n° 1 (automne 2018), p. 135-156.

1964). Leurs thèses trouvent écho auprès d'intellectuels occidentaux, notamment auprès du philosophe Jean-Paul Sartre.

Au Québec, plusieurs se reconnaissent dans ce discours et croient percevoir des traces de colonialisme autour d'eux, tel que Memmi l'a décrit : bilinguisme colonial, alliance de l'Église avec le colonialiste, « le colonisé ne gouverne pas », il est éloigné du pouvoir jusqu'à en perdre le goût, il est placé « hors de l'histoire¹⁶ ». C'est le cas d'André d'Allemagne et de Pierre Vallières. Comme le souligne Gaston Miron, « [o]n pensait que c'était une infériorité économique due à une situation historique¹⁷ ».

Interpellé par les idées de la décolonisation, Hubert Aquin entre en contact avec Memmi. Ce dernier devient rapidement la figure cardinale pour les intellectuels de gauche québécois. C'est donc sans surprise que Memmi fera ensuite connaissance avec André d'Allemagne, puis avec « les jeunes gens en colère de Montréal¹⁸ », c'est-à-dire les intellectuels gravitant autour de *Parti pris*. Tous les sensibilisent à la réalité québécoise. Il vient même au Québec, où il constate que les Canadiens français sont effectivement dominés par les Canadiens anglais, qui ont la mainmise sur l'économie et le marché du travail, même si leur qualité de vie est supérieure à bien d'autres populations¹⁹, tandis que l'anglais est exigé dans les entreprises, surtout dans les postes supérieurs. En 1972, *L'Étincelle* republie le livre de Memmi avec, en annexe, un texte inédit de l'auteur : *Les Canadiens français sont-ils des colonisés?*²⁰.

Pour plusieurs intellectuels et militants de la Révolution tranquille, qui critiquent le nationalisme traditionnel, les idées

¹⁶ Memmi, *Portrait du colonisé*, p. 111, 114.

¹⁷ Yvan Lamonde, « Rapailier l'homme québécois : Miron et la catharsis du temps (1945-1970) », *Les Cahiers des Dix*, n° 64, 2010, p. 71.

¹⁸ Albert Memmi, *Portrait du colonisé*, suivi de *Les Canadiens français sont-ils des colonisés?*, Montréal, Éditions L'Étincelle, 1972, p. 138.

¹⁹ Bock, « De l'anti-impérialisme à la décolonisation », p. 29.

²⁰ Fondée en 1970 par Robert Davies, le nom de la maison L'Étincelle s'inspire du journal révolutionnaire marxiste russe *Iskra*, dirigé entre autres par Lénine.

développées par la littérature anticoloniale et les luttes pour l'indépendance ailleurs dans le monde alimentent leur réflexion. Cette effervescence des idées donne une véritable impulsion à la littérature essayistique québécoise. En plus de s'engager politiquement, de nombreux intellectuels se penchent sur la question dans des essais et des articles. L'heure est à la parole et aux actes.

Les penseurs indépendantistes s'appuient sur les concepts de Fanon ou de Memmi pour expliquer la situation québécoise. Pour eux, le colonialisme tire ses origines de la Conquête, une thèse que partagent également les historiens de l'École de Montréal.

L'École de Montréal et la catastrophe de la Conquête

Les intellectuels peuvent en effet alimenter leur réflexion en s'inspirant du courant néonationaliste porté par les historiens de l'École de Montréal (Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet²¹) depuis la fin des années 1950. Jusque-là, le champ intellectuel québécois était dominé par les milieux traditionalistes réunis autour de la figure de Lionel Groulx²². À ceux qui croyaient que, à cause de la Conquête, la colonie avait évité les affres de la Révolution française et qu'elle avait pu progresser grâce à la bienveillance des Britanniques, Groulx répondait que s'il y avait bien eu progrès – ce qu'il appelait la « courbe ascendante » – seuls les Canadiens français en étaient responsables.

La nouvelle génération d'historiens, du moins ceux de gauche, est bien sûr composée de diverses tendances. Comme l'abbé Groulx,

²¹ Michel Brunet, *Canadiens et Canadiens : études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas*, Montréal, Éditions Fides, 1954; Michel Brunet, *La présence anglaise et les Canadiens : études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1958.

²² Au début des années 1960, le milieu traditionaliste continue d'avoir une voix grâce à des figures comme François-Albert Angers et *L'Action nationale*. Jean-Philippe Carlos, *Le rebelle traditionaliste : une biographie intellectuelle de François-Albert Angers (1909-2003)*, thèse de doctorat (histoire), Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 2020; Xavier Gélinas, *La droite intellectuelle et la Révolution tranquille*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007.

ils estiment que la Conquête est un événement historique majeur qui a entraîné de multiples retards au Québec²³. Les Québécois doivent ultimement se sortir de leur situation impossible par l'indépendance ou la révolution. Les historiens montréalais, qualifiés de « pères fondateurs de la pensée souverainiste des années 1960²⁴ », comme le mentionne Dorais, s'inscrivent dans cette mouvance. Pour eux, la Conquête est une catastrophe qui explique l'infériorité économique des Canadiens français au sein de la Confédération. Cet événement a freiné le développement normal de la société canadienne-française en la privant de sa bourgeoisie d'affaires, qui a été « décapitée » en 1760.

Dans *La guerre de la Conquête*, le professeur Guy Frégault explique que la Conquête

constitue le fait le plus important de notre histoire. Lorsqu'elle avait éclaté, deux Amériques étaient en présence, l'une française et l'autre britannique. Quand elle prit fin, la première avait disparu en conséquence de la défaite du Canada. [...] Il s'ensuivit, d'une part, un cataclysme dont on n'a pas, semble-t-il, mesuré toute la signification et, de l'autre, une renaissance dont on ne peut considérer qu'avec saisissement les formidables répercussions²⁵.

Maurice Séguin prolonge cette logique dans ses cours et dans une série de conférences publiées dans *L'idée d'indépendance au Québec: genèse et historique*. À son avis, à partir de 1760, « [l]e Canada français ne sera plus seul. Sur le même territoire... une autre colonisation, anglaise [...] qui s'imposera dès le début par sa suprématie politique et

²³ René Durocher et Paul-André Linteau (dir.), *Le « retard » du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français*, Trois-Rivières, Boréal express, 1971.

²⁴ Entrevue de François-Olivier Dorais, *Désautels le dimanche*, sur le site ICI Radio-Canada, 6 novembre 2022, [<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/desautels-le-dimanche/segments/entrevue/421333/livre-ecole-historique-quebec-histoire-intellectuelle-francois-olivier-dorais>] (consulté le 13 août 2023).

²⁵ Guy Frégault, *La guerre de la Conquête, 1754-1760*, Montréal, Éditions Fides, 1955, p. 7.

économique et qui, finalement, consolidera par le nombre cette suprématie en devenant majorité²⁶». Avec ses «Normes», Séguin rappelle l'«agir par soi» promu par Memmi dans ses travaux. L'indépendance apparaît comme la seule solution à l'aliénation des Québécois.

De son côté, Michel Brunet, directeur de l'Institut d'histoire de l'Université de Montréal de 1959 à 1967, prend activement part aux débats publics. Travaillant sur un ouvrage pour souligner le bicentenaire de la capitulation de Montréal, il écrit à Lionel Groulx : «[J]'attends de pied ferme les imbéciles qui tenteront de dire en 1960 que la Conquête a été un bienfait²⁷». Il pense sans doute aux historiens de l'Université Laval à Québec, Marcel Trudel, Fernand Ouellet et Jean Hamelin, qui ne voient pas l'événement comme une catastrophe²⁸.

Pour les historiens de l'École de Montréal, une société coloniale, qui a des fins commerciales par essence puisqu'elle constitue un maillon du système mercantile, multiplie les relations avec sa métropole avant de vouloir s'en émanciper une fois qu'elle a développé sa personnalité propre²⁹. «Un peuple conquis perd le privilège de se développer normalement³⁰», martèle Brunet. Il explique par ailleurs la société du XVIII^e siècle en fonction des classes, diffusant de

²⁶ Nous verrons que Jean Bouthillette reprendra cette réflexion. Maurice Séguin, *L'idée d'indépendance au Québec: genèse et historique*, Trois-Rivières, Boréal express, 1968, p. 12-13. L'avant-propos est signé par son ancien étudiant, Denis Vaugeois. Éric Bédard signe la préface de la nouvelle édition parue en 2022 aux Éditions du Boréal.

²⁷ Jean Lamarre, *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet, 1944-1969*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1993, p. 469; Serge Miville, *L'historien dans la cité: l'œuvre intellectuelle de Donald Creighton et de Michel Brunet (1949-1980)*, thèse de doctorat (histoire), Toronto, Université York, 2016.

²⁸ Ils attribuent à la Conquête des conséquences économiques, matérielles et institutionnelles plutôt qu'identitaires (Dorais, *L'École historique de Québec*).

²⁹ Pour Frégault, la Conquête est un conflit entre deux entreprises de colonisation adverses. Pour gagner, la métropole française aurait dû y consacrer tous ses efforts un siècle plus tôt.

³⁰ Michel Brunet, «Premières réactions des vaincus de 1760 devant leurs vainqueurs», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 6, n° 4 (mars 1953), p. 507.

ce fait, dans le champ historique, l'idéologie de la décolonisation et du nationalisme socialiste.

Les historiens montréalais jugent que le Canada a été coupé trop tôt de la France. Michel Brunet, s'appuyant probablement sur l'article 17³¹ de la capitulation de Montréal, avance que la Nouvelle-France a été « décapitée » par le départ de ses élites³². En trente ans, les Canadiens sont éliminés du grand commerce et remplacés par une bourgeoisie anglaise. Ils n'ont d'autre choix que de se réfugier dans l'agriculture. En déclin dès 1760, les nobles sont devenus « les thuriféraires » d'un conquérant qui sait distribuer ses faveurs. L'élite n'hérite que de quelques postes de subalternes dans l'administration. Domestiquée, elle a perdu son ascendant sur la population. « Sans fortune et chargée de familles nombreuses, elle sombra dans la médiocrité », soutient Brunet. Le clergé n'a cherché de son côté qu'à gagner la confiance du nouveau maître par une « soumission empesée³³ ».

À tout cela s'ajoute une conquête morale, dont Brunet trouve encore des traces chez ses contemporains. Ce sont les « trois dominantes de la pensée canadienne-française » que sont l'agriculturisme, le messianisme et l'antiétatisme, des valeurs refuges décrites par Albert Memmi.

³¹ Articles de la capitulation de Montréal, 1760, sur le site de la CEFAN, [En ligne], [<https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Montreal-capitulation-1760.htm>] (consulté le 5 janvier 2022) ; Brunet, *La présence anglaise*, p. 71.

³² Les historiens des années 1950-1960 s'intéressaient presque uniquement à la carrière des membres masculins, délaissant les femmes nobles, pourtant nombreuses à être demeurées dans la colonie. Donald Fyson, « The Canadiens and the Conquest of Quebec: Interpretations, Realities, Ambiguities », dans Rudy Jarrett *et al.* (dir.), *Quebec Questions: Quebec Studies for the Twenty-First Century*, Toronto, Oxford University Press, 2010, p. 18-33 ; François-Joseph Ruggiu, « Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 66, n° 1 (été 2012), p. 37-63 ; Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France: familles et alliances*, Ville LaSalle, Hurtubise HMH, 1991.

³³ Michel Brunet, « La Conquête anglaise et la déchéance de la bourgeoisie canadienne (1760-1793) », *Amérique française*, vol. XIII, n° 2 (juin 1955), p. 71 et 76.

«Le vainqueur avait devant lui un vaincu prostré³⁴». Brunet explique l'empressement des Canadiens à se soumettre à l'autorité britannique dès les premiers mois de la Conquête par l'attitude des officiers français et des autorités métropolitaines ainsi que par la bienveillance du conquérant, qui a tôt fait d'apaiser une population qui «accepta assez facilement la conquête³⁵». Du reste, les Canadiens se rassuraient en comptant sur leur poids démographique dans cette nouvelle colonie britannique et se confortèrent dans une «résistance passive», un concept que développera Pierre Vadeboncoeur. Or, pour Brunet, l'intégration de la province de Québec à l'intérieur du Canada en 1867 vient consommer «l'annexion définitive des Canadiens français à une autre nation devenue majoritaire qui poursuit ses propres objectifs³⁶».

Pour remédier à la catastrophe originelle, l'indépendance constitue pour les historiens montréalais une suite historique logique³⁷. Dès 1961, Brunet affirme que «les Canadiens français sont prêts à fonder un État distinct si la Confédération ne répond plus à leurs aspirations et à leurs besoins³⁸». Trois ans plus tard, il se prononce lui-même en faveur de l'indépendance.

³⁴ Brunet utilise des sources qui ne se suivent pas chronologiquement. Sur la même page (512), il passe de novembre 1759 à février 1762, puis au 5 juin 1759 et au 4 février 1762. Or le contexte est différent entre juin 1759, alors que les Britanniques viennent de s'installer devant Québec, que les bombardements n'ont pas commencé, que les batailles de la Montmorency et des plaines d'Abraham n'ont pas eu lieu et que Montcalm est encore en vie, et février 1762, alors que cela fait un an et demi que la capitulation de Montréal a été signée et que la colonie est administrée par les militaires en attendant des nouvelles de la paix en Europe (Brunet, «Premières réactions des vaincus», p. 508).

³⁵ *Ibid.*, p. 514.

³⁶ *Ibid.*, p. 506-516.

³⁷ François-Olivier Dorais, *Un combat d'école? Le champ historiographique vu de Québec, 1945-1965*, thèse de doctorat (histoire), Montréal, Université de Montréal, 2018; Jean Lamarre, «La Conquête et l'école de Montréal», *Cap-aux-Diamants*, n° 99 (2009), p. 42-47.

³⁸ Alexander Farrell, «Si la Confédération ne répond plus à ses besoins, le Canada français est prêt à former un État indépendant, affirme M. Michel Brunet», *Le Soleil*, 21 juillet 1961, p. 14.

Si cette nouvelle interprétation est ramenée à un « nationalisme pessimiste³⁹ » par le politologue Léon Dion, qui reprend les mots mêmes de Maurice Séguin, certains militants et intellectuels indépendantistes, inspirés par les textes de Frantz Fanon, y voient plutôt un appel à mettre un terme au colonialisme issu de la Conquête. Ils ancrent leur discours dans les thèses décoloniales et néonationalistes.

Le Rassemblement pour l'indépendance nationale : l'importance des symboles

Les années 1959, 1960, 1963 coïncident avec des événements importants de la guerre de la Conquête, survenus 200 ans plus tôt. En 1959, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec propose de commémorer le bicentenaire de la bataille des plaines d'Abraham. Son président, Gabriel Pelletier, et le directeur de la Canadian Tourist Association, John Fisher, formulent l'idée d'en faire une « fête nationale que l'on célébrerait partout avec éclat⁴⁰ ». Pour Pelletier, qui fait sienne l'interprétation bonne-ententiste qui a cours depuis le début du XIX^e siècle, « [i]l n'est pas question de défaite ou de bataille, mais d'un fait historique à partir duquel les deux grandes races ont collaboré – non sans heurts, il va sans dire – et offrent aujourd'hui un exemple au reste du monde⁴¹ ». Le président de la St. Andrew's Society, Gordon Ross, trouve même que le 13 septembre est une date tellement importante dans l'histoire du Canada qu'elle devrait devenir le jour du Souvenir.

³⁹ Séguin, *L'idée d'indépendance au Québec*, p. 64; Yvan Lamonde, «La constellation de la défaite: histoire d'un objet non identifié», *@analyses*, vol. 7, n° 3 (2012), p. 181.

⁴⁰ John Fisher, «Le 13 septembre devrait devenir fête nationale», *La Presse*, 18 juin 1959, p. 33; Nicole Neatby, «Remembering the Conquest: Mission Impossible?», dans Phillip Buckner et John G. Reid (dir.), *Remembering 1759: The Conquest of Canada in Historical Memory*, Toronto, University of Toronto Press, 2012, p. 252.

⁴¹ Fisher, «Le 13 septembre devrait devenir fête nationale», p. 33.

André d'Allemagne est l'un des premiers à réagir dans un article. S'appuyant notamment sur les plus récents travaux de Guy Frégault (*La guerre de la Conquête*, 1955) et de Michel Brunet (*La présence anglaise et les Canadiens*, 1958), il affirme : « N'ayant guère de victoires à célébrer, on a décidé de célébrer celles des autres, sans se laisser troubler par l'idée qu'elles sont en même temps nos défaites⁴². » Il fait remonter cette attitude défaitiste à la Conquête même, qui a signé « l'arrêt de mort » de la société canadienne selon Frégault, et à la trahison des élites qui ont alors composé avec les Britanniques.

C'est sans surprise qu'André d'Allemagne, membre fondateur et premier président du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), choisit avec ses confrères et consœurs une date symbolique pour sa fondation : « [L]e 10 septembre 1960, 200 ans jour pour jour après la conquête de Montréal par Amherst. D'Allemagne rapporte qu'elle « devait avoir lieu le 13 septembre, date de la bataille des plaines d'Abraham, mais comme il fallait une fin de semaine, on choisit la plus rapprochée, celle du 10⁴³ ». N'en déplaise à ce dernier, la capitulation générale a plutôt eu lieu le 8 septembre 1760, mais cette date avait aussi l'inconvénient de tomber un jeudi en 1960.

Quoi qu'il en soit, l'histoire est au cœur du discours du RIN. Les patriotes retiennent particulièrement son attention. Le RIN organise plusieurs manifestations afin de commémorer leur mémoire, notamment en octobre 1960 et en novembre 1964, devant l'ancienne prison du Pied-du-Courant, là où des patriotes ont été pendus en 1838⁴⁴. Sur les pancartes des manifestants, nous pouvons

⁴² Maurice Séguin a été son professeur d'histoire. André d'Allemagne, « Le complexe de la défaite », *Nation nouvelle*, vol. 1, n° 4 (août 1959), p. 277-284. Ce texte est reproduit dans André d'Allemagne, *Une idée qui somnolait : écrits sur la souveraineté du Québec depuis les origines du RIN (1958-2000)*, Montréal, Lux Éditeur, 2000, p. 47. Nous avons utilisé cette édition.

⁴³ « Le R.I.N. troisième anniversaire », *L'Indépendance* (septembre-octobre 1963), p. 3 et D'Allemagne, *Le RIN*, p. 61.

⁴⁴ « Je me souviens... », *L'Indépendance* (novembre 1964), p. 8 et Jonathan Livernois, « En quête d'un socle épistémologique commun : prodromes d'une

lire des slogans, tels que «1837 Rébellion/1967 Révolution» ou «Honneur au Chénier du 20^e siècle».

Lors de la première assemblée du RIN, en octobre 1960, le manifeste plante l'argumentaire en ce qui concerne 1760 :

Conquise par la force des armes, isolée de sa mère patrie, soumise à des tentatives d'assimilation nombreuses et prolongées, la nation canadienne-française a toujours manifesté une indomptable volonté de survivre, et de s'épanouir librement en conformité avec ses origines et son génie particulier. La Confédération, issue de la Conquête et de l'impérialisme britannique, a placé et maintenu le peuple du Québec dans une situation anormale de faiblesse et d'infériorité collectives⁴⁵.

Que ce soit dans les discours de Pierre Bourgault selon lequel le RIN «s'oppose à la formule Favreau-Fulton et refuse, pour le Québec, une troisième capitulation comme celles de 1760 et 1867⁴⁶», ou dans *L'Indépendance* (1962-1968) où l'on déclare : «aux vaincus que nous sommes par les conquérants de 1760», «une population conditionnée au défaitisme⁴⁷», les conséquences de la Conquête sont claires, c'est le début de l'aliénation. Dans «Un peuple sans histoire⁴⁸», le RIN détaille sa pensée :

Le tout a commencé en 1760. Par un matin de septembre, le sort des armes décidait que la colonie de la Nouvelle-France avait vécu. [...] L'élite française reprenait la mer et 60 mille Québécois demeuraient au pays, un pays qui n'était plus le leur. Le premier souci de l'occupant fut de remplacer le Québécois à tous les postes de commande de la société. On créa une nouvelle

histoire sociale des idées au Québec, 1965-1980», dans Claude Couture, Srilata Ravi et François Pageau (dir.), *Autour de l'œuvre d'Yvan Lamonde : colonialisme et modernité au Québec depuis 1867*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019, p. 26.

⁴⁵ D'Allemagne, *Le RIN*, p. 139.

⁴⁶ «Le RIN : la formule Favreau-Fulton est en tout point une capitulation», *Le Devoir*, 31 mars 1965, p. 10.

⁴⁷ *L'Indépendance* (février 1963), p. 9 et (février 1968), p. 8.

⁴⁸ «Un peuple sans histoire», *L'Indépendance* (mai 1967), p. 3.

classe commerciale, qui fut britannique. On s'assura que le pouvoir politique demeure bien dans les mains des [B]ritanniques. L'Histoire du Québec se faisait, mais pendant ce temps la population québécoise demeurait en dehors du processus politique.

Ce qui frappe en premier lieu, c'est le choix de la date parmi tous les événements de la guerre de la Conquête: 1760. Le RIN la résume ainsi: «Les armées françaises sont battues sur les plaines d'Abraham. Le Québec devient une colonie de l'Angleterre». Dans les faits, les armées françaises sont plutôt battues le 13 septembre 1759, tandis que le Québec, comme entité politique, n'existe pas encore et que la colonie canadienne n'est cédée par la France à l'Angleterre qu'en 1763 par le traité de Paris.

Le RIN use de pédagogie pour expliquer la situation du Québec des années 1960 et met sur pied une école de formation politique à cette fin. Les 21 et 28 octobre et le 4 novembre 1963, le professeur Maurice Séguin est invité à donner le cours *Genèse et historique de l'idée séparatiste au Canada français*⁴⁹. Comme André d'Allemagne l'affirme, le RIN adhère aux «thèses des historiens Guy Frégault, Michel Brunet et Maurice Séguin, selon lesquelles le Canada est composé de deux nations dont l'une a son gouvernement et son État à Ottawa, l'autre à Québec⁵⁰».

La pédagogie est aussi de mise dans *L'Indépendance*, où certains ouvrages sont suggérés aux lecteurs dont *Dépossession du monde* de Jacques Berque, *Les damnés de la terre* de Frantz Fanon, les textes de *Parti pris* et *La guerre de la Conquête* de Guy Frégault⁵¹. André d'Allemagne prononce une conférence devant la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste en janvier 1965. Pour lui,

[l]a conquête de 1760 avait entraîné l'occupation militaire et l'imposition du système du conquérant, de ses institutions. De nos structures, on nous avait permis de conserver ce qu'elles

⁴⁹ «École de formation politique», *L'Indépendance* (novembre 1963), p. 2.

⁵⁰ D'Allemagne, *Le RIN*, p. 36.

⁵¹ *L'Indépendance* (septembre 1964).

avaient de féodal, car cela servait les intérêts de l'occupant. [...] La Confédération, qui perpétuait la situation née de la Conquête, en nous assujettissant à un pouvoir étranger, déplacé à Ottawa, en nous reléguant une fois pour toutes au rang de minorité. La conquête nous avait enlevé la force économique, industrielle et financière⁵².

D'Allemagne croit qu'il s'agit là du début du colonialisme pour la population francophone. La Confédération a créé un système dont les Québécois auront plus de difficulté à se « libérer que d'une simple occupation militaire ».

Hubert Aquin : « l'être-pour-la-défaite »

Hubert Aquin, ancien réalisateur à Radio-Canada et à l'ONF, militant pour le RIN et directeur de *Liberté* au début des années 1960, réfléchit aussi aux conséquences que la Conquête a eu à long terme sur la société québécoise. En 1962, il répond à l'article de Pierre Elliott Trudeau, « La trahison des clercs », paru en avril dans *Cité libre*. Dans « La fatigue culturelle du Canada français⁵³ », Aquin affirme que la Confédération est une conséquence directe de la défaite des plaines d'Abraham. Dès lors, les Canadiens français se sont trouvés en situation de conquis et de minoritaires, fatigués à la perspective d'exister à l'extérieur du système⁵⁴.

S'il ne s'arrête qu'à la Rébellion de 1837-1838 dans « L'art de la défaite : considérations stylistiques », il reprend des thèmes phares

⁵² André d'Allemagne, « Le Québec, pays colonisé », coll. « Partis politiques », Assemblée nationale du Québec, n° 11869. Il étaye son propos dans *Le colonialisme au Québec en 1966*.

⁵³ Hubert Aquin, « La fatigue culturelle du Canada français », *Liberté*, vol. 4, n° 23 (1962), p. 299-325 ; « Problèmes politiques du séparatisme », Secrétariat général du RIN, février 1962, coll. « Partis politiques », Assemblée nationale du Québec, n° 11873.

⁵⁴ Stéphan Larouche, « La pensée politique d'Hubert Aquin, 40 ans après sa mort », *Le Devoir*, 14 mars 2017, [En ligne], [<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/493859/la-pensee-politique-d-hubert-aquin-40-ans-apres-sa-mort>] (consulté le 14 novembre 2021).

sur sa compréhension de l'identité québécoise, qui seront importants pour la suite de l'analyse: «passivité du vaincu», «qui ne s'étonnera jamais de perdre, mais sera désemparé de gagner», «leur aventure ratée avec insistance véhicule, de génération en génération, l'image du héros vaincu: certains peuples vénèrent un soldat inconnu, nous, nous n'avons pas le choix: c'est un soldat défait et célèbre que nous vénérons», «leur être-pour-la-défaite⁵⁵».

Dans le roman *Prochain épisode*, publié en 1965, les allusions à la Conquête sont nombreuses: «cette promenade aux flambeaux allait mettre feu à la nuit coloniale, emplir d'aube la grande vallée de la conquête où nous avons vu le jour»; «Ce livre innommé est indécis comme je le suis depuis la guerre de Sept Ans, anarchique aussi comme il faut accepter de l'être à l'aube d'une révolution»; le protagoniste remarque «au-dessus de la commode, une reproduction gravée, très rare, de “La mort du général Wolfe” par Benjamin West» et «s'étend sur la page abrahame⁵⁶».

⁵⁵ Hubert Aquin, «L'art de la défaite: considérations stylistiques», *Liberté*, vol. 7, n^{os} 1-2 (janvier-avril 1965), p. 38. Aquin appuie sa compréhension de la petite guerre sur des concepts comme la guérilla, développés par Frantz Fanon, Mao Tsé-Toung ou Vladimir Dedijer. Pratiquée activement jusqu'à la Conquête, la tactique du parti de guerre ne l'est plus depuis plus de 70 ans à l'époque des patriotes. Voir Lamonde, «La constellation», p. 180-181; Sandrine Picaud-Monnerat, *La petite guerre au XVIII^e siècle*, Paris, Institut de stratégie comparée et Économica, 2010.

⁵⁶ Hubert Aquin, *Prochain épisode*, Ottawa, Cercle du Livre de France, 1965, p. 74, 95, 128, 167. L'Anglo-Américain Benjamin West termine *The Death of General Wolfe* en 1770. D'abord mal reçu, car l'artiste a représenté les personnages avec des vêtements contemporains, alors que les conventions de la peinture d'histoire de l'époque préconisaient des vêtements à l'antique, ce tableau va devenir l'une des toiles les plus connues de l'artiste. Contrairement à ce qu'écrit Aquin, l'œuvre est loin d'être très rare et est reproduite en plusieurs centaines d'exemplaires (Douglas Fordham, *British Art and the Seven Years' War: Allegiance and Autonomy*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2010, p. 218-238).

Jacques Ferron : chacun ses souvenirs

Il est aussi question de la Conquête dans l'œuvre du médecin-écrivain Jacques Ferron, notamment dans *La tête du roi*. Il y met en scène un fils aîné qui cherche à pousser son père, procureur de la Couronne, à prendre parti sur le plan politique en décapitant la statue d'Édouard VII avec des amis de Saint-Eustache, descendants des patriotes du XIX^e siècle.

Le théâtre rejoint ici la réalité de manière fulgurante⁵⁷, car c'est presque au même moment que le monument Wolfe est renversé à Québec. Ferron s'inspire vraisemblablement de *Portrait du colonisé. Portrait du colonisateur*, d'Albert Memmi, qui affirmait : « Les quelques statues qui jalonnent la ville figurent, avec un incroyable mépris pour le colonisé qui les côtoie chaque jour, les hauts faits de la colonisation⁵⁸. » Abattre les monuments à la gloire de l'Empire ne symbolise-t-il pas la fin de son oppression ? Au début de la révolution américaine, en juillet 1776, une statue de George III avait été détruite à New York et les armes de la Couronne britannique avaient été effacées dans plusieurs villes. Au Bas-Canada, en 1834, une tête de roi avait réellement été retrouvée dans un puits sur la rue Notre-Dame à Montréal. Elle coiffait à l'origine le buste de George III, installé en 1773 sur la place d'Armes⁵⁹.

⁵⁷ Le monument à Édouard VII est inauguré au square Phillips à Montréal en 1914. Il est l'œuvre de Louis-Philippe Hébert. Jacques Ferron, « La tête du roi (dialogue de théâtre) », *Les Cahiers de l'AGEUM*, n° 10 (1963) ; Jacques Ferron à Jean Marcel, 18 avril 1967, cité dans Susan Margaret Murphy, *Le Canada anglais de Jacques Ferron : formes, fonctions et représentations, 1960-1970*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, p. 99-100 ; Donald Smith, « Un théâtre mythique : *Les grands soleils* et *La tête du roi* », *Études françaises*, vol. 12, n° 3-4 (octobre 1976), p. 319.

⁵⁸ Albert Memmi, *Portrait du colonisé. Portrait du colonisateur*, Paris, Gallimard, 1985 [1957], p. 122.

⁵⁹ Joan Coutu, « Philanthropy and Propaganda: The Bust of George III in Montréal », *RACAR : revue d'art canadienne = Canadian Art Review*, vol. 19, n° 1-2 (1992), p. 59-67 ; Mark R. Anderson, « King George III's Montreal Bust in a Pattern of Iconoclasm », sur le site *Journal of the American Revolution*, 3 mars 2022, [<https://allthingsliberty.com/2022/03/king-george-iiiis-montreal-bust-in-a-pattern-of-iconoclasm/>] (consulté le 2 mars 2023).

Pour Ferron, la Confédération, où Londres a été remplacé par Ottawa, n'a fait que prolonger le lien colonial. Il fait dire à son personnage Simon, le fils aîné, en parlant des Canadiens anglais : « Vous jouissez dans le Québec d'être une minorité et de ne point sentir le poids de la majorité. Ce privilège, vous ne l'avez pas acquis par savoir-faire et industrie : il est inscrit dans la constitution coloniale qui régit encore notre pays ; il nous a été imposé de force⁶⁰. »

Ferron revient sur le vandalisme du monument Wolfe, en cours de restauration, dans « Tout n'est pas perdu » :

L'année s'est achevée et Wolfe ne s'est pas relevé. Comme tout général dont la plus belle conquête reste le grade, c'était un homme avisé. Il attend sans doute que le vieux ressentiment laissé par le saccagement de fermes et de villages sans défense, dans le bas du fleuve, se soit éteint, pour remonter à la sauvette sur son beau monument des plaines d'Abraham. [...] Mais il préféra Québec avec le résultat qu'il est par terre, dans une position toujours inconfortable pour un soldat, même vainqueur⁶¹ ?

Pour le narrateur, cela montre la « précarité de la victoire » du général anglais James Wolfe. Le sort n'en est pas encore jeté. Ferron reprend ici une anecdote que Frank Scott, commissaire de la commission Laurendeau-Dunton qui se déroule dans les années 1960, a racontée au cours des réunions publiques au Québec. Il y a alors affirmé que ses ancêtres auraient déposé des objets – un pot de marmelade, un poème et six penny – à la base du monument Wolfe qui était en restauration au début du xx^e siècle⁶², métaphore du droit des Anglais de vivre au Québec et d'y transmettre leur héritage.

⁶⁰ Ce serait André Major qui aurait proposé de publier ce texte de Ferron dans *Les Cahiers de l'AGEUM*, dirigés par Brochu et Maheu, en juin 1962. Major dira de Ferron : « Il cherche à donner conscience de notre aliénation collective, du drame auquel nous tentons trop souvent d'échapper ». Jacques Ferron, *La tête du roi*, p. 84 ; André Major, « Jacques Ferron ou la recherche du pays », *Liberté*, vol. 5 n° 2 (mars-avril 1963), p. 96.

⁶¹ Jacques Ferron, *Historiettes*, Montréal, Éditions du Jour, 1969, p. 104.

⁶² Sandra Djwa, *F. R. Scott : une vie*, Montréal, Éditions du Boréal, 2001, p. 580-581, citée dans Susan Margaret Murphy, *Le Canada anglais de Jacques Ferron* ;

Ferron est sans appel : « [T]ous ces objets importants miraculeusement sauvés, par l'intervention de saint Georges, sans doute, nous autorisent à penser que tout n'est pas perdu du souvenir anglais et qu'on lui gardera, avec un sourire amusé, à défaut d'autre place, une petite niche dans le cœur québécois⁶³. »

Cela illustre, de l'avis de Ferron, le dialogue de sourds qui se poursuit entre les deux nations. D'un côté, les Canadiens anglais cherchent à préserver le souvenir de la Conquête et leur domination politique et économique au Québec alors que de l'autre, les Canadiens français sont loin d'avoir oublié les « fermes et villages sans défense » incendiés et ravagés par ordre de celui à qui on a élevé ce « beau » monument⁶⁴. Quant à la France, « [e]lle l'abandonna en 1763, puis en 1774. Et comme le coq chante trois fois, il faut s'attendre à un troisième abandon⁶⁵ ». Comme le rappelle à juste titre l'historien Jean-François Nadeau⁶⁶, Ferron présente un point de vue nuancé de la question et se montre critique à l'égard des théories des historiens de Montréal en vogue chez les littéraires du temps :

La prise du Canada par l'Angleterre, contrairement aux préentions de l'École de Montréal, n'a guère été ressentie par les Canadiens français. Elle a cependant modifié leur comportement. Ils se sont adaptés aux institutions anglaises et servis d'elles pour continuer de progresser. Les municipalités, les conseils de comtés, le parlement leur ont permis d'étendre leur conscience pour en arriver, au siècle dernier, à se concevoir comme peuple, puis à opposer cette idée à la situation coloniale où ils se trouvaient, [...] pour se rendre compte enfin que le

Valérie Lapointe-Gagnon, *Panser le Canada : une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Éditions du Boréal, 2018.

⁶³ Ferron, *Historiettes*, p. 106.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 104.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 122.

⁶⁶ Jean-François Nadeau, *Sale temps : chroniques du nouveau monde*, Montréal, Lux Éditeur, 2022, p. 90. Voir aussi Alexis Lachaine, « Jacques Ferron, the Third World, and Decolonization in 1960s Quebec », dans Ray Ellenwood et Betty Bednarski (dir.), *Jacques Ferron hors Québec – Jacques Ferron Outside Quebec*, Toronto, Éditions du GREF, 2010, p. 211-246.

changement de capitale, Ottawa pour Londres, ne mettait pas fin au colonialisme⁶⁷.

Dans la réalité, le monument des plaines d'Abraham est reconstruit presque à l'identique en 1965. Cette fois, compte tenu du contexte sociopolitique, le mot « victorieux » est supprimé de la nouvelle plaque. La Commission des champs de bataille nationaux, responsable des lieux, pousse même la prudence jusqu'à faire rédiger le texte en anglais et en français, alors qu'auparavant il figurait uniquement en anglais, la langue impériale. Malgré tout, le monument continuera à être visé par certains indépendantistes. Le 12 avril 1971, il est endommagé avec une masse ou un marteau et les pierres du terre-plein sont aspergées de peinture bleu pâle⁶⁸.

***Parti pris*: le début de l'aliénation économique et politique**

Fondée par Pierre Maheu, Jean-Marc Pottle, André Major, André Brochu et Paul Chamberland, de jeunes universitaires montréalais⁶⁹, *Parti pris* paraît de 1963 à 1968. La revue fait son entrée dans le monde des idées 200 ans après la signature du traité de Paris de 1763. Année symbolique donc, 1963 est riche en événements politiques : le casque surmontant la colonne dédiée à Wolfe roule sur le sol des plaines d'Abraham, la commission Laurendeau-Dunton est mise sur pied, les procès des premiers felquistes ont lieu, le Parti libéral du « Maîtres chez nous » de Jean Lesage officialise la nationalisation de l'électricité, une étape déterminante vers l'élimination du colonialisme économique du Québec, et le RIN devient un parti politique.

⁶⁷ Ferron, *Historiettes*, p. 122, 126-127.

⁶⁸ Jos.-L. Hardy, « Le monument Wolfe a été détérioré une autre fois », *Le Soleil*, 12 avril 1971, p. 21.

⁶⁹ La majorité des fondateurs de *Parti pris* ont étudié à l'Université de Montréal, où enseignent Brunet, Séguin et Frégault. C'est le cas de Pierre Maheu (lettres), Paul Chamberland et Jean-Marc Pottle (philosophie), André Brochu (ès arts). Rappelons que Ferron publie « La tête du roi » dans *Les Cahiers de l'AGEUM*, qui est l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal.

Revendiquant «un État libre, laïque et socialiste», les partipristes se donnent pour objectif de «démystifier la situation coloniale québécoise» afin de montrer que l'accession à la souveraineté politique est le seul avenir souhaitable. Influencés par l'existentialisme, le marxisme et la décolonisation (dont les auteurs Albert Memmi, Frantz Fanon et Jacques Berque), ils analysent la situation coloniale québécoise à travers ces prismes. De même, les historiens de l'École de Montréal apportent à la revue un cadre de référence pour appréhender l'histoire du Québec. Or, comme l'historien Ivan Carel l'a montré, «tout en brandissant l'objectivité de la discipline, les intellectuels en font un usage essentiellement subjectif et idéologique. Leur usage de l'histoire est ainsi bien plus un révélateur de leur vision du monde⁷⁰».

La Conquête se trouve au cœur de leur explication. Le problème est posé par Jean-Marc Piotte dès le premier numéro⁷¹, où on remarque en exergue un extrait de *La tête du roi*, de Jacques Ferron, et, dans les notes, les ouvrages de Michel Brunet et d'Albert Memmi :

La Conquête de 1760 plaça le peuple dans un état d'infériorité et de servitude. Appuyés par une métropole, les Anglais s'installèrent au pays et le contrôlèrent. Les seigneurs et les riches de descendance française quittèrent le Canada : leur nouvelle situation ne leur permettait plus de réaliser des profits par le commerce. Les quelques commerçants canadiens qui s'obstinèrent à demeurer au pays furent bientôt réduits à des rôles subalternes. Bref la conquête entraîna, pour les Canadiens, la perte du contrôle politique et économique du pays. Les faits les obligèrent de se restreindre à la religion et à la culture.

⁷⁰ Ivan Carel, *Les revues intellectuelles entre empêchement et émancipation : 1950-1968*, vol. II, thèse de doctorat (histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal, 2006, p. 462.

⁷¹ Paul Chamberland, «L'intellectuel québécois, intellectuel colonisé», *Liberté*, vol. 5, n° 2 (26) (mars-avril 1963), p. 119-130 et *Parti pris*, n°s 9-10-11 (été 1964).

De plus, Piotte mentionne que l'ancienne élite a été remplacée par d'autres, qui entretiennent la soumission à l'égard de l'occupant depuis la Conquête : l'Église⁷² et la petite bourgeoisie. Celles-ci sont responsables, par le biais d'une série de mythes et d'idéologies, de l'intériorisation même de cette soumission. Le Québécois, ce colonisé, s'est replié dans un passé magnifié et en est venu à oublier son histoire et à dénaturer sa culture jusqu'à l'aliénation⁷³. Enfin, le gouvernement fédéral, dominé par une majorité anglo-saxonne, est perçu par les partipristes comme « descendant des conquérants⁷⁴ ». C'est cette interprétation de la Conquête, qui repose sur les travaux des historiens montréalais, que l'on retrouve disséminée dans les pages de *Parti pris*.

Les collaborateurs de la revue critiquent ouvertement les autres interprétations historiques. C'est le cas de Gilles Bourque et de Luc Racine, qui déconstruisent l'ouvrage *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850* (1966) et son auteur, un « historien colonisé », Fernand Ouellet⁷⁵. Pour ce dernier, la Conquête « ne provoque aucune brisure fondamentale ». Les causes de la faiblesse économique des Canadiens français sont plutôt à chercher dans leur mentalité.

Parallèlement à la revue, les éditions Parti pris sont fondées en 1964. Gérald Godin dirige la maison de 1965 à 1977. Il en explique l'essence : « Berque a écrit : "il n'y a pas de société colonisée, il n'y a que des sociétés sous-analysées" ». Nous avons publié, en proportion, plus de textes pour analyser le Québec que tout autre éditeur

⁷² Voir janvier 1964, n^{os} 9 à 11 ; été 1964, vol. 2, n^o 8 ; avril 1965, vol. 4, n^o 3 ; novembre-décembre 1966, vol. 4, n^{os} 5-6 ; janvier-février 1967, vol. 5, n^o 7 ; avril 1968, vol. 5, n^o 8.

⁷³ André-J. Bélanger, *Ruptures et constantes. Quatre idéologies du Québec en éclaircissement* : La Relève, la JEC, Cité libre, Parti Pris, Montréal, Hurtubise HMH, 1977, chapitre 3.

⁷⁴ *Parti pris*, vol. 3, n^{os} 1-2 (août-septembre 1965), p. 5.

⁷⁵ Gilles Bourque et Luc Racine, « Histoire et idéologie », *Parti pris*, vol. 4, n^{os} 5-6 (janvier-février 1967), p. 33-50. Les auteurs dédient leur article à Maurice Séguin.

d'ici. Exposer aux Québécois leur aliénation, leur montrer la culture réelle, celle des patentoux [...]»⁷⁶.

Dans le catalogue de la maison d'édition, deux livres retiennent notre attention. Avec *Classes sociales et question nationale au Québec, 1760-1840*, le sociologue Gilles Bourque présente, à l'aide d'une grille marxiste, les bouleversements économiques et structuraux provoqués par la Conquête, qui, à son avis, ont conduit au colonialisme⁷⁷.

Puis, dans *Capitalisme et Confédération*, traduit par André d'Allemagne, Stanley Bréhaut Ryerson pense que «[d]eux siècles après la Conquête anglaise, [...] la nation québécoise se trouve toujours dans une situation de colonisée. Le double poids d'une oppression, politico-militaire d'une part, socio-économique de l'autre, pèse sur la collectivité: héritage étouffant d'une conquête qui n'en finit plus⁷⁸». Ces deux titres développent la même interprétation de la Conquête que celle diffusée dans la revue.

Pierre Vadeboncoeur: un peuple « qui a admis sa défaite »

Au début des années 1960, Pierre Vadeboncoeur est conseiller syndical pour la CSN et signe des articles dans *Cité libre*. En 1963, année qui marque le 200^e anniversaire de la signature du traité de Paris, il publie le court essai *La ligne du risque*⁷⁹. C'est aussi à ce moment qu'il passe à la revue *Parti pris*. Âgé de 43 ans, il fait ses « Salutations d'usage » à la génération qui le suit dans le premier numéro⁸⁰. Le jeune journaliste, Gérald Godin, dira de lui: « Il est

⁷⁶ Jean Blouin, « Octobre 63. Des jeunes turcs lancent un FLQ intellectuel », *La Presse*, 7 octobre 1978, p. 14-19.

⁷⁷ Gilles Bourque, *Classes sociales et question nationale au Québec, 1760-1840*, Montréal, Éditions Parti pris, 1970, p. 37.

⁷⁸ Stanley Bréhaut Ryerson, *Capitalisme et Confédération*, Montréal, Éditions Parti pris, 1972, p. 317.

⁷⁹ Pierre Vadeboncoeur, *La ligne du risque*, Montréal, Situations, 4^e année, n° 1, 1962.

⁸⁰ Pierre Vadeboncoeur, « Salutations d'usage », *Parti pris*, n° 1 (octobre 1963), p. 50-52.

unique dans sa propre génération et il est le seul de nos aînés que nous puissions à la fois reconnaître comme un des nôtres et un de nos maîtres à penser⁸¹. »

Dans *La ligne du risque*, Vadeboncoeur écrit :

C'est à la Conquête qu'il faut attribuer notre situation précaire, mais c'est à l'échec de la Rébellion qu'il faut faire remonter notre étrange carrière d'impuissance politique acceptée et de démission de l'esprit de liberté. [...] La Conquête ne s'achèverait vraiment qu'un siècle après le Traité de Paris, quand enfin la défaite par les armes composerait avec l'assujettissement de l'esprit par nos dirigeants, en particulier le clergé⁸².

Pour Vadeboncoeur, la Conquête marque le début des problèmes pour les Canadiens, un peuple « vaincu », passif (un concept également développé par l'historien Michel Brunet), « qui a admis sa défaite », « qui n'entreprend plus de révolution⁸³ ». À son avis, le clergé est en grande partie responsable de cet état collectif.

L'ouvrage n'échappe pas à Paul Chamberland⁸⁴, qui cherche justement à montrer « qu'à notre aliénation politique et économique correspondent [*sic*] notre aliénation culturelle et religieuse », dans son article « L'intellectuel québécois, intellectuel colonisé ». Après Fanon, il y cite Vadeboncoeur pour appuyer sa théorie. Dans *La ligne du risque*, Vadeboncoeur écrit ainsi : « [S]i notre nationalisme peut avoir un sens, c'est seulement dans la perspective d'une révolution de l'esprit et à la condition qu'elle s'accomplisse⁸⁵. »

Avec *L'autorité du peuple*⁸⁶, Vadeboncoeur revient sur le thème de la passivité des Canadiens français : ce ne sont pas eux qui ont été vaincus en 1760, mais bien la France ; plus tard, ils n'ont pas

⁸¹ Gérald Godin, « Comme un curé de gauche », *Parti pris*, n° 7 (février 1966), p. 56.

⁸² Vadeboncoeur, *La ligne du risque*, p. 35.

⁸³ *Ibid.*, p. 37.

⁸⁴ Chamberland, « L'intellectuel québécois », p. 125.

⁸⁵ Vadeboncoeur, *La ligne du risque*, p. 30.

⁸⁶ Pierre Vadeboncoeur, *L'autorité du peuple*, Montréal, Éditions de l'Arc, 1965.

choisi les institutions parlementaires, « la démocratie nous est venue d'ailleurs, toute faite », et sur leur apathie : « c'est à peine » s'ils ont « voulu » la Confédération⁸⁷. Il poursuit en affirmant : « Peuple investi au moins deux fois par le même conquérant et pour qui, faute de force, la sagesse consistait à ne pas chercher à conquérir à son tour [...]. Entreprendre n'est pas son fort ; parier non plus⁸⁸. » La « Défaite » est, quant à elle, peu comprise par ses contemporains. « C'est à croire qu'il n'y aurait pas eu de Conquête », s'exclame-t-il. Pour preuve de cette méconnaissance, il souligne le fait que certaines personnes ont voulu « célébrer 1760 en tant qu'événement historique⁸⁹. »

Enfin, dans le livre *La dernière heure et la première*⁹⁰, paru peu de temps avant les élections québécoises de 1970, Vadeboncoeur affirme que, pour lui, c'est la fin de la « permanence tranquille » et le début de l'indépendance⁹¹. L'essai connaît un grand succès en librairie et obtient d'excellentes critiques, dont celle de Jacques Ferron, qui qualifie l'œuvre d'« implacable⁹² ». Vadeboncoeur y revient sur des thèmes chers aux intellectuels indépendantistes qui tentent de donner un sens à l'histoire. Pour lui, la défaite a été oubliée, le conquérant s'est emparé du pouvoir économique, le pays est « gouverné par d'autres », les curés ont été « gagnés à soutenir l'empire du conquérant » et « la modération relative du vainqueur et l'habileté de son impérialisme » ont maintenu la population dans la confiance⁹³.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 127.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 128.

⁸⁹ André d'Allemagne remarque aussi cet « esprit de vaincus » en 1959 dans les pourparlers entourant la commémoration du 200^e anniversaire de la bataille des plaines d'Abraham.

⁹⁰ Pierre Vadeboncoeur, *La dernière heure et la première*, Montréal, Éditions du Boréal, 2018 [1970].

⁹¹ *Ibid.*, p. 9.

⁹² Jacques Ferron, « Alain Grandbois, les écrivains crétiens et le zigoteau », *Magazine Maclean* (octobre 1970), p. 62, cité dans Jonathan Livernois, *Un moderne à rebours : biographie intellectuelle et artistique de Pierre Vadeboncoeur*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 179.

⁹³ Vadeboncoeur, *La dernière heure*, p. 12-13, 16, 26, et 66.

Grâce à la possession du pays et de la culture, Vadeboncoeur affirme: «Nous existâmes comme peuple [...]. Nous devons être un des rares peuples conquis à garder une existence aussi bien déterminée et distincte par le seul fait d'être posé d'une certaine manière en un temps et en un lieu miraculeusement propice au calme politique⁹⁴.»

Jean Bouthillette: «le malheur initial»

Alors que le Québec est encore ébranlé par la crise d'Octobre et ses suites, Jean Bouthillette⁹⁵ publie à l'Hexagone, en 1972, *Le Canadien français et son double*, son seul essai en carrière. Il s'agit du fruit d'une longue réflexion de la part de ce journaliste, menée de 1961 à 1971, une décennie chargée politiquement et socialement.

Pour son éditeur, Gaston Miron, l'auteur «identifie clairement, ici et maintenant, la relation intime du colonisateur et du colonisé, [...] laquelle conduit à la mise à [sic] jour des grands agents de notre inconscient collectif: le mirage d'identité, la dépersonnalisation, la culpabilité dans le processus historique déterminé par la Conquête et toujours actuel⁹⁶».

Jean Bouthillette voit la Conquête comme la cassure, le «malheur initial qui s'est figé dans l'âme commune en une durée qui nous ravit le présent⁹⁷», «l'origine de cette dérive intérieure». À l'instar de ce que théorise Maurice Séguin («Le Canada français ne sera plus seul»), la Conquête a amené la «présence anglaise»,

⁹⁴ *Ibid.*, p. 65.

⁹⁵ Bouthillette fréquente aussi l'Université de Montréal, où il suit des cours du soir en sciences sociales, en littérature et en philosophie. Dans ses mémoires, l'historienne Micheline Dumont se rappelle par ailleurs qu'au moment de la crise d'Octobre, les professeurs d'histoire en général ont été soupçonnés par plusieurs «de susciter l'agitation politique» (Micheline Dumont, *De si longues racines: l'histoire d'une historienne*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 2022, p. 235).

⁹⁶ Pierre Demers, «Le Canadien français et son double», *Progrès-dimanche*, 31 décembre 1972, p. 45.

⁹⁷ Jean Bouthillette, *Le Canadien français et son double*, Montréal, Éditions du Boréal, 2018 [1972], p. 17-18.

à qui profite le système qu'elle a conçu au pays, dans le « Nous » canadien-français. En permettant à « l'Anglais de s'insinuer en nous comme une ombre », la Conquête a fini par « nous déloger de nous-mêmes ». « S'assimiler, au Québec, pense Bouthillette, c'est se perdre de vue », « nous avons perdu notre image ». Pour lui,

[u]n Canadien français, au premier temps d'un mal psychique, c'est Montcalm mortellement blessé sur les plaines d'Abraham. Mais comme nous avons survécu, c'est, au deuxième temps, Lévis qui, après la victoire de Sainte-Foy, fixe son regard vers l'embouchure du grand fleuve dans l'attente d'un bateau français. Nous attendons toujours quelque chose dans notre long hiver intérieur⁹⁸.

Il en résulte une dépersonnalisation et une aliénation de la liberté des Canadiens français, jumelées à des sentiments ambivalents d'amour et de haine envers la France, la mère « qui nous a abandonnés » « à nous-mêmes », en même temps qu'un refus inconscient de l'Anglais et une haine « oubliée » envers lui.

La Confédération est venue consommer l'état de servitude qui perdurait depuis 1760. L'occupation est toutefois plus subtile, en se maintenant grâce à une présence anglaise qui « n'est plus étrangère⁹⁹ ». Bouthillette affirme qu'« il y a donc une permanence de la Conquête qui nous maintient dans sa durée psychologique ».

Bouthillette emprunte cette phrase à Memmi : « [L]a libération du colonisé doit s'effectuer par la reconquête de soi et d'une dignité autonome¹⁰⁰ », pour conclure que, comme il y a deux peuples dans le même pays, seule la « reconquête » de soi permettrait une réconciliation : « La Conquête avait engendré en nous le terrible dialogue de la liberté et de la mort. C'est dans le dialogue de la liberté et de la vie que se fera notre reconquête. [...] Mais ce que doit d'abord vaincre notre peuple, c'est sa grande fatigue, cette sournoise tentation de la mort¹⁰¹. »

⁹⁸ *Ibid.*, p. 50.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 48.

¹⁰⁰ Memmi, *Portrait du colonisé*, p. 143.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 94-95.

Comme chez Vadeboncoeur, la liberté et la décolonisation mentale sont convoquées. Cette parenté intellectuelle n'échappe pas au principal intéressé. À la fin de 1972, Pierre Vadeboncoeur envoie une lettre au *Devoir*, au sujet de l'essai de Bouthillette, dans laquelle il affirme: «L'auteur regarde fixement notre aliénation et nos avatars, par l'intérieur, en s'aidant d'un très petit nombre de points de repère historiques, qu'il nomme à peine, d'ailleurs, comme une tragédie classique nomme le destin¹⁰².» S'il juge que l'ouvrage a été «trop peu remarqué par la critique», Vadeboncoeur le fait entrer, par son *imprimatur*, dans le panthéon intellectuel québécois de façon pérenne.

Permanence du discours pour une collectivité déterminée par la permanence

Cette interprétation entourant la guerre de la Conquête a bénéficié d'une large diffusion auprès du grand public dans les années 1960 et 1970 et a été thématifiée dans plusieurs œuvres. Les artistes ont été nombreux à montrer l'éveil collectif et à y participer, car, comme l'a écrit Albert Memmi, «[l]e colonisé semble condamné à perdre progressivement la mémoire¹⁰³». D'où l'importance de garder la culture vivante.

Au cinéma, il en est question dans *Le révolutionnaire* (1965), de Jean-Pierre Lefebvre, un film sur le doute identitaire de la société québécoise et sur l'idée de révolution. La fable satirique met en scène des combattants qui s'entraînent pour faire la révolution. Les recrues ont droit à un cours d'histoire du Québec où ils apprennent que

[L]es méchants Anglais s'établissent [...]. Puis c'est la déportation des Acadiens. Le major Charles Lawrence se rend responsable de la mort de 14 000 colons. La déportation dure trois ans. Puis Montcalm défait les Anglais à Carillon. Mais peu après le

¹⁰²Pierre Vadeboncoeur, [Lettre], *Le Devoir*, 13 décembre 1972, p. 5.

¹⁰³Memmi, *Portrait du colonisé*, p. 121.

général James Wolfe gagne la bataille des plaines d'Abraham et le Canada passe définitivement à l'Angleterre.

Dans l'image suivante, on voit un homme, un Anglais, tenant un sac rempli d'argent¹⁰⁴.

Au théâtre, Jacques Ferron multiplie les références à la Conquête dans la pièce *Les grands soleils* (publiée en 1958 et jouée au TNM en 1968), dont l'intrigue se déroule en 1837. Le curé dit à Jean-Olivier Chénier: « [T]on père a vu l'arrivée des Anglais et tu peux déjà, toi, Jean-Olivier, fils d'un vaincu, tenir tête au vainqueur¹⁰⁵. »

En poésie, même si Michel Brunet pensait que la conduite des Canadiens, marquée au coin par la docilité « au moment de la conquête, n'a jamais inspiré et n'inspirera jamais les poètes à la recherche d'actes d'héroïsme collectif¹⁰⁶ », Gérald Godin tourne ces vers dans *Cantouques*: « [C]omment pourrais-je vivre oser respirer encore / l'air pollué de mon pays vaincu / l'avenir bouché de mon pays angliché / supporter la brûlure des Plaines l'incendie des drapeaux / le bris des épées l'exil de trente-sept¹⁰⁷. »

En musique, dans *Les Patriotes* (1964), Claude Léveillée chante « Déportation, grand-mère, n'avez-vous rien dit ». Parmi les spectacles marquants de cette période figure *Poèmes et chants de la résistance II*, présenté par le Comité de défense des prisonniers politiques au Gesù, à Montréal, les 24 et 25 janvier 1971. Avant l'entrée en scène des poètes et des chanteurs¹⁰⁸, Hélène Loïselles y récite :

¹⁰⁴Le narrateur aurait plutôt dû dire que Lawrence se rend responsable de la déportation de 14 000 Acadiens. La déportation a commencé le 28 juillet 1755 et a duré huit ans (et non trois) au terme de laquelle entre 10 000 et 13 000 Acadiens ont été déportés, notamment vers les colonies américaines.

¹⁰⁵Le narrateur dit aussi: « Soixante mille Canadiens, femmes et enfants compris, dispersés dans un grand pays. En 1760, l'arrivée des Anglais ne les a guère dérangés, trop peu nombreux pour former un peuple. Faute de peuple, pas de défaite » (Jacques Ferron, *Théâtre I, Montréal*, Éditions de l'Hexagone, 1990, p. 385 et 453).

¹⁰⁶Brunet, « Premières réactions », p. 506.

¹⁰⁷Gérald Godin, *Cantouques & Cie*, Montréal, Typo, 2001 [1991], p. 79.

¹⁰⁸Fernand Doure, « "Poèmes et chants de la résistance II", 50 ans plus tard »,

Québec 1760, territoire occupé. L'armée anglaise dévaste le pays, le conquérant s'installe, l'ordre anglais est instauré. Les Canayens se voient désarmés par leurs curés de village. La résistance qui suivra ne sera pas faite les armes à la main. Ce sera le repli silencieux dans la campagne québécoise, repli humiliant devant l'occupation commerciale des bourgeois anglais rapaces, McGill, McTavish, Patterson et compagnie. Ce sera le repli dans les terres devant la mainmise anglaise sur le Saint-Laurent, devant l'expropriation anglaise de la forêt québécoise, ce sera l'arrestation et la détention du peuple québécois entre le fleuve et la forêt occupés¹⁰⁹.

C'est Léandre Bergeron qui signe les textes «Québec, territoire occupé». Ce collaborateur de *Parti pris* est également l'auteur de deux ouvrages très remarquables à l'époque, fortement inspirés des théories de la décolonisation : *Petit manuel d'histoire du Québec* (1970) et *Pourquoi une révolution au Québec* (1972).

Écrits pour faire réagir, les textes «Québec, territoire occupé» empruntent un ton militant. Ils sacrifient quelque peu les faits pour créer un effet de toge. Par exemple, faisant allusion à la responsabilité de l'Église dans l'état de soumission de la population, le texte ne dit pas que plusieurs presbytères du gouvernement de Québec ont été endommagés par les militaires à l'été 1759, que certaines églises, dont la cathédrale de Québec, ont été presque détruites par les bombardements, que des curés se sont réfugiés avec leurs paroissiens dans une paroisse voisine, où ils ont vécu pendant des mois, alors que de leur côté, les Augustines ont accueilli plus de blessés que leur établissement le permettait. De plus, si M^{gr} de Pontbriand prône la soumission et la conciliation à l'égard de l'armée britannique dans une lettre datée du 5 juin 1759, des curés choisissent de passer outre

Le Devoir, 26 janvier 2021, [En ligne], [<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/594001/poemes-et-chants-de-la-resistance-ii-50-ans-plus-tard>] (consulté le 4 janvier 2022). Notons aussi le texte d'Yvon Deschamps, *Les Anglais*, où il ironise sur Montcalm et Wolfe.

¹⁰⁹Les années 1774, 1789, 1807, 1837, 1916, 1960, 1970 et 1971 sont également évoquées.

et de se placer à la tête de leurs paroissiens dans la défense de leur localité. C'est le cas des curés Chaumont de Baie-Saint-Paul, Charles Youville-Dufrost de Pointe-Lévy, Joseph-Basile Parent de L'Ange-Gardien et Philippe-René Robineau de Saint-Joachim¹¹⁰. Comme le mentionne l'historien Jacques Mathieu, « [l']évêque prescrit; le curé obéit ou... n'obéit pas ». Dans un contexte de profonde remise en question du référent religieux au cours de la Révolution tranquille, ces exemples ne sont pas mis en évidence, car ils n'appuient pas la thèse originelle.

Enfin, l'ancien chef riniste, Pierre Bourgault, écrit *Ent' deux joints*¹¹¹ en 1973. Il fait entonner à Robert Charlebois: « Tout ça a commencé sur les plaines d'Abraham / La chicane a pogné t'as mangé ta volée. » Dans *Bozo-les-culottes* (1967), Raymond Lévesque revient lui aussi sur la trahison de l'élite et du clergé.

Ce discours entourant la Conquête est en outre présent à l'Assemblée nationale du Québec, où les références sont également multiples. Marcel Masse, ministre unioniste, affirme en 1969¹¹²: « Cette tradition du rôle de l'État s'est perdue avec 1760 quand un nouvel État métropolitain entreprit un travail de colonisation tourné vers les intérêts supérieurs de l'Empire britannique. De là date l'antiétatisme de notre population dont a souvent parlé l'historien Michel Brunet ». Rappelons que l'historien Denis Vaugeois, ancien élève de Maurice Séguin¹¹³, est alors directeur de cabinet du ministre Masse.

Devenus députés et ministres du Parti québécois, Denis Vaugeois et Gérald Godin continuent de diffuser l'interprétation

¹¹⁰Jacques Mathieu et Sophie Imbeault, *La guerre des Canadiens, 1756-1763*, Québec, Éditions du Septentrion, 2013, p. 41 et 76.

¹¹¹Jean-François Nadeau, *Bourgault*, Montréal, Lux Éditeur, 2007, p. 367.

¹¹²Marcel Masse, *Journal des débats*, Assemblée nationale, 18 novembre 1969.

¹¹³Denis Vaugeois écrit: « Je suis de ceux qui le considèrent comme le maître d'un néonationalisme fondé sur l'histoire », dans Robert Comeau et Josiane Lavallée (dir.), *L'historien Maurice Séguin: théoricien de l'indépendance et penseur de la modernité québécoise*, Québec, Éditions du Septentrion, 2006, p. 9.

de l'École de Montréal. C'est aussi le cas de Camille Laurin. Dans un discours entourant l'adoption de la *Charte de la langue française* en 1977, il affirme que le Québec a été « [a]mputé de ses élites en 1763 » et qu'« il est vrai que, dès ce moment, il abandonne au conquérant britannique une hégémonie économique et commerciale qui ne fera que s'amplifier¹¹⁴ ». Le livre blanc sur le projet de souveraineté-association est aussi empreint de l'esprit des travaux de Séguin, de Brunet et de Frégault : en 1760, il y avait au Canada une société qui aurait un jour acquis son indépendance, mais à la suite d'une défaite militaire, elle a plutôt été placée sous la tutelle britannique. Dès lors, sans ses dirigeants, dont plusieurs sont rentrés en France, tenus à l'écart des charges publiques, du commerce et de l'industrie, les francophones ont choisi la fidélité aux nouveaux maîtres et le repli sur le territoire¹¹⁵.

Cette interprétation de la Conquête se retrouve dans de nombreuses œuvres au fil des ans, tant en littérature, par exemple, dans l'essai de Marcel Dubé, *La tragédie est un acte de foi* (1973) ou dans la pièce de théâtre de Félix Leclerc, *Qui est le père?* (1977), qu'à la télévision dans la téléserie de Denys Arcand, *Duplessis* (1978), ou au cinéma dans le film de Gilles Carle, *Les Plouffe* (1981) ou, encore, dans le documentaire de Jacques Godbout, *Le sort de l'Amérique* (1996).

Conclusion : le récit de la défaite

Au cours de notre analyse, nous avons compris que les intellectuels indépendantistes construisent un récit autour de la Conquête

¹¹⁴Camille Laurin, *Journal des débats*, Assemblée nationale, 19 juillet 1977.

¹¹⁵*La nouvelle entente Québec-Canada. Proposition du gouvernement du Québec pour une entente d'égal à égal : la souveraineté-association*, Québec, Gouvernement du Québec, Conseil exécutif, 1979, p. 3-4. Selon Jonathan Livernois, la direction du document avait été confiée à l'ancien partipriste Pierre Maheu et des textes avaient été commandés à Camille Laurin, à Gérald Godin et à Denis Vaugeois. Après le décès accidentel de Maheu en septembre 1979, le ministre des Affaires culturelles Vaugeois en reprend l'essentiel.

envisagé uniquement du point de vue de la défaite. Pour Pierre Bourgault : « Nous avons toujours été battus : nous sommes écœurés d'être battus... » ; pour André d'Allemagne : « Pendant longtemps, trop longtemps, le peuple canadien-français a vécu dans l'obsession de son passé, un passé marqué non seulement par la défaite, mais par l'esprit de défaite, par des luttes symboliques et humiliantes, par des préoccupations de simple survie... Nous vivions en marge de l'histoire » ; pour Gérard Godin : « à la conquête on a perdu / le cheval dit qu'il en a marre / de s'entendre toujours parler / à la conquête on a perdu » ; pour Jean Bouthillette : « une image de Wolfe qui nous a saisis dans notre enfance et qui reste, à notre insu, comme l'image-témoin de notre défaite et de notre humiliation » et pour Pierre Vadeboncoeur, les Québécois forment un peuple qui « a admis sa défaite¹¹⁶ ». Enfin, dans son livre *L'esprit révolutionnaire dans l'art québécois*, Robert-Lionel Séguin ne reproduit que deux moments de la guerre de la Conquête : la déportation des Acadiens en 1755, qui compte une dizaine de planches, et Lévis qui fait brûler les drapeaux à Montréal en 1760, une planche seulement.

Ces auteurs ne soulignent aucune victoire, si ce n'est que pour montrer son caractère éphémère puisque les dés sont joués d'avance. Ils rappellent en particulier deux défaites : la bataille des plaines d'Abraham en 1759 et, surtout, la capitulation générale en 1760. La victoire française à Sainte-Foy, en avril 1760, n'est pratiquement jamais évoquée. En fait, ils empruntent la périodisation établie par Frégault et Séguin pour qui la date phare est le 8 septembre 1760. Brunet met lui aussi l'accent sur la défaite : « C'est un passé où les héros et les actions d'éclat furent très rares [...]. Un passé où les échecs ont été plus nombreux que les succès. Un passé sans grandeur et sans panache dont nous sommes les modestes héritiers¹¹⁷. »

¹¹⁶Nadeau, *Bourgault*, p. 179 ; D'Allemagne, *Le Québec, pays colonisé*, p. 1 ; Godin, *Cantouques*, p. 58 ; Bouthillette, *Le Canadien français*, p. 68 ; Vadeboncoeur, *La ligne du risque*, p. 37.

¹¹⁷Denis Vaugeois a créé la collection 17/60 aux Éditions du Boréal pour y publier les principaux textes de Maurice Séguin. Brunet, *Canadiens et Canadiens*, p. 45.

La Nouvelle-France est, quant à elle, majoritairement occultée par les intellectuels indépendantistes, étant sans doute trop associée au nationalisme de survivance, où elle était perçue comme un âge d'or. Tout commence et tout se termine en 1760, même si la guerre n'est pas finie et qu'il reste un dernier acte à jouer. Dans les faits, ce n'est qu'avec les préliminaires de paix, signés à Fontainebleau en novembre 1762, et avec le traité de Paris de 1763 que la colonie est cédée à la Grande-Bretagne.

Le vocabulaire utilisé ne vient que renforcer l'esprit de défaite : « conquis », « vaincus », « abandonnés ». Il est d'ailleurs encore fortement marqué par la Seconde Guerre mondiale (collaborateur, occupant, « holocauste de l'honneur¹¹⁸ »), ce qui apparaît aujourd'hui anachronique pour parler d'une guerre qui se déroule au XVIII^e siècle.

En s'appuyant sur les auteurs de la décolonisation et en puisant dans les travaux des historiens de l'École de Montréal, les intellectuels indépendantistes font une certaine lecture de la guerre en n'abordant que 1760, la Défaite avec un « d » majuscule, pour expliquer l'aliénation des Québécois. Tous n'adhèrent pas à cette interprétation. Jacques Ferron affirme ainsi :

On ne peut percevoir cette évolution dans la régression que l'École de Montréal a cru trouver dans notre histoire à la suite de la Conquête. Cette théorie s'explique toutefois : elle a vu le jour au moment où nous commençons à comprendre que la souveraineté nous était nécessaire. On a projeté une aspiration contemporaine sur le passé. On s'est trompé de temps. Cela arrive souvent aux historiens¹¹⁹.

La chercheuse Alexandra Guité-Verret¹²⁰ a également remarqué dans ses travaux « un sentiment de défaite qui plane » dans les textes

¹¹⁸Robert-Lionel Séguin, *L'esprit révolutionnaire dans l'art québécois : de la déportation des Acadiens au premier conflit mondial*, Montréal, Éditions Parti pris, 1972, p. 42-43.

¹¹⁹Ferron, *Historiettes*, p. 126-127.

¹²⁰Alexandra Guité-Verret, *Lire la défaite dans le récit de prison québécois : l'enfermement chez Joseph-Guillaume Barthe, Pierre Vallières et Gérald Godin*, mémoire

d'intellectuels phares de la Révolution tranquille, comme Pierre Vadeboncoeur et Hubert Aquin, qui cherchent à cerner les lacunes du Québec. Elle appelle cette mouvance le « grand récit défaitiste ». Cela n'a pas non plus échappé à Pierre Nepveu : « Rien de plus étonnant, à lire les textes littéraires des années soixante, que de constater à quel point une époque si affirmative, valorisant l'action, la parole, la réalisation de soi, a pu nourrir une telle abondance de discours sur l'exil, la folie, l'ennui, l'irréel, la mort¹²¹. » Marilyn Randall avance, dans le cas des Rébellions de 1837-1838, que le modèle proposé par des intellectuels comme Aquin est celui de l'échec et du fatalisme. Pour eux, l'histoire permet d'expliquer l'origine de l'oppression et de comprendre les mécanismes de colonisation, ce qui devrait amener les Québécois des années 1960 à prendre conscience de leur situation pour s'en libérer.

Les théories de la décolonisation et de l'École de Montréal, sur lesquelles les intellectuels indépendantistes se sont appuyés, s'inscrivent dans un *kairos* particulier, celui de la Révolution tranquille. Elles étaient en adéquation avec une certaine vision du destin québécois. Pour l'historien Michel Brunet, en 1760, les Canadiens étaient des vaincus prostrés qui ont accepté la Conquête sans grande difficulté et qui se sont ensuite confortés dans une forme de résistance passive. L'essayiste Pierre Vadeboncoeur partage aussi cette vision d'un peuple vaincu, passif et « qui a admis sa défaite ». Historiens et intellectuels ont proposé un discours de la Conquête qui venait appuyer leurs thèses concernant l'aliénation économique et politique des Québécois des années 1960¹²². Conséquemment,

de maîtrise (littératures de langue française), Montréal, Université de Montréal, 2018.

¹²¹Pierre Nepveu, *L'écologie du réel: mort et naissance de la littérature québécoise contemporaine*, Montréal, Éditions du Boréal, 1999 [1988], p. 59. Voir Jocelyn Létourneau, « Mythistoires de losers: introduction au roman historial des Québécois d'héritage canadien-français », *Histoire sociale = Social History*, vol. 39, n° 77 (mai 2006), p. 157-180.

¹²²Alain Deneault remet en question l'interprétation « des intellectuels de l'émancipation » en montrant qu'ils ont négligé une figure centrale, le colon, ainsi que les

ils ont structuré une image identitaire dont les Québécois étaient appelés à se libérer par eux-mêmes. Y sont-ils parvenus? Si nous ne donnons pas de réponse ici, Ferron serait contraint de constater que Wolfe est bel et bien remonté sur son beau monument des plaines d'Abraham, où il trône toujours.

Le courrier des lecteurs du *Soleil* des années 1960, reflet d'une transition vers le postmatérialisme?

Emmanuel Bernier
Université Laval

Résumé

Il est communément admis que les années 1960 ont marqué un changement important dans les valeurs des citoyens du Québec, comme du reste de l'Occident. Le courrier des lecteurs du *Soleil*, un quotidien généraliste de la ville de Québec, nous est apparu comme un terrain de choix pour mesurer ces mutations. Il s'est avéré que les valeurs matérialistes (sécurité, tradition et conformité) prévalaient encore légèrement sur les valeurs postmatérialistes (autonomie, hédonisme, réalisation de soi, bienveillance et universalisme) durant la période étudiée.

Abstract

It's widely accepted that the 1960s marked a major shift in the values of citizens in Quebec and the rest of the West. Letters to the Editor in Le Soleil, a general-interest daily newspaper in Quebec City, provided us with an excellent opportunity to measure these changes. It turned out that materialist values (security, tradition and conformity) still slightly prevailed over post-materialist values (autonomy, hedonism, self-realization, benevolence and universalism) during the period studied.

L'idée de « Révolution tranquille » suppose qu'il y aurait un avant et un après dans l'histoire du Québec. Avant : un conservatisme tenace

imbibé de catholicisme. Après : un progressisme triomphant jetant soudainement les valeurs d'autrefois aux orties. Les Québécois des années 1960 ont l'impression d'inaugurer une nouvelle époque. « Un nouveau jour va se lever et son soleil brillera pour la majorité qui s'éveille », comme le chante Jacques Michel en 1970. Il est vrai que l'Église catholique cesse rapidement d'être la principale élite définitrice qu'elle était depuis plus d'un siècle. Les fidèles quittent en masse les temples, dont plusieurs viennent à peine d'être construits. Et pendant que la jeunesse française clame l'interdiction d'interdire, le nouveau gouvernement fédéral de Pierre Elliott Trudeau soutient que « l'État n'a rien à faire dans les chambres à coucher du pays¹ ». Dans l'ensemble, il semble donc que les valeurs dites progressistes prennent largement et rapidement le pas sur les valeurs conservatrices, qu'on assiste, autrement dit, à un soudain « déclin de la déférence² » envers l'autorité et la tradition, comme le diagnostiquera plus tard le politologue anglo-canadien Neil Nevitte.

Même si la mort de Duplessis et l'élection de Jean Lesage sont loin d'avoir été sans conséquence, ouvrant la porte à un indéniable renouveau politique, le Québec des années 1960 n'évolue pas en vase clos. Il est éminemment influencé par le climat d'après-guerre où une nouvelle prospérité se marie à un individualisme conquérant. Partout en Occident, à la faveur du *baby-boom*, des millions de jeunes adultes plus scolarisés que jamais embrassent des valeurs jadis plus marginales. L'arrivée de cette nouvelle génération née dans les années 1940-1950 allait donner une couleur particulière aux sixties à travers le monde³, et le Québec ne fit évidemment pas exception. Les causes de ce phénomène sont d'abord socioéconomiques. Comme

¹ « La session ajournée au 22 janvier », *Le Soleil*, 23 décembre 1967, p. 21.

² Neil Nevitte, *The Decline of Deference: Canadian Value Change in Cross-National Perspective*, Toronto, Broadview, 1996.

³ Arthur Marwick, *The Sixties: Cultural Revolution in Britain, France, Italy, and the United States, c. 1958-c. 1974*, New York, Oxford University Press, 1998 ; Tudi Kernalegenn et al., *La vague nationale des années 1968 : une comparaison internationale*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2020.

l'a montré le politologue états-unien Ronald Inglehart en s'appuyant sur des recherches en psychologie (en particulier la théorie des motivations d'Abraham Maslow⁴), les valeurs se fixent durant la « période de formation », c'est-à-dire pendant l'enfance et l'adolescence. Plus un individu est témoin jeune de traumatismes, comme des guerres, des épidémies, des famines ou des crises économiques, plus il aura tendance à privilégier des valeurs « matérialistes », comme la santé et la sécurité matérielle et physique (c'est la « théorie de la pénurie » : on prise ce qui nous manque ou nous a manqué). Dans le cas contraire, l'individu se tournera davantage vers des valeurs « postmatérialistes » liées à l'épanouissement personnel⁵. Ce sont ces dernières qui se répandent un peu partout en Occident dans les années 1960.

Comment peut-on vérifier cette hypothèse en ce qui concerne les citoyens québécois ? Ont-ils réellement tendance à promouvoir en bloc des valeurs postmatérialistes⁶ dans les années 1960 ? Les valeurs portées par les élites intellectuelles et certains groupes contestataires de la Révolution tranquille ont déjà reçu une attention respectable⁷. Sans remettre en question leur potentiel mobilisateur, il reste essentiel de se demander comment le citoyen « moyen » évalue le monde. Au contraire des sondages d'opinion ou des entretiens, les courriers

⁴ Abraham Maslow, « A Theory of Human Motivation », *Psychological Review*, vol. 50, n° 4 (1943), p. 370-396.

⁵ Ronald Inglehart, *The Silent Revolution: Changing Values and Political Styles Among Western Publics*, Princeton, Princeton University Press, 1977, p. 22-34.

⁶ Nous préférons ce terme à celui de « progressistes », une étiquette à plusieurs égards problématique. Le « progrès » désigne en effet un mouvement vers l'avant, sans spécifier où se situe cet « avant ». Les notions de « gauche » et de « droite », trop marquées historiquement et géographiquement, ne serviront pas davantage à notre démonstration. Voir Pierre Allorant et Walter Badier, « Introduction. Les avatars du progressisme », *Parlement[s]*, vol. 35, n° 1 (2022), p. 13-19.

⁷ Fernand Dumont et al. (dir.), *Idéologies au Canada français, 1940-1976*, 3 volumes, Québec, Presses de l'Université Laval, 1981 ; Jean-Philippe Warren, *Une douce anarchie : les années 68 au Québec*, Montréal, Éditions du Boréal, 2008 ; Sean Mills, *Contester l'empire : pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Montréal, Hurtubise HMH, 2011 ; Yvan Lamonde, *La modernité au Québec*, t. 2 : *La victoire différée du présent sur le passé, 1939-1965*, Montréal, Éditions Fides, 2016.

des lecteurs permettent d'observer les discours des individus *in situ*⁸ et d'éviter ce que Pierre Bourdieu qualifie d'« effet d'imposition de problématique »⁹. Les courriers du cœur publiés dans les quotidiens et hebdomadaires québécois des années 1950 à 1980 ont déjà été l'objet d'études dont il convient de souligner la qualité¹⁰. Ils ont toutefois l'inconvénient de montrer davantage le point de vue de la courriériste, puisque les messages des correspondantes ne sont pas toujours reproduits. Les correspondantes traitent également à peu près exclusivement de questions liées à la famille. On y perçoit néanmoins un passage notable, quoique graduel, de valeurs matérialistes liées, entre autres, à la stabilité de la famille et à la continence sexuelle à des valeurs nettement postmatérialistes (divorce, avortement, etc.). Les courriers des lecteurs, où ces derniers donnent leur opinion sur des sujets extrêmement divers, sont pour leur part à peu près absents de la recherche au Québec, au contraire des États-Unis, de l'Italie, de la Belgique, de l'Allemagne et du Portugal, par exemple¹¹. Nous avons voulu voir si ceux de la presse quotidienne

⁸ Nathalie Heinrich, « La sociologie à l'épreuve des valeurs », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 121 (2006), p. 310.

⁹ On impose à la personne sondée un sujet à propos duquel elle n'est pas, pour différentes raisons, nécessairement à l'aise de répondre (Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, n° 318 [1973], p. 1292-1309).

¹⁰ Édith Manseau, *La presse du cœur : un indicateur culturel*, mémoire de maîtrise (études québécoises), Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1985; Luc Bellerive, *Problèmes conjugaux et divorce dans les courriers du cœur de la fin des années soixante au début des années quatre-vingt*, mémoire de maîtrise (études québécoises), Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1996; Johanne Sénéchal, *Fréquentations et mariages : les représentations de jeunes Québécoises à travers l'étude d'un courrier du cœur (1958-1968)*, mémoire de maîtrise (histoire), Québec, Université Laval, 2006; Jean-Christophe Demers, *Les mots pour le dire : discours de l'intimité, ou contribution de Janette Bertrand à la modernité québécoise*, thèse de doctorat (sociologie), Ottawa, Université d'Ottawa, 2019.

¹¹ Luc Boltanski *et al.*, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 51 (1984), p. 3-40; Eugenio Ambrosi et Mariselda Testolin Tassarolo, *Dalla parte del lettore : Ricerca sulla posta dei quotidiani italiani*, Rome, Lavoro, 1991; Karin Wahl-Jorgensen, *Journalists and the Public: Newsroom Culture, Letters to the Editor, and Democracy*, Cresskill, Hampton Press, 2007; Andrea Mlitz,

québécoise des années 1960 accordaient une place importante aux valeurs postmatérialistes. Pour ce faire, nous avons choisi un échantillon de textes du quotidien *Le Soleil* étant donné que la recherche s'est déjà beaucoup penchée sur la presse montréalaise et très peu sur les journaux de la capitale. Mais aussi parce que les citoyens de Québec, dont plusieurs faisaient partie de la fonction publique, étaient aux premières loges pour assister aux changements touchant la prise en charge du social par l'État, une des principales caractéristiques de la Révolution tranquille. Et il n'y a pas que des lecteurs de Québec qui écrivent dans *Le Soleil*: le journal, dont le tirage dépasse 100 000 exemplaires au tournant des années 1960, est lu ailleurs dans la province, plus particulièrement dans les régions autour de Québec et dans celles de l'Est, autant en milieu urbain que rural¹².

Afin de pouvoir présenter un instantané le plus juste possible du paysage axiologique québécois des années 1960, nous avons utilisé toutes les lettres publiées dans *Le Soleil* au cours des mois de janvier 1960, 1964 et 1968, permettant alors de prendre la température au début, en plein milieu et à la fin de cette « courte » Révolution tranquille – par opposition à la « longue » définie par Pâquet et Savard¹³ – s'échelonnant de la mort de Maurice Duplessis (septembre 1959) à la création des cégeps et de l'Université du Québec (1968). Nous en avons tiré un total de 123 textes. Il est bien entendu que les lecteurs qui écrivent dans les journaux ne sont

Dialogorientierter Journalismus: Leserbriefe in der deutschen Tagespresse, Constance, UVK, 2008; Lluís Pastor, *Teoría de las cartas al director: La gestión periodística del público I*, Barcelone, UOCpress, 2010; Marisa Torres da Silva, *As cartas dos leitores na imprensa portuguesa: Uma forma de comunicação e debate do público*, Covilhã, Labcom, 2014; Roderick P. Hart, *Civic Hope: How Ordinary Americans Keep Democracy Alive*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018; Alisson Cavanagh et John Steel (dir.), *Letters to the Editor: Comparative and Historical Perspectives*, Londres, Springer, 2019.

¹² André Beaulieu et Jean Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours*, t. 3: 1880-1895, Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, p. 11-15.

¹³ Martin Pâquet et Stéphane Savard, *Brève histoire de la Révolution tranquille*, Montréal, Éditions du Boréal, 2021.

pas parfaitement représentatifs de la population. Plusieurs études faites à travers le monde dans les dernières décennies ont montré que l'auteur de lettre ouverte moyen est habituellement un homme blanc plutôt âgé, aisé et scolarisé¹⁴, ce qui ne découle pas nécessairement d'un choix des rédactions, généralement soucieuses de représenter la diversité du social¹⁵. Notre recherche permettra au moins de nous extraire de la pensée des seules élites pour nous immerger dans celle d'une intelligentsia du dimanche composée de professionnels, d'étudiants, mais aussi à l'occasion de membres de la classe ouvrière, de mères au foyer et autres.

Les textes ont été soumis à une analyse de discours évaluatif. Tous les auteurs apprécient positivement ou négativement un objet concret (habituellement une action ou un ensemble d'actions). Certains marqueurs textuels, que la linguiste Catherine Kerbrat-Orecchioni qualifie de déictiques axiologiques (ou simplement « axiologiques »), permettent de reconnaître la teneur de l'évaluation. Ces axiologiques sont souvent des verbes (« devoir », « falloir », « apprécier », etc.) ou des adjectifs (« déplorable », « souhaitable », etc.) ou, plus rarement, des substantifs (« politacillerie », « larbins », etc.)¹⁶. Chaque évaluation est justifiée par une valeur plus ou moins implicitement énoncée par l'auteur, qu'il est possible de dégager logiquement en se demandant au nom de quoi on évalue. Ces valeurs sont ensuite, à l'aide du contexte, liées à une des valeurs de base conceptualisées par le psychologue israélien Shalom Schwartz à partir de données en provenance de dizaines de pays.

¹⁴ Hart, *Civic Hope*, p. 79; Wahl-Jorgensen, *Journalists and the Public*, p. 161-162; Jean-Baptiste Legavre, « Lettres restantes: le courrier des lecteurs du Monde ou les contours d'un genre en expansion », dans Roselyne Ringoot et Jean-Michel Utard (dir.), *Les genres journalistiques: savoirs et savoir-faire*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 101-121.

¹⁵ Un exemple: même si *Le Monde* compte, au tournant des années 2000, près de 40 % de lectrices, il arrive, certaines journées, qu'il ne reçoive aucune lettre écrite par une femme (Legavre, « Lettres restantes », p. 117).

¹⁶ Catherine Kerbrat-Orecchioni, *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 1980.

Pourquoi Schwartz? Le modèle d'Inglehart, fondé sur l'opposition matérialiste/postmatérialiste, nous semble insuffisant pour comprendre avec finesse les discours évaluatifs. La théorie de Schwartz permet par conséquent de déployer une catégorisation des valeurs plus subtile sans entrer en contradiction avec Inglehart¹⁷. Les valeurs de base liées à la conservation de soi, soit la sécurité (tout ce qui assure la survie), la tradition (le respect du passé) et la conformité (la déférence envers son groupe) correspondent aux valeurs matérialistes d'Inglehart. Deux autres catégories de Schwartz correspondent quant à elles aux valeurs postmatérialistes de son collègue états-unien: 1) celle du développement de soi, autrement dit de l'autopoïèse, comprenant l'autonomie (avoir la possibilité d'agir selon sa propre loi), l'hédonisme (éprouver du plaisir) et la réalisation de soi (actualiser ses capacités); 2) et celle de la transcendance de soi, autrement dit de l'altruisme, qui inclut les valeurs de bienveillance (souci de l'Autre proche) et d'universalisme (dignité égale de chaque être humain, qu'il fasse partie ou non du groupe)¹⁸. Comme, enfin, les courriers des lecteurs parlent peu de problèmes uniquement individuels (Boltanski *et al.* ont montré que les lettres ouvertes portant sur de seuls individus devaient avoir une certaine portée collective pour être publiées¹⁹), le Soi pourra à la fois être compris à l'échelle individuelle du lecteur ou à celle, collective, du groupe auquel il appartient.

Nous débiterons par une partie consacrée à une analyse d'ensemble de l'échantillon. Qui sont les auteurs de lettres d'opinion (sexe, lieu de résidence, condition socioprofessionnelle, etc.²⁰)? De

¹⁷ Comme le montre notamment Marc Stewart Wilson, «A Social-Value Analysis of Postmaterialism», *The Journal of Social Psychology*, vol. 145, n° 2 (2005), p. 209-224.

¹⁸ Shalom Schwartz, «Universals in the Content and Structure of Values: Theoretical Advances and Empirical Tests in 20 Countries», *Advances in Experimental Social Psychology*, vol. 25 (1992), p. 5-12.

¹⁹ Boltanski *et al.*, «*La dénonciation*».

²⁰ Il est malheureusement généralement impossible de connaître l'âge des auteurs.

quoi parlent-ils et pourquoi ? Les deux autres parties traiteront séparément les valeurs matérialistes, puis postmatérialistes trouvées dans l'échantillon.

Profil des auteurs du courrier des lecteurs du *Soleil* (1960-1968)

Même si la pratique épistolaire est consubstantielle à l'histoire du journalisme²¹, la rubrique du courrier des lecteurs telle que nous la connaissons aujourd'hui ne s'est généralisée que dans les années 1960 et 1970 dans la plupart des pays occidentaux²². En passant du paradigme du journalisme d'information, où les faits sont rapportés plus ou moins objectivement par des reporters professionnels, à celui du journalisme de communication, où la fonction phatique – celle qui concerne l'interaction proprement dite et non le message – prend une ampleur inédite²³, le courrier des lecteurs permet d'institutionnaliser ce que Frédéric Antoine qualifie de « feedback des usagers²⁴ ». Le quotidien établit ici une relation privilégiée avec son lectorat, pour lequel cette rubrique devient un espace d'expression particulièrement apprécié. Au *Soleil*, le courrier des lecteurs apparaît de manière régulière au tournant des années 1960. Il n'est toutefois pas immédiatement quotidien. Le quotidien de la capitale en publie seulement à neuf occasions en

²¹ Guillaume Pinson, « Présentation du dossier », dans Guillaume Pinson (dir.), *La lettre et la presse : poétique de l'intime et culture médiatique*, sur le site Médias 19, 13 décembre 2021, [<https://www.medias19.org/publications/la-lettre-et-la-presse-poetique-de-lintime-et-culture-mediatique/presentation-du-dossier>] (13 décembre 2021).

²² Marie Widart, « Le courrier des lecteurs, lieu de débat sur les mouvements sociaux qui touchent la Belgique », *Recherches en communications*, n° 21 (2004), p. 113 ; Gabrina Pounds, « Democratic Participation and Letters to the Editor in Britain and Italy », *Discourse & Society*, vol. 17, n° 1 (2006), p. 35-36.

²³ Colette Brin *et al.*, « Introduction », dans Colette Brin *et al.*, *Nature et transformation du journalisme : théorie et recherches empiriques*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, p. 8-9.

²⁴ Frédéric Antoine, *Le feedback des usagers dans les médias*, Bruxelles, Édition Fondation Roi Baudoin, 2000.

janvier 1960, pour un total de onze textes. La rubrique est néanmoins quasi quotidienne (sauf évidemment lors des dimanches, chômés) pour les deux autres années échantillonnées, avec 48 textes en janvier 1964 et 64 en janvier 1968. On passe donc de 0,3 à 2, puis à 3 textes par jour de publication pour les mois de janvier des trois années choisies. La longueur de chaque lettre diminue toutefois. On passe de 0,82 colonne par texte en 1960 à 0,72 en 1964 et à 0,67 en 1968, puisque l'espace en page éditoriale (invariablement la page 4) reste limité et qu'on doit s'adapter à l'accroissement du nombre de missives de lecteurs.

La rédaction exige des lecteurs qu'ils inscrivent leurs nom, prénom et adresse pour pouvoir être publiés. Contrairement à la pratique actuelle, ils ont cependant le loisir que leur lettre paraisse sous un pseudonyme²⁵. Certains auteurs précisent en outre volontairement leur statut socioprofessionnel. Le prénom – ou à l'occasion un pseudonyme, comme « Un amateur de hockey » ou « UNE MÈRE QUI VIT DANS LA CRAINTE » – permet en outre, dans 88 % des cas, de déterminer le sexe²⁶ de l'auteur²⁷. Quatre-vingt-cinq pour cent des épistoliers dont on peut déterminer le sexe sont des hommes et quinze pour cent, des femmes. Les textes de ces dernières sont en outre en moyenne 33 % plus courts que ceux des hommes, sous-représentation à mettre sur le compte d'une certaine minorisation des femmes dans l'espace public à ce moment²⁸. Une analyse diachronique plus fine – 0 % de femmes en 1960, 14 % en 1964 et 18 % en 1968 – nous permet toutefois de déceler une

²⁵ Comme il est spécifié, par exemple, dans l'encadré « L'opinion du lecteur », *Le Soleil*, 3 janvier 1968, p. 4.

²⁶ Les prénoms des auteurs nous renseignent plus sur le sexe (caractéristique biologique) que sur le genre (construction sociale ou psychologique), d'où notre préférence pour cette variable.

²⁷ Les 12 % qui restent signent leur lettre d'une ou des initiales ou sous un pseudonyme ambigu (p. ex. PENSATOR ou Henryvonne).

²⁸ B. Williams et D. Medina, « Why Women Don't Write: Time, Fear, and Society Get the Blame for Lack of Letters from Women Writers », *The Masthead*, vol. 53, n° 2 (2001), p. 8-10.

certaine progression. L'augmentation de la représentation féminine allait certainement persister dans le temps, puisqu'un échantillon pris en janvier 1987 dans *Le Soleil* et *Le Devoir* nous a permis de constater que 25 % des lettres d'opinion sont alors écrites par des femmes, un taux en phase avec la plupart des études qui se sont penchées sur les courriers des lecteurs en Occident à la fin du dernier siècle, qui mentionnent une proportion hommes/femmes d'environ trois pour un²⁹, en général.

Dans huit cas seulement, le texte est signé par plus d'une personne ou au nom d'un collectif. Il peut s'agir, par exemple, de trois femmes qui signent ensemble une lettre sans appartenir à un groupe précis, ou d'individus liés par une appartenance géographique ou professionnelle précise. La place réduite occupée par les collectifs est probablement attribuable au fait que la rédaction précise, du moins en 1968, qu'elle «se garde en tout temps le droit de mettre de côté les lettres qui constituent de la propagande en faveur d'un groupement³⁰». Le lieu de résidence des auteurs est, pour sa part, spécifié dans 58 % des cas. Il peut se limiter à la mention de la ville, mais aussi préciser jusqu'aux numéros d'appartement et de téléphone. Quarante et un pour cent de ces textes sont signés par des auteurs de l'agglomération de Québec³¹, suivie par les régions actuelles de Chaudière-Appalaches (11 %), Montréal (8 %), Gaspésie (8 %), Bas-Saint-Laurent (7 %), Côte-de-Beaupré/Charlevoix (7 %), Saguenay-Lac-Saint-Jean (4 %), Centre-du-Québec (3 %), Côte-Nord (3 %), Portneuf (3 %) et Abitibi-Témiscamingue (1 %). On voit donc que toute la rive nord du fleuve Saint-Laurent, de l'Outaouais à la Mauricie n'est pas représentée, en plus des régions du sud du Québec. Les auteurs de l'agglomération de Québec sont quant à eux assez bien répartis entre haute-ville, basse-ville et les différentes banlieues.

²⁹ Legavre, «Lettres restantes», p. 117; Hart, *Civic Hope*, p. 69.

³⁰ «L'opinion du lecteur», *Le Soleil*, 3 janvier 1968, p. 4.

³¹ Territoire qui correspond à l'actuelle ville de Québec, en incluant les villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin.

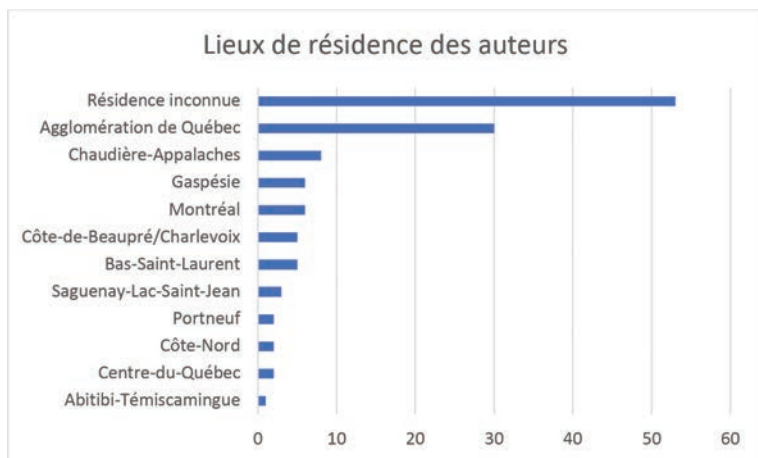


FIGURE 1 – Lieux de résidence des auteurs de courriers des lecteurs du *Soleil* (1960-1968)

Dans 37 % des textes, les auteurs précisent leur statut socio-professionnel en signant ou, plus rarement, par une mention dans le texte, un ajout tout à fait volontaire sans doute destiné à donner plus de poids à leurs propos. Ces statuts sont extrêmement divers. Ils reposent avant tout sur le métier de l'auteur. Les professions libérales sont bien présentes (deux médecins, deux avocats, deux courtiers d'assurance et un architecte), mais aussi des élus (deux députés provinciaux, des maires, un préfet de comté et une administratrice scolaire), des étudiants (cégep ou école normale) et des membres du clergé (plusieurs prêtres et un frère du Sacré-Cœur). D'autres professions demandant un niveau de scolarité assez important font leur chemin dans le courrier des lecteurs, comme celles de professeur, d'infirmière, d'économiste, d'agronome et de travailleur social. Six présidents ou vice-présidents d'organismes et trois hommes d'affaires ont également obtenu une place dans les pages du *Soleil*. On retrouve également un mécanicien en machines fixes. D'autres se désignent par leur âge (« Un oublié de 17 ans »), leur statut familial (« Une mère de trois enfants ») ou une autre caractéristique (« Un voyageur en commun », « Une mélomane » et des « chasseurs »).

Quel est l'élément déclencheur qui pousse les lecteurs à prendre la plume? Si 21 % des lecteurs partent avant tout d'expériences personnelles pour bâtir leur argumentation, le même nombre réagit à du contenu du Soleil (courrier des lecteurs, reportages ou éditoriaux), 5 % à du contenu d'autres journaux (quotidiens ou autres), 6 % à quelque chose vu à la télévision et 1 % à une émission radiophonique. Pour le reste des textes (près de la moitié), l'origine des faits mentionnés n'est pas spécifiée. Quant aux destinataires, si la plupart des correspondants s'adressent explicitement, et de manière convenue, au rédacteur en chef ou implicitement au lectorat en général, 24 % écrivent à une personne ou à un collectif particulier. Dans 12 cas, il s'agit de personnalités politiques provinciales (le premier ministre ou l'un de ses ministres), fédérales (le chef de l'opposition ou un membre d'une commission d'enquête), municipales (maires ou conseils municipaux) ou même étrangères (Charles de Gaulle). À sept occasions, on répond explicitement à un autre auteur qui s'est exprimé dans les mêmes pages. Cinq lettres sont également adressées à des journalistes ou à des responsables de chaînes de télévision. Les autres destinataires sont assez hétéroclites (responsables d'organisations, juge, etc.).

La politique est le sujet le plus souvent abordé en cette époque d'ébullition sociétale. Sur les 32 textes (26 % du total) traitant de cet aspect, c'est la politique fédérale qui domine avec 12 textes, puis la politique provinciale (11) et municipale (8). Au palier fédéral, la moitié des textes concerne des querelles de compétences. Au provincial, 5 textes sur 11 traitent de la question indépendantiste (tous en 1968, à une exception). Du côté municipal, les sujets traités sont généralement très terre à terre (bris d'aqueduc, déneigement, appels d'offres...). Après la politique, la culture arrive bonne deuxième avec 15 % des textes. On y discute surtout d'arts (cinéma et arts de la scène), de langue française et d'histoire. L'éducation concerne quant à elle 12 % des lettres. Les auteurs traitent surtout des réformes effectuées à la suite de la commission Parent, mais aussi de problèmes touchant certaines commissions scolaires. Suivent les

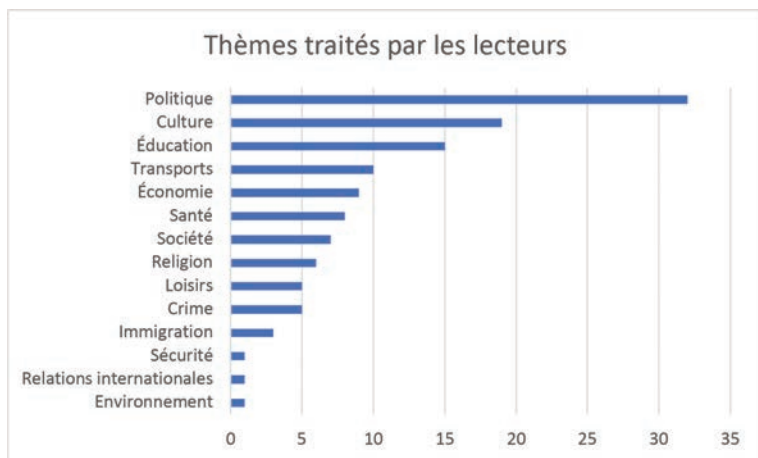


FIGURE 2 – Thèmes traités par les auteurs de courriers des lecteurs du *Soleil* (1960-1968)

transports (8 %) – autant les transports en commun urbains que le train, le bateau ou l’automobile –, l’économie (7 %), la santé (7 %), des problèmes sociaux divers (6 %), la religion (5 %), le crime (4 %), les sports et loisirs (4 %) et l’immigration (2 %). Les autres textes portent sur des thèmes assez hétéroclites, comme l’environnement et les relations internationales.

Sur le plan du genre, il est à noter que les femmes parlent très peu de politique et beaucoup plus de culture et de santé que les hommes. Sur le plan spatial, les lettres concernent avant tout le Québec en général (32 %), puis l’agglomération de Québec (24 %), le Canada en général (18 %), le Québec hors agglomération de Québec (12 %) et l’international (9 %)³².

Il a déjà été mentionné que chaque auteur évalue un objet positivement ou négativement. Plus précisément, les auteurs peuvent prendre la plume pour commenter les actions d’un acteur politique provincial (28 %), fédéral (15 %) ou municipal (12 %) (total de 55 % pour les acteurs politiques), d’un acteur médiatique (11 %),

³² Un petit nombre de lettres (5 %) concernent un espace indéfini.



FIGURE 3 – Agents des actions évaluées dans les courriers des lecteurs du *Soleil* (1960-1968).

d'un autre type de citoyen, spécifié ou non (10 %), d'un lecteur du *Soleil* (7 %), d'un artiste (6 %), d'un acteur économique (3 %), d'une organisation non gouvernementale (2 %), d'un acteur religieux (2 %) ou d'un acteur intellectuel (2 %)³³.

La prégnance de la politique provinciale est à coup sûr liée à la nouvelle place que prend l'État québécois dans la vie des citoyens au cours des années 1960.

Chaque évaluation concerne également une ressource matérielle ou symbolique dont l'attribution est contestée. Celle qui est davantage vectrice de valeurs est la production culturelle (17 occurrences, pour 14 % des textes), le plus souvent un film, un spectacle ou une émission de télévision ou de radio dont on discute le contenu. Puis vient l'argent (12 textes), sous forme de salaire, de prêt, de loterie, d'amende, etc., l'éducation (10), les moyens de transport (6), des organisations (id.), une ou des activités économiques (5), la sécurité (id.), la langue (4) et des emplois (id.). Il y a également plusieurs autres catégories en nombre inférieur. En ce

³³ Deux pour cent des textes concernent des acteurs divers.



FIGURE 4 – Principales valeurs promues dans les courriers des lecteurs du *Soleil* (1960-1968)

qui concerne les valeurs défendues par les auteurs, l'intégrité financière, qu'elle soit personnelle ou collective, arrive au premier rang avec 13 textes (pour 11 %), suivie de la foi chrétienne (10 textes), de la sécurité physique (id.) et, avec six occurrences chacune, l'autonomie, la pudeur, l'humilité et la reconnaissance. Plusieurs autres arrivent en nombre inférieur. Nous y reviendrons en détail plus loin.

Ces valeurs correspondent, selon le contexte, à des valeurs de base. Parmi celles-ci, l'universalisme revient le plus souvent ex aequo avec la sécurité (30 textes pour 24 % chacun). La conformité arrive troisième (21 fois pour 17 %), la tradition quatrième (17 fois pour 14 %) et l'autonomie cinquième (15 fois pour 12 %). Viennent en dernier l'hédonisme (9 fois pour 7 %), la réalisation de soi (8 fois pour 6 %) et la bienveillance (2 fois pour 2 %) ³⁴.

³⁴ Une petite minorité de textes concernent deux ou trois valeurs ou besoins, ce qui explique que le total des pourcentages dépasse 100. Deux lettres promeuvent en outre tellement de valeurs (plus de trois) que nous les avons placées dans la catégorie « divers ».

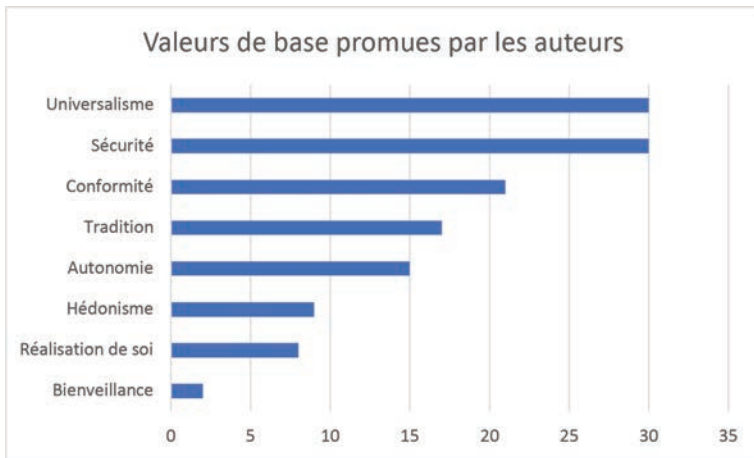


FIGURE 5 – Valeurs de base promues dans les courriers des lecteurs du *Soleil* (1960-1968)

Valeurs matérialistes : se conserver

Dans la hiérarchie des besoins théorisée par Maslow, ce sont les besoins physiologiques qui se font sentir en tout premier lieu chez l'individu. Il s'agit d'une part d'assurer sa subsistance (manger, boire, dormir, se vêtir, etc.), d'autre part de garantir sa sécurité physique³⁵. Toutes les actions qui entrent dans ces catégories ressortissent à ce qu'Inglehart qualifie de « valeurs matérialistes³⁶ ». Il est bien entendu que ces besoins sont ressentis par tous et chacun mais, conformément à la « théorie de la pénurie » du même auteur, ils tendent à être davantage valorisés par ceux qui ont vécu des manques à ce chapitre, au détriment des besoins dits « supérieurs ». Comme Inglehart et ses disciples l'ont montré par l'intermédiaire des différentes vagues du World Value Survey, les citoyens qui promeuvent ces valeurs optent habituellement en bloc pour des valeurs plus conservatrices, comme

³⁵ Abraham H. Maslow, *Motivation and Personality*, New York, Harper & Row, 1970, p. 35-43.

³⁶ Inglehart, *The Silent Revolution*, p. 28.

l'autorité, la stabilité, la tradition et la religion³⁷. Chez Schwartz, les valeurs matérialistes correspondent aux valeurs de base de sécurité, de tradition et de conformité, que lui-même place dans la catégorie « conservation de soi ».

Sur les 123 textes, une légère majorité (66 textes, pour 53 % de l'échantillon) fait la promotion de valeurs liées à la conservation de soi. Si la relative petitesse de notre échantillon nous oblige à être circonspect sur le plan diachronique, nous décelons néanmoins une nette tendance à la hausse, puis à la stabilisation de ces valeurs de 27 % en 1960 à 57 % en 1964 et à 55 % en 1968. Cette augmentation témoigne-t-elle d'une montée des valeurs matérialistes au sein de la population, ou au contraire, les valeurs postmatérialistes prenant tranquillement le dessus à l'aube de la contestation des années 1970³⁸, les tenants des premières sentent-ils le besoin de les affirmer haut et fort, sentant le tapis leur glisser sous les pieds? Cette dernière hypothèse, qui reste à creuser à l'aide d'une étude réalisée selon une plus grande extension temporelle, serait en tout cas plus en phase avec le modèle d'Inglehart. Sur le plan du genre, les femmes soutiennent nettement plus les valeurs conservatrices (à 63 %) que les hommes (51 %). Les thèmes les plus susceptibles d'être traités sous l'angle matérialiste sont l'éducation (10 textes), les transports (9), la culture (8), l'économie (6) et la politique provinciale (6). Parmi les ressources en débat, c'est l'argent qui arrive en premier (9), suivi des moyens de transport (6), de l'éducation (5) et des productions culturelles (4). Si les trois premiers sont essentiels pour gagner sa vie, le dernier élément peut quant à lui véhiculer des valeurs contraires à la conservation de soi.

La sécurité, un des trois besoins liés à la conservation de soi, est abordée dans 24 % de l'ensemble des lettres. De ces 30 textes, 10 promeuvent l'intégrité financière, qu'elle soit personnelle ou collective. Fréquentant le tout nouveau Cégep de Rimouski, le jeune

³⁷ Nevitte, *The Decline of Deference*, p. 19-47.

³⁸ Pâquet et Savard, *Breve histoire de la Révolution tranquille*.

Jacques Dumais est un des auteurs ayant des craintes à ce chapitre. Il commence ainsi sa missive :

Comme tous les étudiants, j'espérais beaucoup du nouveau système de prêts et de bourses. Si plusieurs s'en sont réjouis l'an dernier, pour ma part, j'ai dû renoncer à mes illusions. J'anticipais une meilleure répartition cette année, mais une distribution non proportionnée aux besoins me fut annoncée, et cette fois c'est le cas de plusieurs autres étudiants³⁹.

C'est par rapport au bas de laine collectif que Joachim Desforges, de Montréal, sonne quatre ans plus tôt l'alarme. Il écrit, en s'adressant à René Lévesque, alors poids lourd du gouvernement Lesage : « La Province manque de finances, et l'on parle d'augmentation des taxes. Mais qu'attend-on pour mettre en opération une loterie provinciale ? Combien d'argent va à l'étranger, plusieurs millions, probablement des milliards⁴⁰. » L'intégrité financière collective préoccupe certains citoyens puisqu'elle peut entraîner des répercussions sur leurs propres avoirs.

La sécurité physique vient en deuxième place, avec huit textes. Il s'agit, dans quatre cas, de s'insurger contre les dangers de la route. B. Talbot dénonce, par exemple, de nouveaux arrêts de bus au centre-ville de Québec, qu'il estime mal disposés. Il parle d'« un point d'arrêt sans abri et DANGEREUX⁴¹, en particulier à la sortie du Palais Montcalm et du Capitot, aux heures tardives ». L'auteur conclut : « Ceci est un S.O.S. que l'on traduit : sauvez les vies!⁴² » Les autres valeurs qui reviennent plus d'une fois sont la santé (3 textes), l'accès au transport (3) et l'accès au logement (2), toutes des conditions pour assurer sa survie. Les textes liés à la tradition sont au nombre de 17 (14 % de l'échantillon). La valeur liée à la conservation du

³⁹ Jacques Dumais, « Le système de prêts et bourses », *Le Soleil*, 18 janvier 1968, p. 4.

⁴⁰ Joachim Desforges, « À l'hon. René Lévesque », *Le Soleil*, 8 janvier 1964, p. 4.

⁴¹ Majuscules dans le texte.

⁴² B. Talbot, « Les autobus rue St-Jean », *Le Soleil*, 17 janvier 1968, p. 4.

passé qui revient le plus souvent est, de loin, la foi chrétienne, avec 10 textes. Pas étonnant à cette époque où la société québécoise est en voie de se séculariser. L'avortement, l'obligation du mariage civil, l'éventuelle légalisation de l'homosexualité, la possibilité que soient créées des écoles religieusement neutres, l'hostilité envers les prêtres ou l'oubli de Dieu sont tous vus comme des menaces à la transmission de la Parole de Dieu. Une lettre de Donat Lacroix, qui se décrit comme « fondateur du Mont St-Aubert », en est un parfait exemple. Quatre ans après la première transplantation cardiaque, il déplore que la médecine aille contre la volonté divine. L'épistolier affirme :

Croyez-moi, si un jour Dieu décide de nous démontrer qui est le vrai et le seul Maître, il n'y aura ni de Johnson, ni de Castro, ni de de Gaulle ou de France, Russie, Chine, ni États-Unis qui pourront arrêter la force, le pouvoir divin de tous nous anéantir, nous de cette triste civilisation terrestre. [...] Toujours et partout, Dieu a eu le dernier mot, et toujours les humains de quelques races, nations, couleurs qu'ils fussent, sont de tout temps revenus à Lui car il est, et sera toujours le seul vrai Grand Maître de tout et de tous⁴³.

Désobéir à la révélation divine transmise de génération en génération, notamment en prolongeant artificiellement la vie des hommes, ne peut donc qu'apporter des conséquences hautement indésirables.

Les autres lettres sur la tradition valorisent quant à elles l'ancienneté professionnelle (2) – une autre sorte de rapport au passé – ou simplement la tradition en général (ce qui est ancien vaut de lui-même). Un lecteur qui signe « Un autre “non diplômé” » se désole, en janvier 1964, de la volonté du département de l'Instruction publique, qui allait sous peu devenir le ministère de l'Éducation, de ne plus engager que des enseignants dûment diplômés. Cela remet en question, d'après lui, toute une tradition de pédagogues à l'ancienne: « A-t-on pensé cependant que c'est ce genre de “non diplômé” qui a conservé chez nous la flamme de l'enseignement?

⁴³ Donat Lacroix, « Fléaux à prévoir », *Le Soleil*, 26 janvier 1968, p. 4.

Que fait-on de ces milliers de prêtres et de laïcs qui ont enseigné et qui enseignent encore sans être diplômés d'une école normale⁴⁴ ? » Quatre ans plus tard, Susane Couture, une infirmière de Sainte-Foy, tient à peu près le même discours au sujet des infirmières « licenciées », elles aussi victimes d'un relatif ostracisme⁴⁵. Quant à la valeur « tradition », les deux textes, parus deux journées consécutives en 1964, concernent le projet de loi 60 visant à établir un ministère de l'Éducation. Nous voyons ainsi le D^r Guy Marcoux, alors député créditiste, affirmer dans une longue lettre : « Notre système d'éducation a, certes, de grosses imperfections mais [...] malgré ses vicissitudes, il ne nous en a pas moins fourni de brillants cerveaux et des testes bien faictes [...]. Que l'éducation soit un problème extrêmement important j'en suis. [...] De là à prétendre qu'il faille tout rebâtir à neuf, il y a un pas que je ne me crois pas justifié de franchir⁴⁶ ».

Des 21 textes (17 % de l'échantillon) liés au dernier besoin matérialiste, la conformité (ne pas indisposer ses concitoyens), c'est le respect de la culture majoritaire, l'humilité et la pudeur qui remportent la palme *ex aequo* avec cinq textes chacun. Trois des textes de la première catégorie sont liés à l'utilisation de la langue française et deux à l'intégration des immigrants. Une autrice qui signe « Une mélomane » formule, par exemple, cette plainte après avoir assisté à un concert dirigé par le chef québécois Wilfrid Pelletier :

Peut-on seulement imaginer un chef d'orchestre canadien-anglais annoncer à Toronto, un rappel en français ? C'est pourtant ce qui est arrivé lors du concert donné au Palais Montcalm le 17 janvier dernier, par les violonistes David et Igor Oistrakh. Monsieur Pelletier a annoncé à l'auditoire l'extrait d'un mouvement du Concerto en ré mineur de Vivaldi... en anglais.

⁴⁴ Un autre « non diplômé », « Propos sur l'éducation », *Le Soleil*, 22 janvier 1964, p. 4.

⁴⁵ Susane Couture, « L'infirmière licenciée », *Le Soleil*, 11 janvier 1964, p. 4.

⁴⁶ Cité tel quel. D^r Guy Marcoux, « Pourquoi le bill 60? », *Le Soleil*, 28 janvier 1964, p. 4.

Personne n'a le droit d'ignorer que Québec est une ville française dans une province française. [...] Ce public mérite qu'on s'adresse à lui dans sa langue⁴⁷.

L'humilité est, pour sa part, le plus souvent liée à des productions médiatiques ou culturelles. Richard Dubois, de Québec, écrit ainsi une critique aux accents pamphlétaires après la sortie, à la fin de l'année 1967, du film *Deux ou trois choses que je sais d'elle*, de Jean-Luc Godard, lettre à laquelle répondront deux lecteurs, un contre, une pour la position de Dubois. Pour ce dernier, le cinéaste suisse erre en réalisant des films trop prétentieux et juvéniles: «Le petit Godard traverse actuellement sa crise d'adolescence, et son 2 ou 3 choses que je sais d'elle en dit long sur ses découvertes érotico-politico-oniriques. Le petit s'agite, s'enflamme, et dénonce à grand renfort de gaines et de soutiens-gorge ce qu'il appelle "la civilisation du cul" (*sic*⁴⁸)⁴⁹.»

Quant à la pudeur, qui est assez proche de l'humilité, mais consiste à cacher le corps plutôt que l'orgueil, elle est aussi le plus souvent (trois cas sur cinq) liée à des productions culturelles (films et spectacle). Nous avons ainsi Marie-Rose Raymond, de La Pocatière, qui critique en 1968 la diffusion par Radio-Canada d'un court métrage fait par des jeunes sur le renouveau des relations amoureuses :

Il y a du bon chez les jeunes, pourquoi ne pas les aider à évoluer dans le sens du beau plutôt que d'en faire des abusés de basses passions? Quel avenir se préparent-ils avec de semblables spectacles? Si quelques-uns veulent se vautrer dans la laideur, n'est-ce pas que vous seriez tout désigné pour diriger leurs initiatives dans le sens du beau en refusant de diffuser des films contraires à la morale et ne leur suggérant le beau côté de l'amour plutôt que le côté animal qui ne peut être un amour véritable. Vous avez laissé produire un exemple parfait de dévergondage, comment

⁴⁷ Une mélomane, « Pour du français », *Le Soleil*, 25 janvier 1964, p. 4.

⁴⁸ « Sic » est dans le texte.

⁴⁹ Richard Dubois, « 2 ou 3 choses que je sais... de lui », *Le Soleil*, 12 janvier 1968, p. 4.

voulez-vous que nous puissions voir luire dans les yeux de nos enfants la belle vertu qui fait le bonheur ici-bas⁵⁰ ?

Les valeurs matérialistes, liées à la conservation de soi, tiennent donc une grande place en cette Révolution tranquille. Le texte typique serait écrit par un homme de Québec se plaignant que le gouvernement provincial n'en fait pas assez en matière d'éducation, cette dernière étant ici plus comprise comme un moyen d'acquiescer les compétences de base permettant d'assurer sa subsistance que comme un moyen de se réaliser.

Valeurs postmatérialistes : se réaliser et se soucier de l'autre

Les valeurs postmatérialistes (ce que l'on cherche une fois la conservation de soi assurée, ce qui inclut les valeurs autopoïétiques et altruistes) concernent 63 textes, soit 51 % de l'échantillon, seulement trois textes de moins que les valeurs matérialistes⁵¹. Des trois valeurs de base entrant dans la catégorie autopoïétique (se réaliser), l'autonomie occupe la place la plus importante (près de la moitié des textes de cette catégorie), ce qui ne surprend guère quand on sait qu'elle rend possible les deux autres, l'hédonisme et la réalisation de soi comme telle. En cette ère de libéralisation des mœurs, elle arrive néanmoins seulement cinquième dans notre échantillon avec 15 textes (12 % de l'échantillon). La valeur la plus liée à l'autonomie est, sans surprise, l'autonomie, qui revient six fois, dont quatre en ce qui concerne le gouvernement provincial. Les menaces contre l'autonomie provinciale viennent surtout de la volonté du gouvernement fédéral de subventionner l'éducation au Québec, de voter une loi sur les droits de l'homme et d'instaurer un ministère des Forêts, des projets qui remettraient en question les compétences

⁵⁰ Marie-Rose Raymond, « La morale à Radio-Canada ? », *Le Soleil*, 4 janvier 1968, p. 4.

⁵¹ Le total des deux types de valeurs dépasse 100 % à cause de huit lettres promouvant conjointement des valeurs matérialistes et postmatérialistes.

traditionnelles du Québec. C'est dans ce contexte que J.-A. Vachon écrit au *Soleil* en 1960 en sa qualité de vice-président du Club Laurentie-Québec, une association indépendantiste :

Le club Laurentie-Québec condamne le projet d'un ministère des Forêts et rappelle que c'est un droit constitutionnel exclusif à l'État du Québec comme aux autres États fédérés canadiens. En conséquence, le club Laurentie-Québec proteste énergiquement contre ce projet fédéral. Ottawa veut-il nous voler nos droits en cette matière de législation comme il nous a volé nos droits fiscaux qu'il faut récupérer cent pour cent⁵²?

Mais il n'y a pas que la province qui peut être autonome: la ville de Québec aussi, toujours par rapport au fédéral. Une personne signant de ses initiales P. R. se plaint ainsi, en 1968, que ce dernier gouvernement veuille forcer la ville de Québec à acquérir le parc Cartier-Brébeuf pour ensuite le lui confier. Il avertit ainsi les députés fédéraux québécois: « Messieurs, qui représentez le Québec à Ottawa, soyez tout d'abord Québécois de la ville de Québec, de la province de Québec, et nous serons fiers que vous soyez nos représentants à Ottawa. Défendez un peu plus nos intérêts et cessez d'être aussi fédéralistes⁵³. » Hormis l'autonomie sous ses différentes déclinaisons, plusieurs valeurs reviennent à deux reprises: l'antiétatisme (dans les deux cas, contre l'intervention étatique provinciale dans l'éducation), l'autodétermination des peuples (une autonomie plus forte que la seule autonomie provinciale) et la démocratie (autonomie du peuple).

Autre valeur de base, l'hédonisme ne revient que dans neuf textes (7 % de l'échantillon) et concerne avant tout (encore là, sans surprise) la valeur « plaisir », en majorité en lien avec des productions culturelles. « Une dame de l'Islet sur mer » acquiesce, par exemple, à une lettre d'un auteur signant « Michel Montaigne », indigné de l'intervention de l'escouade montréalaise de la moralité lors d'un

⁵² J.-A. Vachon, « Protestations à Ottawa », *Le Soleil*, 27 janvier 1960, p. 4.

⁵³ P. R., « Le parc Cartier-Brébeuf », *Le Soleil*, 20 janvier 1968, p. 4.

spectacle des Ballets africains à la Place des Arts le 6 décembre 1967, intervention causée par la nudité de danseuses guinéennes : « D'après le peu que l'on nous a montré à la T.V., je les trouvais si jolies et surtout si joliment faites [...]. Combien peuvent se vanter de pouvoir voir de tels spectacles, nous de la campagne qui aurions tant soif de beau comme parfois j'aimerais être à la place des gens de Montréal [...] »⁵⁴. » L'hédonisme est sinon lié à des valeurs comme l'audace artistique, la clarté, la confiance et la qualité artistique. L'absence préten due de cette dernière lors du spectacle *Psychédélique 68* est durement ressentie par « Éléphant noir », un jeune homme de 23 ans « des moins scrupuleux », qui se plaint aux organisateurs de l'événement de « la triste voix railleuse du chanteur de chaque groupe qui ne faisait que répéter 2 ou 3 mots indescriptibles durant chacune des interprétations » et « qui ne savent que râler, crier en se couvrant d'une supposée musique, qui n'a même pas le droit de s'appeler musique »⁵⁵.

Quant au besoin de réalisation de soi, avant-dernière des valeurs de base sur le plan quantitatif avec huit textes (7 % de l'échantillon), il renvoie à des valeurs assez diverses, dont la réalisation de soi comme telle et le développement économique, qui reviennent deux fois chacun, mais aussi l'audace artistique et le nationalisme économique, le savoir et l'éducation. Pour le développement économique, un instrument autopoïétique collectif qui se distingue par une augmentation des échanges au-delà du niveau minimal requis pour la conservation de soi, nous avons l'exemple de Paul-Henri Everell, de Courville, qui écrit à son maire à propos de la mission du Bureau métropolitain destiné à développer l'économie de Québec et dénonce le fait que cet organisme ne s'en tienne pas à sa mission fondamentale :

Depuis décembre 1963, aucune nouvelle industrie n'a été implantée dans tout le Québec Métropolitain par ce supposé

⁵⁴ Une dame de l'Islet sur mer, « Encore ces Ballets », *Le Soleil*, 22 janvier 1968, p. 4.

⁵⁵ Éléphant noir, « Psychédélique 68 », *Le Soleil*, 4 janvier 1968, p. 4.

commissariat industriel. [...] Le Bureau a certainement réalisé de grands projets, mais depuis quelques années, je crois qu'il s'est éloigné de son rôle de commissariat industriel, but ultime de sa fondation⁵⁶.

Les deux cas de réalisation de soi touchent des jeunes dont l'épanouissement semble entravé par la disparation ou le manque de certaines activités de loisirs. Nous avons ainsi « Un oublié de 17 ans », qui réagit, en 1964, à une série d'articles sur les jeunes parue dans *Le Soleil*. Pour lui, le manque d'activités accessibles pour les 17 à 20 ans à Québec empêche ces derniers de donner le meilleur d'eux-mêmes. Plus encore, cette panne de sens pourrait augmenter la délinquance, liant ainsi réalisation de soi et sécurité physique :

Pourquoi donc des courts de tennis [...] qui ne peuvent être foulés que moyennant une certaine somme d'argent (\$10 à 30 \$ par été)? Il n'est pas étonnant que le tennis ne connaisse pas une grande vogue au Canada français. Je loue les Bédard et les Lavigne qui nous font honneur dans ce sport, mais je ne peux m'empêcher de m'apitoyer sur le sort de centaines de jeunes délinquants qui peut-être, au lieu de se trouver en prison, auraient pu devenir eux aussi de grands champions s'ils avaient eu l'argent⁵⁷.

Bref, le besoin de se réaliser (individuellement ou collectivement) suppose d'abord une certaine autonomie, une valeur qui occupe une place de choix dans notre échantillon de lettres de lecteurs du *Soleil*. La lettre type dans cette catégorie serait donc celle d'un homme de Québec écrivant pour promouvoir l'autonomie de sa province face à la volonté centralisatrice du gouvernement fédéral, ce qui ne surprend pas à une époque où la place du Québec dans le Canada est remise en question.

⁵⁶ Paul-Henri Everell, « Efficacité du Bureau métropolitain », *Le Soleil*, 12 janvier 1968, p. 4.

⁵⁷ Un oublié de 17 ans, « Si j'avais à devenir délinquant... », *Le Soleil*, 6 janvier 1964, p. 4.

Les lettres précédentes concernaient des objets dont bénéficient les auteurs, seuls ou en compagnie de leur groupe. Mais il arrive que le lecteur évalue une situation en tenant compte de la présence de l'Autre (catégorie des valeurs de base altruistes). Celui-ci peut avoir droit à sa considération au nom d'un lien émotif de proximité. On parle alors de bienveillance. Cela peut aussi se faire au nom d'une conception rationnelle et égalitariste des droits humains (chaque personne a une dignité fondamentale). On parle alors d'universalisme. Par ricochet, cette dernière valeur de base peut impliquer des droits fondamentaux réclamés par les auteurs eux-mêmes, toujours au nom de leur participation à une commune humanité. Il est remarquable que notre échantillon ne compte que deux exemples de bienveillance, alors que l'universalisme arrive premier (à égalité avec la sécurité) avec 30 lettres (24 %). Nos recherches doctorales en cours nous permettent toutefois de voir que la bienveillance est moins présente chez les lecteurs de la région de Québec par rapport à d'autres régions (l'Estrie, par exemple) et que cette valeur de base apparaît surtout dans les années 1980 et 1990, notamment envers les malades, les aînés, les handicapés, les enfants et les pauvres⁵⁸. Serait-ce l'avènement du néolibéralisme qui laisserait les personnes vulnérables sur le carreau ?

Dans les deux cas retrouvés dans notre échantillon, la bienveillance est liée à la valeur «soin des personnes vulnérables». C. E., une femme de Sainte-Foy, remercie ainsi des employés du service d'ambulance et des policiers de sa ville pour avoir pris en charge un proche malade :

Je me dois de féliciter le service d'ambulance de Ste-Foy pour son dévouement, son amabilité et sa promptitude. Durant les vacances des Fêtes, nous avons eu une malade à la maison, qui exigeait son entrée immédiate à l'hôpital. En moins de dix

⁵⁸ Emmanuel Bernier, *Les valeurs morales dans les courriers de lecteurs de la presse quotidienne québécoise (1960-2000)*, thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval, à venir.

minutes, les ambulanciers étaient à la maison et ont pris un grand soin de la malade qui était âgée et demandait beaucoup de ménagement⁵⁹.

Cinq jours auparavant, c'est une infirmière de Québec, Ghislaine LePage, qui écrit au *Soleil* pour remercier le producteur Jacques Giraldeau d'avoir réalisé un documentaire (pour l'Office national du film) sur la situation précaire des habitants du village de Gros-Morne, où elle séjourne occasionnellement pour y donner des soins gratuits⁶⁰. La citoyenne invite le public à éprouver de la compassion pour ces personnes qu'elle connaît personnellement et qu'elle estime abandonnées par le gouvernement :

On a parlé d'indifférence, permettez-moi d'ajouter à ce terme la responsabilité sociale envers ceux que nous devrions si naturellement comprendre d'abord afin de les aider de toutes manières ensuite. [...] Il faut chercher ensemble les solutions capables d'entraîner un grand élan de générosité de la part du public et de celle des autorités en cause⁶¹.

Les textes liés à l'universalisme appellent une analyse plus riche vu leur nombre. C'est la valeur « reconnaissance » qui revient le plus souvent, avec six textes, ce qui ne surprend pas puisque le fait d'accepter comme vraies certaines données relatives à la présence de l'Autre est une composante essentielle de la vie en commun. Mentionnons le cas du Dr Léopold Larochelle, qui réagit à une nouvelle du journaliste Guy Ferland, dans *Le Soleil* du 30 décembre 1959, annonçant que le nouvel hôpital du Parc Savard (hôpital Christ-Roi) serait le premier au Québec à être géré par des médecins. Lui-même administrateur à l'hôpital Saint-Ambroise de Loretteville, le médecin répond que cette pratique est déjà courante

⁵⁹ M^{me} C. E., « Ambulance à Ste-Foy », *Le Soleil*, 15 janvier 1968, p. 4.

⁶⁰ Information complémentaire dénichée dans Lise Lachance, « Gros-Morne : un "bidonville" que le gouvernement nourrit de faux espoirs et de fausses illusions », *Le Soleil*, 16 novembre 1967, p. 10.

⁶¹ Ghislaine LePage, « Il reste Gros-Morne », *Le Soleil*, 10 janvier 1968, p. 4.

et qu'il est injuste d'oblitérer la contribution de ses collègues et de lui-même :

Ce n'est pas par une déclaration passionnée et intéressée de gens inexpérimentés que l'on doit laisser injustement critiquer et condamner chez nous trois cents ans de dévouement et de bons services dans le domaine hospitalier par ceux qui jusqu'ici se sont dévoués à cette cause. [...] Je tiens à rendre hommage à ceux qui nous ont formés, et à leur offrir, plutôt qu'une condamnable critique destructive, l'assurance à laquelle ils ont droit, de notre reconnaissance et de notre appui sans compter dans l'œuvre admirable du secours à apporter au soulagement de la souffrance⁶².

Viennent ensuite, avec trois occurrences chacune, les valeurs de collaboration, d'éducation et de liberté. Dans deux cas, la collaboration concerne la critique du mouvement indépendantiste québécois et vient appuyer un parti pris pour le fédéralisme canadien. Raoul Ouellet, qui se décrit comme « étudiant-maître » à l'École normale Laval de Québec, affirme par exemple :

Personnellement, je crois qu'il serait malsain de partir en guerre contre Ottawa, qu'il serait inutile de gaspiller nos énergies dans une lutte stérile. [...] Pour ma part, au lieu de me révolter, je préfère régler ma conduite sur ce proverbe anglais infiniment pratique : « If you can't fight them, joint them ». – « Si vous ne pouvez les combattre, joignez-vous à eux⁶³. »

L'éducation « universaliste » n'est pas liée à la sécurité (acquisition de compétences pour gagner sa vie) ou à la réalisation de soi (acquisition de connaissances pour se réaliser), mais comme un droit pour tous les citoyens. Deux de ces lettres, parues à 16 jours d'intervalle en 1964, étaient un argumentaire très semblable destiné à

⁶² D^r Léopold Larochelle, « L'hôpital du Parc Savard », *Le Soleil*, 7 janvier 1960, p. 4.

⁶³ Raoul Ouellet, « LE SEPARATISME : Pour ou contre? », *Le Soleil*, 16 janvier 1968, p. 4.

contribuer aux débats importants de l'époque relatifs à l'étatisation de l'éducation. Les deux auteurs invitent le gouvernement provincial à financer le nouveau système d'éducation par une loterie dans un cas, par un système analogue à la bougie du Carnaval de Québec dans l'autre cas. Signant « Un propriétaire qui veut payer », le second écrit par exemple : « Que l'on allume un flambeau pour illuminer les sentiers de l'éducation au bénéfice des jeunes qui sentent de plus en plus qu'il n'y a pas d'avenir viable sans instruction et éducation ⁶⁴! »

En ce qui concerne la liberté, finalement, on la réclame ici pour l'Autre, et non pour soi. Il s'agit de laisser les jeunes participer à des *love-in*, de renoncer à des punitions infligées à des élèves infirmières pour avoir organisé une fête ou de donner des peines de prison plus réduites aux délinquants, ce qui revient à leur conférer la liberté de circulation. Dans le premier cas, on voit Gilles Trudel, qui se décrit comme un jeune « directeur de plusieurs organisations Loisirs-Danses à Québec », parler de son incursion dans un *love-in* de Québec, un rassemblement de jeunes hippies propice aux rapprochements physiques et sentimentaux. Il conclut : « Ce n'est sans doute qu'une mode. Elle passera comme tant d'autres. Mais il reste une chose, qu'elle se fera toujours au ⁶⁵ gré de la religion et des mœurs, sans oublier la "Bourgeoisie". Les jeunes y auront gagné sinon la "Compréhension", la Liberté telle qu'ils la désirent ⁶⁶. »

Les valeurs universalistes revenant deux fois sont la démocratie, l'intégrité financière (pour l'Autre), l'équité dans l'accès à l'argent public (contre des cas de favoritisme), la neutralité religieuse et la sécurité physique (pour l'Autre). Enfin, la lettre type dans le domaine altruiste serait écrite par un homme de Québec discutant de reconnaissance dans un contexte d'éducation.

⁶⁴ Un propriétaire qui veut payer, « Pourquoi ne pas imiter le Carnaval », *Le Soleil*, 24 janvier 1964, p. 4.

⁶⁵ Manifestement « contre le gré », en adéquation avec le reste de ce texte libertaire.

⁶⁶ Gilles Trudel, « Love-in, hippies et bourgeoisie... », *Le Soleil*, 4 janvier 1968, p. 4.

Conclusion

La présente étude sur le passé québécois nous apprend que les changements culturels qui se sont produits durant la Révolution tranquille n'ont peut-être pas été aussi importants et soudains qu'on pourrait le penser de prime abord. L'idée d'une société se tournant d'un seul élan vers des valeurs émancipatrices résiste mal à l'analyse. Comme l'a montré notre échantillon de 123 lettres ouvertes publiées par le quotidien *Le Soleil* de Québec entre 1960 et 1968, les citoyens qui écrivent à ce journal privilégient encore les valeurs matérialistes aux valeurs postmatérialistes, quoique par une mince marge. Beaucoup de lecteurs (53 %) décident d'écrire sur l'importance de la sécurité, de la tradition et de la conformité. Ils défendent, pour eux-mêmes ou leur groupe, l'importance de la sécurité physique, de l'intégrité financière, de la transmission de la foi chrétienne, de l'humilité et du respect de la culture majoritaire. Les valeurs postmatérialistes, séparées à peu près également entre autopoïétiques et altruistes, correspondent pour leur part à 51 % des lettres. Leurs auteurs appellent à la reconnaissance, à l'autonomie, au plaisir ou à conférer des libertés à certains groupes.

Conformément au modèle d'Inglehart, les sources de cette dichotomie sont probablement surtout à chercher du côté générationnel. Les individus ayant connu les guerres mondiales, la grippe espagnole et la crise économique des années 1930, nécessairement plus âgés dans les années 1960, ont tendance à adopter des valeurs plus conservatrices, et vice versa pour les jeunes ayant été relativement épargnés par tout cela. Mais notre échantillon ne nous renseigne guère à ce sujet. Indépendamment des types de valeurs, la politique, l'éducation et la culture restent, dans l'ordre, les thèmes les plus traités. Pas de surprise pour la première, qui demeure au confluent des différentes préoccupations de toute société dans la mesure où elle concerne la mise en commun et l'allocation de multiples ressources. Quant aux deux autres, elles constituent des instruments de choix pour une collectivité qui se projette de plus en

plus dans l'avenir durant l'époque étudiée. Le Québec est également l'espace qui fédère le plus de préoccupations, presque deux fois plus que le Canada. La ville de Québec vient en deuxième position, signe d'un ancrage local important qui n'est pas étranger au lieu de production du journal échantillonné. Et point de surprise que ce soit le gouvernement québécois qui soit l'agent le plus critiqué – deux fois plus que le canadien –, étant donné qu'il devient après 1960 un nouveau cadre de référence pour les citoyens du Québec.

La nette montée des valeurs matérialistes observée entre 1960 et 1968 dans notre échantillon nous conduit finalement à observer un certain sursaut conservateur au sein du lectorat du *Soleil* face à la montée d'un postmatérialisme porté par la jeune génération née dans les années 1940 et 1950. D'autres recherches nous permettront de voir si ces valeurs changent avec l'avènement des années 1970 et les bouleversements qui lui sont propres.

L'instrumentalisation des principes de « démocratie de participation » chez les élus québécois du début de la Révolution tranquille

Stéphane Savard¹

Centre de recherche interdisciplinaire
sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ)
Université du Québec à Montréal

Résumé

Les années 1960 sont connues comme une période de contestations politiques, sociales et culturelles. Les penseurs et les mouvements sociaux associés à la Nouvelle Gauche formulent de nombreuses idées, dont celle de la décolonisation, et revendiquent de nouveaux droits. Plusieurs en viennent à concevoir une nouvelle forme de démocratie, la « démocratie de participation » ou « démocratie participative », dont les principes et les valeurs occupent alors une place importante dans les discours et les stratégies militantes des mouvements sociaux. Cet article ne s'intéresse pas aux discours de ces derniers ; il cherche plutôt à déterminer comment la notion de démocratie participative, qui circule dans l'espace public, est récupérée par les responsables politiques d'une société, en l'occurrence les élus de l'Assemblée législative du Québec. En analysant les discours des élus québécois entre 1960 et 1968 (gouvernements Lesage

¹ Je tiens à remercier mes collègues, Félix Mathieu et Jean-Philippe Carlos, de même que les évaluateurs anonymes de *Mens*, pour leurs précieux commentaires sur une version préliminaire de cet article.

et Johnson), il étudie les premières allusions directes ou indirectes à la question de la « démocratie de participation » et cherche à comprendre les raisons qui sous-tendent l'utilisation de cette expression ou les revendications de ses principes. L'article montre que les élus québécois instrumentalisent les principes à la base de la « démocratie de participation », afin de justifier leurs points de vue et leurs orientations en matière d'éducation et de planification économique et régionale. Ils font de même pour promouvoir, de manière rhétorique ou concrète, une réforme de la gouvernance et de la démocratie parlementaire.

Abstract

The 1960s are known as a period of political, social and cultural protest. Thinkers and social movements associated with the New Left put forward many ideas, including decolonization, and demanded new rights. Many came to conceive of a new form of democracy, "participatory democracy," whose principles and values played an important role in the discourse and activist strategies of social movements. This article is not concerned with the discourses of the latter; rather, it seeks to determine how the notion of participatory democracy, which circulates in the public arena, is recuperated by the political leaders of a society, in this case the elected representatives of the Quebec Legislative Assembly. By analyzing the speeches of Quebec elected officials between 1960 and 1968 (Lesage and Johnson governments), it studies the first direct or indirect allusions to the question of "participatory democracy" and seeks to understand the reasons behind the use of these terms or the claims of its principles. The article shows that Quebec elected officials use the principles behind "participatory democracy" to justify their views and orientations in education and economic and regional planning. They do the same to put forward—rhetorically or concretely—a reform of government.

Période de contestations politiques et de révolution culturelle², les *Sixties* sont le théâtre d'une remise en question de la démocratie libérale, que le chercheur Majid Behrouzi définit comme une « *cultural-moral-political crisis* » et une « *crisis of representation*³ ». Les régimes démocratiques représentatifs, où les élus sont responsables de parler au nom des citoyens qu'ils représentent tout en recevant l'habilitation du pouvoir législatif et, pour certains, exécutif, essuient les critiques de nombreux intellectuels et militants des nouveaux mouvements sociaux⁴ qui les jugent à la solde des intérêts des mieux nantis. Inspirés par l'univers idéologique de la Nouvelle Gauche, ces derniers considèrent que la démocratie a été détournée de sa signification première, en appelant à un retour aux sources pour concevoir une « démocratie participative » ou « démocratie de participation⁵ ». Cette idée de réformer le système démocratique par le biais d'une plus grande participation des citoyens à des degrés divers se répand dans les sociétés nord-américaines et occidentales tout au long des années 1960. Elle devient l'un des principaux chevaux de bataille,

² Arthur Marwick, *The Sixties: Cultural Transformation in Britain, France, Italy and the United States, 1958-1974*, Oxford, Oxford University Press, 1998.

³ Majid Behrouzi, *Democracy as the Political Empowerment of the People: The Betrayal of an Ideal*, Oxford, Lexington Books, 2005, p. 149.

⁴ Au sujet des nouveaux mouvements sociaux et de leur émergence dans les années 1960 et 1970, voir notamment Alberto Melucci, « The New Social Movements: A Theoretical Approach », *Social Science Information*, vol. 19, n° 2 (mai 1980), p. 199-226. Pour le cas du Québec, voir notamment l'article de Réjean Pelletier et de Daniel Guérin, « Les nouveaux mouvements sociaux constituent-ils un défi pour les partis politiques? Le cas du Québec », *Canadian Journal of Political Science = Revue canadienne de science politique*, vol. 31, n° 2 (juin 1998), p. 311-338; ainsi que la thèse de doctorat de Valérie Poirier, *Savoirs, mobilisations et construction du risque environnemental de l'automobile durant les Long Sixties à Montréal*, thèse de doctorat (histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal, 2018, p. 45-65.

⁵ Crawford Brough Macpherson, *Principes et limites de la démocratie libérale*, traduit de l'anglais par André d'Allemagne, Montréal, Boréal express; Paris, La Découverte, 1985, p. 121; Sean Mills, *Contester l'empire: pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal (1963-1972)*, traduit de l'anglais par Hélène Paré, Montréal, Hurtubise HMH, 2011.

avec entre autres la décolonisation et la lutte aux inégalités, d'une prise de parole citoyenne qui politise de nouveaux enjeux de société et bouleverse ainsi les cultures politiques⁶. À ce sujet, le Québec ne fait pas exception et la question de la participation et de la démocratie participative est aussi discutée et revendiquée⁷.

L'objectif de cet article n'est pas d'analyser en profondeur les discours sur la participation et la démocratie participative des nouveaux mouvements sociaux et des groupes de pression qui en émergent. Il s'agit plutôt de se pencher sur les discours des élus québécois à l'égard de cette nouvelle forme de démocratie revendiquée. Le politologue canadien Crawford Brough Macpherson estime que dans les années 1960 et 1970, « l'idée que les citoyens devaient participer largement au processus décisionnel de l'État se répandit au point que les gouvernements de divers pays se mirent à brandir, tout au moins en parole, la bannière de la participation, certains allant jusqu'à mettre en œuvre des programmes qui faisaient effectivement appel à une forte participation de la part des citoyens⁸ ». Dans son analyse du phénomène de la trudeaumanie, l'historien Paul Litt souligne que le ministre libéral Pierre Elliott Trudeau récupère le concept de démocratie participative et en fait l'un de ses principaux chevaux de bataille lors de sa campagne à la chefferie du Parti libéral du Canada au début de l'année 1968⁹.

Qu'en est-il à Québec? Des recherches en science politique ont montré que l'idée de se tourner vers une plus grande démocratie participative a influencé des réformes parlementaires

⁶ Au sujet de la prise de parole, voir Michel de Certeau, *La prise de parole et autres écrits politiques*, Paris, Seuil, 1994.

⁷ Voir, entre autres, le chapitre 4 du livre *Brève histoire de la Révolution tranquille* (Montréal, Éditions du Boréal, 2021, p. 137-198), de Martin Pâquet et de Stéphane Savard.

⁸ Macpherson, *Principes et limites de la démocratie libérale*, p. 121-122.

⁹ Paul Litt, *Trudeaumania*, Vancouver, UBC Press, 2016, p. 249-254. Litt estime que « *Trudeaumania was participatory democracy in the only practical way it could be conducted on the mass scale of modernity* » (p. 251).

à l'Assemblée nationale¹⁰, a favorisé des transformations de la culture politique dans certaines municipalités (dont la ville de Québec)¹¹, en plus d'avoir encouragé des changements de pratiques de « mobilisation collective » dans des organismes de coalition de groupes d'intérêt et de pression¹². Ces recherches se concentrent néanmoins sur la période des années 1970 jusqu'à nos jours, laissant ainsi dans l'ombre les années 1960. Les travaux de Clinton Archibald se sont toutefois intéressés à l'idéologie de concertation et de participation qui a vu le jour pendant les années 1960. Archibald considère que les élus québécois et les membres des élites socioéconomiques délaissent le corporatisme social pour se tourner désormais vers un « nouveau corporatisme politique » qui se déploie avec force sous les initiatives du premier gouvernement péquiste de René Lévesque à partir de 1976¹³. Un

¹⁰ Stéphane Pageau, *La société organisée devant ses élus: portrait de l'évolution et mesures de la participation des groupes d'intérêt à l'Assemblée nationale du Québec*, mémoire de maîtrise (science politique), Québec, Université Laval, 2010.

¹¹ Laurence Bherer, « Les promesses ambiguës de la démocratie participative », *Éthique publique*, vol. 7, n° 1 (2005), [En ligne], [https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.1984] (consulté le 7 décembre 2022).

¹² Raymond Hudon, Christian Poirier et Stéphanie Yates, « Participation politique, expressions de la citoyenneté et formes organisées d'engagement : la contribution des coalitions à un renouvellement des conceptions et des pratiques », *Politique et Sociétés*, vol. 27, n° 3 (2008), p. 165-185.

¹³ Pour le politologue, le corporatisme est notamment « un modèle d'aménagement socio-politique où la représentation fonctionnelle de tous les secteurs économiques et sociaux est institutionnalisée dans des structures gouvernementales et administratives de l'État ». Ce dernier considère que le Québec des années 1930 à 1980 a été le terreau de l'émergence d'un néocorporatisme « pour signifier deux possibilités de modification d'application des schèmes corporatistes ». Archibald estime que le « corporatisme social », ou « corporatisme de société », « permettrait à des partenaires, par entente mutuelle, de faire des choses en marge des structures d'État ». Par « corporatisme politique », il entend un modèle qui « encouragerait – et c'est l'État qui le demanderait – les *touchés*, les *concernés*, à venir participer à l'établissement d'orientation de politiques, ou de programmes » (Clinton Archibald, *Un Québec corporatiste? Corporatisme et néo-corporatisme: du passage d'une idéologie corporatiste sociale à une idéologie corporatiste politique. Le Québec de 1930 à nos jours*, Hull, Éditions Asticou, 1983). Voir, notamment, la page 272 de laquelle sont tirées ces citations.

aspect associé à ce néocorporatisme m'intéresse particulièrement : l'idéologie de participation.

Cette recherche poursuit les réflexions entamées par Archibald, mais en concentrant l'analyse sur la question de la participation en général et de la conception de la démocratie participative – et non le néocorporatisme – de manière spécifique. J'analyse ainsi les premières allusions directes ou indirectes à la question de la démocratie participative de la part des élus québécois, ce qui me permet d'étudier la manière dont ces derniers s'approprient cette idée et ses dérivés dans les années 1960. Ce faisant, je cherche à comprendre ce qu'ils entendent lorsqu'ils font usage des termes « démocratie participative » ou « démocratie de participation » et pour quelles raisons ils les utilisent. Quels sont les projets, les orientations ou les politiques qu'ils favorisent en s'appuyant sur le concept de démocratie de participation ? Existe-t-il des différences entre les élus qui se réclament de cette idée ?

Pour ce faire, une recherche par mots-clés (« démocratie participative », « démocratie de participation », « participation citoyenne », « démocratie directe », « démocratie » et « participative », « démocratie » et « participation », « démocratie » et « citoyenne ») a été réalisée dans les débats de l'Assemblée législative du Québec entre la première législature du gouvernement Lesage et la dernière du gouvernement Johnson, soit de 1960 à 1968. Je me suis aussi intéressé à des termes tels que « démocratique », « démocratisation » et « participation » qui, associés à d'autres mots, ont parfois une signification qui s'apparente au concept de démocratie participative. Les résultats obtenus ont formé un corpus de sources¹⁴ composé de discours

¹⁴ La recherche documentaire a donné lieu à la constitution d'un corpus de sources composé des débats de 64 séances parlementaires (de 1960 jusqu'à la mort de Daniel Johnson en 1968) renfermant les termes ciblés. Pour plusieurs de ces séances, les responsables politiques emploient à de nombreuses reprises les termes ciblés. Comme nous le verrons dans la première partie de l'analyse, les séances parlementaires associées au gouvernement Lesage sont caractérisées par l'absence des termes « démocratie participative » ou « démocratie de participation ». Mais

qui nous permettent de mieux comprendre l'origine de l'utilisation du concept de démocratie de participation à l'Assemblée législative du Québec et de dégager les principales thématiques qui y sont associées.

Nous verrons ainsi que les élus québécois instrumentalisent les principes qui sous-tendent la démocratie de participation afin de justifier leurs points de vue et de promouvoir, de manière rhétorique ou concrète, une réforme de la démocratie parlementaire. Notre analyse s'intéresse notamment à l'usage des principes associés à la démocratie participative dans les questions relatives à l'éducation, à la planification économique et régionale, à la gouvernance en général et à la réforme des institutions parlementaires en particulier. Avant d'analyser les discours des élus québécois sur la participation et la démocratie participative, en présentant les origines de ces notions (1960-1966) et le détournement de sens qu'on leur a fait subir (1966-1968), il convient de s'intéresser à la manière dont est conçue la démocratie participative par les intellectuels et les militants de la Nouvelle Gauche et de dire quelques mots sur la circulation de cette idée dans le contexte nord-américain et québécois. Cela permettra de mieux comprendre le processus de récupération politique qui s'opère et qui « dilue » le concept original.

les usages des autres termes (« participation », « démocratie », « démocratique », « démocratisation », etc.), même s'ils sont plus nombreux et ont produit à cet effet beaucoup de « bruit » lors de la recherche, ont permis de cibler une trentaine de séances parlementaires entre 1961 et 1966 où les responsables politiques évoquent des idées que l'on peut associer au concept de démocratie participative. Je tiens à remercier le doctorant Mathieu Roy, qui a recherché les occurrences demandées et qui a ainsi constitué un corpus de sources structuré, que j'ai ensuite lu et analysé.

La « démocratie participative » des nouveaux mouvements sociaux nord-américains et sa circulation dans le Québec des années 1960

Les racines de la démocratie participative sont nombreuses. Afin de mettre en contexte la position des élus québécois, je me contenterai ici de dire quelques mots sur l'émergence de cette idée dans le contexte américain et québécois des années 1960. Aux États-Unis, l'expression « démocratie participative » (« *participatory democracy* ») est employée pour l'une des premières fois en 1960 par Arnold Kaufman, alors conseiller de l'organisation Students for a Democratic Society (SDS)¹⁵. Cette association étudiante, fondée en 1959 et engagée dans la défense des droits civils et la dénonciation de la guerre du Vietnam, a rapidement revendiqué une plus grande démocratisation de la société américaine. En 1962 et 1964, son *Port Huron Statement* promeut d'ailleurs la « *democracy of individual participation* » comme « *social system* » et en fait le fer de lance de son militantisme associé à la Nouvelle Gauche¹⁶.

Les partisans nord-américains de la démocratie participative militent donc en faveur d'une plus grande participation citoyenne

¹⁵ Behrouzi, *Democracy as the Political Empowerment of the People*, p. 159 (voir la note 4).

¹⁶ SDS, *The Port Huron Statement*, SDS, New York, 1964 (1962), p. 7, [En ligne], [http://www.progressivefox.com/misc_documents/PortHuronStatement.pdf] (consulté le 30 novembre 2023). Le *Port Huron Statement* est un manifeste politique dont l'objectif principal « *was reforming American policy, politics of the left, and the University* ». Rédigé dans une première version par Tom Hayden, président du SDS, le manifeste vise notamment « *the growth and implementation of participatory democracy across college campuses, in the South, and in inner cities* ». Voir « Port Huron Statement », dans la section « Resistance and Revolution: The Anti-Vietnam War Movement at the University of Michigan, 1965-1972 », du site Internet *Michigan in the World Projects*, [https://michiganintheworld.history.lsa.umich.edu/antivietnamwar/exhibits/show/exhibit/origins-of-students-for-a-demo/port_huron_statement] (consulté le 12 janvier 2023). Voir aussi Frédéric Robert, « Le "Port Huron Statement" du Students for a Democratic Society : entre utopisme démocratique et programme politique novateur », dans Frédéric Robert et Armand Hage (dir.), *Révoltes et utopies : la contre-culture américaine dans les années 1960*, Rennes, Les Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 83-99; Litt, *Trudeaumania*, p. 51 et 250.

non seulement aux affaires politiques de la Cité, mais aussi, et surtout, dans les différentes sphères d'activité de cette dernière et en particulier dans le domaine économique¹⁷. Cette nouvelle forme de démocratie est fondée sur un engagement communautaire et une éducation citoyenne qui visent à outiller les citoyens pour prendre la parole et participer pleinement aux processus de décision politique. Elle s'appuie ainsi sur des stratégies d'habilitation politique et citoyenne qui permettent aux personnes d'être responsables de leur devenir, sans nécessairement déléguer leurs responsabilités civiques à un représentant élu qui parle en leur nom¹⁸. Ce faisant, la vie politique d'une société doit s'appuyer sur certains principes, clairement formulés par le SDS dans le *Port Huron Statement*:

[T]hat decision-making of basic social consequence be carried on by public groupings;
that politics be seen positively, as the art of collectively creating an acceptable pattern of social relations;
that politics has the function of bringing people out of isolation and into community, thus being a necessary, though not sufficient, means of finding meaning in personal life;
*that the political order should serve to clarify problems in a way instrumental to their solution; it should provide outlets for the expression of personal grievance and aspiration; opposing views should be organized so as to illuminate choices and facilitate the attainment of goals; channels should be commonly available to relate men to knowledge and to power so that private problems—from bad recreation facilities to personal alienation—are formulated as general issues*¹⁹.

Dans le cas du Québec des années 1960, de nombreux travaux ont notamment montré que les idées politiques associées aux

¹⁷ SDS, *The Port Huron Statement*, p. 7-8; Robert, *Révoltes et utopies*, p. 83-99. Voir aussi Pageau, *La société organisée devant ses élus*, p. 17-18.

¹⁸ Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer (dir.), *La démocratie participative : histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011.

¹⁹ SDS, *The Port Huron Statement*, p. 7-8.

nouveaux mouvements sociaux américains, et ainsi à la Nouvelle Gauche, circulent dans les milieux intellectuels et militants de gauche alors en pleine ébullition²⁰. Les idées participationnistes ne font pas exception. Dans le premier numéro de la revue *Parti pris* en 1963, Yvon Dionne en appelle à un « pouvoir du peuple » qui « ne se mesure pas au nombre de partis politiques, mais à la participation consciente des masses laborieuses à la vie économique, sociale, politique et culturelle de la nation. Cette participation nécessite une forte décentralisation de la vie politique, pour que le plus grand nombre possible de gens gère les affaires publiques, de même qu'un Front populaire assez large et suffisamment lié aux problèmes du peuple²¹ ». Les idées participationnistes influencent ensuite les revendications étudiantes de cogestion²², tout comme le déploiement d'un nouveau militantisme syndical, notamment celui de la CSN et de son « deuxième front »²³. Elles sont également au cœur des idéaux défendus par les Comités d'action politique à Montréal et par le parti municipal montréalais du Front d'action politique des salariés²⁴. « La démocratie, c'est d'abord, c'est essentiellement le peuple solidement organisé, le peuple organisé par lui-même, et qui envoie ses propres délégués à lui, et non pas pour le "gouverner" mais pour exécuter ce qu'il décide », affirme

²⁰ David Austin, *Nègre noirs, nègres blancs : race, sexe et politique dans les années 1960 à Montréal*, Montréal, Lux Éditeur, 2015 ; Ivan Carel, Robert Comeau et Jean-Philippe Warren (dir.), *Violences politiques : Europe et Amériques, 1960-1979*, Montréal, Lux Éditeur, 2013 ; Mills, *Contester l'empire* ; Jean-Philippe Warren et Andrée Fortin, *Pratiques et discours de la contreculture au Québec*, Québec, Éditions du Septentrion, 2015.

²¹ Yvon Dionne, « Vers une révolution totale », *Parti pris*, n° 1 (octobre 1963), p. 36.

²² Jean-Philippe Warren, *Une douce anarchie : les années 68 au Québec*, Montréal, Éditions du Boréal, 2008. Voir aussi Marc Simard, *Histoire du mouvement étudiant québécois, 1956-2013 : des trois Braves aux carrés rouges*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, p. 50.

²³ Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois : deux siècles d'histoire*, Montréal, Éditions du Boréal, 2004, p. 161.

²⁴ Mills, *Contester l'empire*, p. 206-210.

d'ailleurs Pierre Vadeboncoeur, lors du congrès de fondation du FRAP en août 1970²⁵.

On le voit, les principes de démocratie participative circulent dans les milieux de gauche au Québec dans les années 1960. Ils suscitent alors l'espoir d'un engagement de chaque citoyen dans les prises de décision touchant à la vie politique et économique de la Cité. Cette idée d'une plus grande participation citoyenne rejoint toutefois en partie les revendications de certains acteurs sociopolitiques qui, à la fin des années 1950 et au début des années 1960, rejettent l'autoritarisme à la Duplessis et exigent des réformes étatiques basées sur une plus grande démocratisation de la société canadienne-française²⁶. C'est dans ce contexte que les élus québécois évoquent, de près ou de loin, les idées de participation et les principes au fondement de la démocratie participative.

Les origines d'un usage, 1960-1966

Pendant ses deux mandats à la tête de l'État québécois, le gouvernement libéral de Jean Lesage entreprend de nombreuses réformes qui marquent la Révolution tranquille: intervention accrue de l'État québécois en matière d'éducation, de santé et de bien-être social, assainissement des mœurs politiques, « nationalisation » de l'électricité, création d'entreprises publiques dont la Société générale de financement (SGF) et la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), professionnalisation de la fonction publique québécoise et émergence de la technocratie tournée vers le principe de planification, développement des relations internationales

²⁵ Pierre Vadeboncoeur, cité dans Pierre Beaudet, « La radicalisation des mouvements sociaux dans les années 1970 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 19, n° 2 (hiver 2011), p. 100.

²⁶ Voir, entre autres, Michael D. Behiels, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution: Liberalism versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1985, p. 220-238; Jonathan Livernois, *La révolution dans l'ordre: une histoire du duplessisme*, Montréal, Éditions du Boréal, 2018, p. 180-193; Pâquet et Savard, *Brève histoire de la Révolution tranquille*, p. 74-79.

de l'État québécois, etc. Plusieurs de ces réformes peuvent être associées à deux objectifs généraux qui transcendent le programme politique du Parti libéral du Québec en 1960²⁷ et qui entrent en contraste avec la situation en vigueur sous le régime duplessiste : celui d'une planification de l'économie et celui d'une « démocratisation » de la société. Sur ce dernier point, les initiatives politiques du gouvernement Lesage favorisent ainsi un meilleur accès au savoir dans le domaine de l'éducation en vertu du principe selon lequel les chances doivent être égales pour tous, une démocratisation des pratiques politiques avec des mesures luttant contre le patronage et la corruption ainsi qu'une reconnaissance des principes d'universalité en matière de couverture des programmes sociaux et de sécurité du revenu²⁸. Ces réformes bouleversent la culture politique québécoise et suscitent parfois des frictions dans certains milieux, que l'on pense notamment à la création du ministère de l'Éducation²⁹ ou à la planification régionale proposée par le Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec³⁰. Le développement de l'État-providence québécois oblige les responsables politiques gouvernementaux à justifier les nombreuses interventions de leur ministère et à réfléchir aux tenants et aboutissants d'un tel interventionnisme sur la démocratie en général et la démocratie parlementaire en particulier.

²⁷ Voir non seulement le programme publié pour la campagne électorale de 1960 (PLQ, 1960 : *le programme politique du Parti libéral du Québec*, 1960, 24 p.), mais aussi le manifeste politique *Pour une politique*, rédigé par Georges-Émile Lapalme en 1958 (*Pour une politique : le programme de la Révolution tranquille*, Montréal, VLB éditeur, 1988).

²⁸ Pâquet et Savard, *Brève histoire de la Révolution tranquille*, p. 85-136 (chapitre 3).

²⁹ Léon Dion, *Le bill 60 et la société québécoise*, Montréal, Hurtubise HMH, 1967 ; Léon Dion, *La révolution déroutée, 1960-1976*, Montréal, Éditions du Boréal, 1998.

³⁰ Voir Jean-Jacques Simard, *La longue marche des technocrates*, Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, p. 92-110 ; Dominique Morin, « Le BAEQ, la légende et l'esprit du développement régional québécois », dans Harold Bérubé et Stéphane Savard (dir.), *Pouvoir et territoire au Québec depuis 1850*, Québec, Éditions du Septentrion, 2017, p. 265-309.

Entre 1960 et 1966, les élus qui débattent à l'Assemblée législative n'emploient jamais les expressions « démocratie de participation » ou « démocratie participative », à l'exception d'une seule intervention au début de l'année 1966³¹, quelques semaines avant le déclenchement de la campagne électorale. S'ils ne prononcent pas ces mots en Chambre, les députés québécois invoquent certains principes que l'on peut associer à l'idée de démocratie participative lorsqu'ils interviennent sur certains enjeux, dont ceux de la planification et de la réforme du système d'éducation. Les principes associés à la participation des citoyens, à la consultation des groupes et à la démocratisation de certaines structures de gouvernance deviennent alors des moyens d'évaluer les réformes et les interventions du gouvernement Lesage. Il s'agit en quelque sorte d'un baromètre qui permet de déterminer si le gouvernement Lesage se démarque de ses prédécesseurs, s'il est dans l'air du temps.

Pour une « planification démocratique »

Sous l'influence des recherches en sciences économiques et sociales, alors en pleine effervescence dans les années 1960, le concept de planification est situé au cœur des réformes économiques et sociales de la Révolution tranquille. Quelques chercheurs ont montré que les technocrates et les responsables politiques de l'État québécois s'inspirent notamment de la France pour mettre en place une planification d'ensemble « de type indicatif », par opposition au « type impératif », que l'on trouve dans le modèle soviétique³².

³¹ Jean-Jacques Bertrand, *Débats de l'Assemblée législative du Québec* [ci-après DALQ], 3 février 1966, p. 324. Le contexte entourant cette occurrence et la raison de son utilisation sont analysés plus loin dans le texte.

³² Michel Sarra-Bournet, « La planification au Québec: un paradigme de gestion hérité de la France? », dans Michel Sarra-Bournet (dir.), *Les grands commis et les grandes missions de l'État dans l'histoire du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016, coll. « Administration publique et gouvernance », p. 247-271 ; Jean-Philippe Carlos, « Le rôle des économistes et des influences transnationales dans les réformes économiques de la première phase de la Révolution tranquille (1960-1966) : un tour d'horizon », dans Jean-Philippe Carlos et Stéphan

À l'Assemblée législative du Québec, le terme de planification est sur toutes les lèvres, notamment en matière de planification économique, avec la création du Conseil d'orientation économique du Québec (COEQ), et en matière de planification régionale, avec celle du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ).

En règle générale, le discours entourant la planification se présente comme suit : d'un côté, les députés libéraux estiment qu'ils innovent en utilisant la planification comme moteur des interventions du nouvel État-providence en construction³³. De l'autre, les députés unionistes rappellent que le gouvernement de l'Union nationale est celui qui a lancé les premières études de planification dans les années 1950³⁴. Tout le monde se dit donc en faveur de celle-ci, mais on ne s'entend pas nécessairement sur sa nature et ses origines québécoises.

En 1961, alors qu'il défend le projet de loi 22 créant le ministère des Richesses naturelles, Jean Lesage souligne l'importance de s'appuyer sur une « planification démocratique³⁵ ». Durant la même séance parlementaire, alors qu'il présente le projet de loi 26 créant le Conseil d'orientation économique du Québec, le premier ministre a l'occasion d'exprimer un peu plus précisément ce qu'il entend par « planification démocratique ».

Pour lui, consultation et planification vont de pair, ce qui lui fait dire que le COEQ n'est pas « une menace de socialisme étatique, car il ne faut pas confondre socialisme et planification démocratique ». Cette dernière doit d'ailleurs s'appuyer, selon ses propos, sur une

Savard (dir.), *La Révolution tranquille entre l'ici et l'ailleurs*, Québec, Éditions du Septentrion, à paraître ; Clinton Archibald, *Un Québec corporatiste?*, p. 188-189.

³³ Cette idée que le gouvernement Duplessis ne faisait pas appel à la planification, outil rationnel et moderne, est formulée dès 1959 dans le manifeste *Pour une politique* rédigé par Georges-Émile Lapalme. Le manifeste a d'ailleurs grandement inspiré la plateforme électorale des libéraux en 1960. Voir Lapalme, *Pour une politique* ; PLQ, 1960 : *le programme politique du Parti libéral du Québec*, en annexe au livre de Lapalme, *Pour une politique*.

³⁴ Sarra-Bournet, « La planification au Québec », p. 254.

³⁵ Jean Lesage, DALQ, 7 février 1961, p. 538.

consultation des « personnes qui sont directement aux prises avec les problèmes économiques³⁶ ». Cette volonté de consulter et de faire participer la population s'exprime encore plus clairement au sujet des interventions en matière de développement régional. Ainsi, lorsqu'il présente en deuxième lecture la loi 52 sur l'aménagement rural et le développement agricole, le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, Alcide Courcy, revient sur les études entreprises en vue de la conception du plan d'aménagement de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Pour lui, ces études ne peuvent se faire sans la participation des principaux intéressés : « Il va de soi que la planification de l'aménagement rural n'est possible que si l'on amène les régionaux eux-mêmes à une participation personnelle à l'élaboration des plans ainsi qu'à l'exécution des programmes adoptés³⁷. »

Les débats au sujet d'une « démocratisation » de la planification et d'une critique de l'approche centralisatrice et technocratique font rage à compter de 1963, bien avant les recommandations du BAEQ de fermer des villages pour consolider des pôles urbains régionaux, ce qui débouchera ultimement sur les Opérations Dignité au début des années 1970³⁸. Certains députés réfléchissent déjà aux tenants et aboutissants d'un tel interventionnisme et d'une telle pratique de planification, ce qui témoigne du caractère potentiellement controversé de la planification en général, mais surtout de la planification régionale en particulier³⁹. C'est ainsi que le député unioniste Albert Gervais, lors de sa réponse au discours sur le budget en avril 1963, critique le dirigisme de l'État en matière de planification. Au sujet du COEQ, Gervais souligne :

³⁶ *Ibid.*, p. 544.

³⁷ Alcide Courcy, DALQ, 17 mai 1963, p. 1527 et 1528.

³⁸ Au sujet des Opérations Dignité, voir Alain-G. Gagnon (dir.), *Les Opérations Dignité, naissance d'un mouvement social dans l'est du Québec*, Ottawa, Université Carleton, 1981 et le site du Centre de mise en valeur des Opérations Dignité, [<http://www.operationdignite.com/>] (consulté le 7 décembre 2022).

³⁹ Sur « la bataille du développement régional » qui est bien entamée à la fin des années 1960, voir notamment Simard, *La longue marche des technocrates*, p. 92-110.

Le Conseil d'orientation économique du Québec entend pour sa part ne soumettre qu'un seul plan au Parlement, sans alternative. Tout en se réjouissant de ce que le conseil entend au moins obtenir la sanction parlementaire de ses plans, il faut d'autant plus regretter que le parlement ne puisse choisir entre plusieurs options et que, selon la procédure d'établissement du plan adopté par le conseil, les corps intermédiaires, soit les forces vives de la nation, c'est-à-dire un important « complément de démocratie directe au régime parlementaire », ne soient appelés à collaborer ou à participer au plan qu'à la troisième des quatre étapes prévues pour l'établissement du plan, soit après l'émission des directives générales par lesquelles le gouvernement fixe les objectifs du plan⁴⁰.

Cette critique est reprise en 1964 par le chef de l'Union nationale, Daniel Johnson, qui oppose la « planification totalitaire et bureaucratique », prétendument pratiquée par le gouvernement Lesage, à une « planification communautaire et démocratique » qu'il affirme souhaitable :

Ce qui est mauvais, c'est la planification dans les nuages, la planification faite en vase clos, sans le concours des corps intermédiaires et de la population qui connaissent les problèmes parce qu'ils les vivent. Ce qui est mauvais, c'est la planification totalitaire et bureaucratique, comme la conçoit, la pratique le régime actuel.

Quant à la planification communautaire et démocratique, la seule qui convienne au Québec de 1964, ce régime en est absolument incapable⁴¹.

La réforme de l'éducation et la mise en place d'une « conception nouvelle de la démocratie »

Le deuxième grand enjeu qui permet aux élus québécois des débuts de la Révolution tranquille de mettre en avant certains principes

⁴⁰ Albert Gervais, DALQ, 25 avril 1963, p. 1020-1021.

⁴¹ Daniel Johnson, DALQ, 16 janvier 1964, p. 41.

rattachés à la démocratie de participation est celui de la réforme de l'éducation, et en particulier celui de la création d'un ministère de l'Éducation. Le politologue Léon Dion a étudié les frictions qu'a engendrées une version antérieure de ce projet de loi, ce qui a obligé le ministre de la Jeunesse, Paul Gérin-Lajoie, à entreprendre une campagne d'information à l'été 1963, et le premier ministre Jean Lesage à se montrer ouvert aux négociations de coulisse avec l'Assemblée des évêques⁴². Devant la contestation des milieux catholiques et de plusieurs parents pratiquants, nous pensons que le gouvernement Lesage cherche ici à calmer le jeu. Sa stratégie vise alors à inscrire ce compromis dans une réflexion sur l'avènement possible d'une nouvelle forme de démocratie, ce qui lui permet de lier les réformes en matière d'éducation aux préoccupations d'assainissement des mœurs politiques et de démocratisation de certains enjeux de société. Comme le souligne Archibald, « en mettant l'éducation au premier plan de ses priorités, [l'État] a lui-même entraîné les corps sociaux à ne plus être uniquement des corps sociaux⁴³ », mais plutôt, dirions-nous, des groupes de pression qui veulent participer au processus de prise de décision.

Dans sa présentation du projet de loi 60 créant le ministère de l'Éducation, Jean Lesage vante les mérites d'un Conseil supérieur de l'éducation qui, en respectant selon lui les recommandations du rapport Parent, « assure la participation directe des parents à l'éducation des enfants ». Pour lui,

[L]e projet de loi implante, en fait, une conception nouvelle de la démocratie dans le domaine de l'éducation, une conception qui, à mon sens, constitue un précédent remarquable. Jusqu'à maintenant, la démocratie n'impliquait que le droit des citoyens d'accepter ou de refuser les politiques élaborées par le gouvernement qu'ils avaient élu. Dorénavant, dans le domaine de l'éducation au Québec, la population n'aura pas uniquement un droit de

⁴² Dion, *Le bill 60*; Dion, *La révolution déroutée*; Archibald, *Un Québec corporatiste?*, p. 166.

⁴³ Archibald, *Un Québec corporatiste?*, p. 160.

censure : elle remplira un rôle actif dans la direction du système scolaire⁴⁴.

Même son de cloche du côté du ministre Paul Gérin-Lajoie, qui évoque lui aussi cette nouvelle forme de démocratie :

Par ailleurs, nous sommes pleinement conscient[s] que l'État n'est pas toute la démocratie. Non, l'État n'est pas toute la démocratie mais l'État d'aujourd'hui, l'État du Québec, est le pivot même de la démocratie chez nous.

C'est pour cette raison que nous sommes en train de préciser, par l'expérience quotidienne, une formule nouvelle de gouvernement, une formule nouvelle de consultation à l'année longue, une démocratie organique qui assigne un rôle précis et actif aux groupes intermédiaires mais un rôle [...] qui laisse clairement la responsabilité ultime de toutes les décisions à ceux que la population a voulu élire pour prendre ces décisions⁴⁵.

Gérin-Lajoie considère d'ailleurs que le Conseil supérieur de l'éducation et ses sous-comités, qui regroupent plus de « cent dix personnalités du monde de l'enseignement », représentent « la clef de voûte [...] du système de consultation démocratique établi au ministère de l'Éducation⁴⁶ ». Néanmoins, il souligne également la présence d'autres comités : le « comité du plan de développement scolaire », le « comité de planification de l'enseignement préuniversitaire et professionnel », le « comité de plan de la formation des maîtres⁴⁷ », qui sont de véritables « instrument[s] de participation directe et concrète de chacun des secteurs de la collectivité québécoise à l'élaboration des grandes politiques qui marqueront l'avenir de la société québécoise jusque dans ses racines mêmes en touchant à l'éducation de notre jeunesse⁴⁸ ».

Le lecteur sera peu surpris d'apprendre que les députés de l'Union nationale ne voient pas les choses du même œil. Au nom

⁴⁴ Jean Lesage, DALQ, 23 janvier 1964, p. 242-243.

⁴⁵ Paul Gérin-Lajoie, DALQ, 5 février 1964, p. 665-666.

⁴⁶ Paul Gérin-Lajoie, DALQ, 21 juin 1965, p. 3689.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*, p. 3698-3699.

de certains principes associés à la démocratie de participation, ils estiment que la réforme de l'éducation, telle que proposée par le ministre Gérin-Lajoie, centralise abusivement les orientations tout en dépouillant les parents et les groupes intéressés d'un certain pouvoir de décision. Jean-Jacques Bertrand salue la mise en place du Conseil supérieur de l'éducation. Il en a toutefois long à dire sur les pouvoirs jugés omnipotents du nouveau ministre qui nommera les membres du Conseil : « En 1964, la démocratie ne peut pas consister à tout remettre entre les mains d'un homme ; la démocratie à notre époque, le rôle de l'État dans cette démocratie, M. le Président, nous l'avons si souventes fois exposé, c'est que l'État n'est plus seulement un homme, l'État c'est nous, tous les citoyens, le Parlement, les corps intermédiaires, les représentants des parents, des pédagogues : tous ceux-là qui forment la grande famille humaine dans la collectivité québécoise⁴⁹. » Son chef, Daniel Johnson, va plus loin dans ses critiques en faisant un vibrant plaidoyer en faveur d'une « démocratie vivante, une démocratie organique », qui « n'est pas une centralisation, mais une décentralisation des responsabilités⁵⁰ ». Il ajoute quelques jours plus tard :

[L]a démocratie telle que nous la concevons, c'est la participation du peuple non seulement de cette façon, je dirais, spasmodique à tous les quatre ans, [...] mais c'est aussi une participation du peuple par ses organismes et les organismes qui, sous divers aspects de son activité, le représentent ou représentent ses idées. [...] Plus l'État intervient dans notre vie et plus, si on veut sauvegarder la liberté individuelle, il faut avoir de ces corps

⁴⁹ Jean-Jacques Bertrand, DALQ, 30 janvier 1964, p. 460-461.

⁵⁰ Daniel Johnson, DALQ, 23 janvier 1964, p. 269. Il est à noter que l'expression « démocratie organique », également utilisée par Paul Gérin-Lajoie, circule dans les discours personnalistes depuis quelques décennies déjà, notamment dans les écrits du père Arès et de l'abbé Gérard Dion. « La démocratie organique, explique l'historien Pierre Trépanier, loin de prétendre diminuer les libertés de la démocratie libérale, veut les renforcer par la socialisation et la participation. » À ce sujet, voir Pierre Trépanier, « Quel corporatisme? (1820-1965) », *Les Cahiers des Dix*, n° 49 (1994), p. 207.

intermédiaires. L'individu risque d'être écrasé par la machine de l'État dans tous les domaines⁵¹.

Pour ce faire, il estime que les membres du Conseil supérieur de l'éducation doivent être nommés non pas par le ministre et le gouvernement, mais par les groupes et les organismes qui le composent :

Même en laissant le Conseil strictement dans le domaine de la consultation, et surtout si on limite définitivement ses pouvoirs à ce seul domaine, il faut à mon sens, prendre toutes les précautions pour que la démocratie s'exerce de bas en haut, et non pas de haut en bas, pour que les gens qui seront les porte-parole des parents, des éducateurs, des administrateurs scolaires et des groupes socio-économiques soient des gens qui réellement sont intégrés à la mentalité actuelle de leur groupe. On aurait beaucoup moins de misère avec nos institutions si elles évoluaient avec les temps⁵².

En voulant compléter la pensée de son chef, le député Albert Gervais sent le besoin de citer Thomas Jefferson au sujet de la démocratie : « La démocratie, M. le Président, le chef de l'Opposition l'a dit tout à l'heure, la démocratie, ça ne vient pas d'en haut, ça part du bas, c'est ce que Jefferson appelait la démocratie par la racine pas par les feuilles⁵³. »

C'est dans ce contexte de débats acrimonieux entre libéraux et unionistes au sujet du ministère de l'Éducation et de sa gouvernance que l'expression « démocratie de participation » est prononcée pour la première fois à l'Assemblée législative. Au début de l'année 1966, dans ce qui deviendra la dernière session parlementaire avant les élections, les députés de l'Union nationale misent sur les critiques de la réforme de l'éducation pour marquer des points⁵⁴. C'est

⁵¹ Daniel Johnson, DALQ, 28 janvier 1964, p. 385.

⁵² *Ibid.*, p. 386.

⁵³ Albert Gervais, DALQ, 28 janvier 1964, p. 387.

⁵⁴ Ils misent notamment sur « le spectre de l'explosion des coûts, le "péril jaune" ainsi que la perspective de "sortir le crucifix des écoles" ». Voir Jean-Herman Guay et Serge Gaudreau, *Les élections au Québec: 150 ans d'une histoire mouvementée*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2018, p. 330.

notamment ce que fait Daniel Johnson en proposant une motion de blâme à l'égard du gouvernement et de ses interventions jugées insatisfaisantes en matière d'éducation, allant même jusqu'à exiger la démission du ministre Gérin-Lajoie et du sous-ministre Arthur Tremblay⁵⁵. Dans les échanges qui suivent, Jean-Jacques Bertrand en profite pour citer un passage de l'éditorial de Claude Ryan, paru dans *Le Devoir* du 20 janvier 1966. Dans ce passage, Ryan est dur à l'endroit des prétentions de Gérin-Lajoie en matière de démocratie de participation :

Derrière certains événements récents, il y a toutefois plus grave, nous assistons présentement à l'effet de ressac que devaient engendrer tôt ou tard des erreurs qui ont marqué la méthode d'action du ministère de l'Éducation depuis deux ans. La première erreur a trait à la pédagogie dite consultative du ministère. Le ministre de l'Éducation est un avocat ardent de la démocratie de participation. Il la prêche à tout propos et sur tous les tons. L'expérience, continue M. Ryan, a malheureusement révélé que la consultation mise en œuvre par le ministère est souvent défectueuse. Cette consultation se fait souvent auprès d'individus plutôt que de groupes. Elle se fait aussi trop souvent à partir d'une problématique exclusivement, jalousément définie par les autorités du ministère. Ceux qui participent à ces consultations se sentent souvent démunis, devant le fatras d'équations et de problèmes définis à l'avance qu'on leur soumet. Ils disent parfois oui, sans que le plus vital d'eux-mêmes soit engagé dans leur attitude. Leur frustration inavouée éclate quelque temps après dans les protestations des corps organisés dont ils font partie. Le ministère croit alors avoir été trahi ou lâché ou encore il estime avoir été induit en erreur par des gens dont il n'avait pas soupçonné la faiblesse. S'il avait eu le nez plus fin, il aurait agi, dès le départ, d'une manière plus circonspecte⁵⁶.

L'idée de démocratie de participation circule alors ouvertement dans les discours publics et devient même un argument utilisé

⁵⁵ Daniel Johnson, DALQ, janvier 1966, p. 94.

⁵⁶ Claude Ryan, cité par Jean-Jacques Bertrand, DALQ, 3 février 1966, p. 324.

par un éditorialiste et un élu pour évaluer le travail du ministre de l'Éducation. La table est ainsi mise pour une utilisation plus grande des expressions « démocratie de participation » ou « démocratie participative » dans les discours des élus québécois.

L'usage se concrétise: la démocratie de participation au service de l'État, 1966-1968

Nous l'avons vu, les termes « démocratie de participation » et « démocratie participative » font leur entrée dans les discours des élus québécois de l'Assemblée législative à compter de 1966. Dans les premières séances parlementaires de la 28^e Législature en décembre 1966, les termes sont employés à de très nombreuses reprises, tant par les ministres et députés unionistes que par les députés de l'opposition. Dès lors, son usage se multiplie très rapidement, et le contraste est frappant avec les années antérieures. Que s'est-il passé entre le début et la fin de l'année 1966? Il est vrai que l'idéologie de participation imprègne de plus en plus les discours des associations étudiantes et des organisations syndicales pendant cette période, comme nous l'avons vu dans la première partie de cet article. Mais qu'en est-il du microcosme politique⁵⁷ que représente l'Assemblée législative du Québec?

Justifier le pouvoir en invoquant une forme de participation des « corps intermédiaires »

Pour mieux comprendre le changement, il faut d'abord se pencher sur les orientations et les choix effectués par le parti qui remporte les élections au printemps 1966. Depuis le congrès de mars 1965, l'Union nationale n'est plus le parti de Maurice Duplessis. Daniel

⁵⁷ Gilles Gallichan, « Les débats reconstitués: un patrimoine documentaire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 11, n° 3 (printemps 2003), p. 48-56; Jérôme Ouellet et Frédéric Roussel-Beaulieu, « Les débats parlementaires au service de l'histoire politique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 11, n° 3 (printemps 2003), p. 23-29.

Johnson et les hautes instances du parti se montrent favorables à une certaine démocratisation des structures. Ils travaillent à élargir le bassin de membres de l'Union nationale, à démocratiser ses assises et à multiplier les consultations auprès des « corps intermédiaires⁵⁸ ». Daniel Johnson précise d'ailleurs ce processus de démocratisation dans un discours en réponse au discours du Trône de janvier 1966 :

Dans ses assises de mars dernier, où elle a convoqué et écouté avec immensément d'intérêt et de profit les représentants des principaux corps intermédiaires qui constituent les organes vitaux de la nation, dans les vastes consultations qu'elle a entreprises, indépendamment de toute allégeance politique, pour parfaire son programme et planifier avec le peuple en attendant de gouverner avec le peuple, dans les nouvelles structures qu'elle s'est données, dans son esprit comme dans ses méthodes de travail, l'Union nationale a montré qu'elle savait consulter, qu'elle savait dialoguer, qu'elle savait se mettre à l'écoute de tous ceux qui ont quelque chose à dire⁵⁹.

Il est à noter que l'expression « corps intermédiaires » utilisée par l'Union nationale renvoie à l'univers idéologique de la doctrine sociale de l'Église, très répandue dans la première moitié du xx^e siècle au Québec. Comme le soulignent les chercheurs Clinton Archibald et Khayyam Z. Paltiel, les corps intermédiaires sont traditionnellement les associations professionnelles, les organismes catholiques et les autres groupes qui « médiatisent un corps d'individus avec l'autorité », qu'elle soit religieuse ou étatique. Ils sont donc « autonomes » et normalement « animés d'un désir d'ordre social tourné vers « un bien commun à tous ». Ils sont différents des groupes de pression, car ils « ne cherchent pas à influencer la décision politique, puisqu'ils ont leur secteur d'activités propre et qu'ils

⁵⁸ Voir Guay et Gaudreau, *Les élections au Québec*, p. 329. Voir aussi Pierre Godin, qui considère que le congrès de mars 1965 offre une « cure » démocratique à un chef et à un parti revigoré. Voir Pierre Godin, *La difficile recherche de l'égalité: la Révolution tranquille. Vol. II*, Montréal, Éditions du Boréal, 1991, p. 33-44.

⁵⁹ Daniel Johnson, DALQ, 27 janvier 1966, p. 89.

cherchent eux-mêmes le bien commun de l'ensemble des corps intermédiaires⁶⁰». Que l'Union nationale parle toujours de «corps intermédiaires» dans la seconde moitié des années 1960 est en soi significatif, selon moi. J'y reviendrai.

C'est ainsi que la plateforme électorale du printemps 1966 est «le fruit des recherches, des discussions et du travail de différentes commissions formées pour définir les objectifs de notre parti et de notre peuple», commissions qui ont reçu «la coopération entreprise et généreuse de plus d'une centaine de corps intermédiaires⁶¹». Cette volonté de s'appuyer sur les «corps intermédiaires» se poursuit après la victoire de l'Union nationale et la formation du gouvernement de Daniel Johnson.

Dans le discours du Trône mettant l'accent sur les priorités du nouveau gouvernement unioniste, le lieutenant-gouverneur Hugues Lapointe souligne que «[d]e façon à bien marquer la volonté du gouvernement d'instaurer une démocratie de participation, cette première session de la 28^e Législature s'ouvre en présence de représentants de corps constitués⁶²». Il s'agit alors d'une première dans l'histoire parlementaire du Québec contemporain, comme le souligne Michel Roy, du *Devoir*⁶³. Il est plausible de penser que l'appel à la démocratie de participation permet au gouvernement unioniste de légitimer son pouvoir à la suite d'une victoire à l'arraché.

⁶⁰ Clinton Archibald et Khayyam Z. Paltiel, «Du passage des corps intermédiaires aux groupes de pression : la transformation d'une idée illustrée par le Mouvement coopératif Desjardins», *Recherches sociographiques*, vol. 18, n° 1 (1977), p. 67-69.

⁶¹ Union nationale, «Préambule», dans *Objectifs 1966 de l'Union nationale. Un programme d'action pour une jeune nation: Québec d'abord!*, 1966, p. 3, dans SOPPOQ, [En ligne], [<https://www.archivespolitiquesduquebec.com/wp-content/uploads/2013/01/union-nationale-programme-1966.pdf>] (consulté le 3 février 2023).

⁶² DALQ, *Discours du Trône*, 1^{er} décembre 1966, p. 4.

⁶³ Michel Roy, «La session provinciale s'engage dans la voie d'un nouveau régime constitutionnel», *Le Devoir*, 2 décembre 1966, p. 1. Roy souligne d'ailleurs que le discours du Trône «se distingue enfin par l'insistance que met le gouvernement sur la participation du peuple, de façon directe ou par l'entremise des corps intermédiaires, à l'action du régime et à la mise en œuvre de ses politiques.»

Rappelons que l'Union nationale a obtenu 41 % du vote populaire, comparativement à 47 % pour le Parti libéral du Québec (qui obtient 150 000 votes de plus), ce qui ne l'a pas empêché de remporter les élections avec 56 sièges et 50 pour les libéraux⁶⁴. C'est du moins ce qu'en dit le chroniqueur Pierre O'Neil, dans *La Presse*: « Et conscient de sa minorité sur le plan électoral, le parti gouvernemental pose en filigrane de son discours l'élaboration d'une démocratie de participation par l'établissement de liens beaucoup plus étroits entre les corps intermédiaires et le gouvernement⁶⁵. »

Pour le gouvernement Johnson, la démocratie de participation consiste donc à consulter et à tenir compte de l'avis des corps intermédiaires, ces organismes, associations et groupes d'intérêt qui représentent des citoyens dans un domaine particulier. Dans son adresse au discours du Trône, le nouveau premier ministre est encore plus clair dans ses intentions :

Nous avons promis de gouverner avec le peuple, de planifier avec le peuple, de dialoguer avec le peuple, et c'est ce que nous allons faire en instaurant dans tous les domaines un esprit et des structures favorables au dialogue. Naturellement, nous ne pouvons pas dialoguer quotidiennement avec chacun des 6 millions d'électeurs, des 6 millions de citoyens du Québec. Et c'est par le truchement des corps intermédiaires que doit s'établir cette intercommunication constante entre l'État et les forces vives de la nation.

Quelqu'un a écrit qu'avec l'Union nationale, les corps intermédiaires se rapprochaient du pouvoir et participaient à l'exercice du pouvoir réel. C'est rigoureusement exact. Nous construirons ensemble une démocratie communautaire, une démocratie de

⁶⁴ Voir Guay et Gaudreau, *Les élections au Québec*, p. 334-335.

⁶⁵ Pierre O'Neil, « Johnson accorde la priorité aux réformes administratives », *La Presse*, 2 décembre 1966, p. 1. Voir aussi l'éditorialiste Guy Cormier, qui offre une réflexion similaire en considérant « que M. Johnson entend élargir la base de son pouvoir par ce que le discours officiel appelle "la volonté du gouvernement d'instaurer une démocratie de participation" ». Voir Guy Cormier, « Prudentes ouvertures », Éditorial, *La Presse*, 2 décembre 1966, p. 4.

participation; parler d'une telle démocratie, ce n'est pas flatter le peuple, c'est lui rappeler ses devoirs et ses responsabilités⁶⁶.

Dans une motion que Daniel Johnson aurait déposée en début de session parlementaire, le premier ministre aurait même proposé que le Conseil législatif soit remplacé par une « chambre corporative » composée de représentants des corps intermédiaires⁶⁷. Dans le contexte où les réformes de la Révolution tranquille ont poussé les corps intermédiaires à se politiser et à vouloir « influencer le gouvernement », devenant ainsi des groupes de pression qui s'opposent « les uns aux autres » et qui font « valoir des intérêts particuliers⁶⁸ », il est significatif que l'Union nationale et Daniel Johnson utilisent toujours l'expression « corps intermédiaires ». En fait, il est plausible de penser que dans une tentative conservatrice de préserver un certain ordre social malgré les bouleversements de la Révolution tranquille, ils ont recours à un univers idéologique nettement en déclin rattaché à l'ancien « corporatisme social » dans le but de s'ouvrir à l'idée de démocratie de participation, tout en la balisant fortement. En cela, ils se démarquent du Parti libéral et de ses élus, qui ne s'appuient pas vraiment sur ces considérations idéologiques pour parler de démocratisation et de démocratie participative. Par un détournement de signification, le gouvernement Johnson instrumentalise donc le concept de démocratie de participation, interpelle certaines élites qui se reconnaissent encore dans la notion de corps intermédiaires et emprunte officiellement la voie du « nouveau corporatisme politique », pour reprendre l'analyse du chercheur Clinton

⁶⁶ Daniel Johnson, DALQ, 6 décembre 1966, p. 84.

⁶⁷ Selon les propos tenus par le député libéral Yves Michaud, dans DALQ, 8 décembre 1966, p. 169-170. Malgré nos recherches, nous n'avons pas été en mesure de retrouver cette motion. Pourtant, le député Michaud parle d'un projet de loi qui aurait été déposé par le premier ministre, ce à quoi répond Daniel Johnson en disant qu'il n'a pas déposé de projet de loi, mais qu'il a présenté une motion en ce sens (voir *Ibid.*, p. 170).

⁶⁸ Archibald et Paltiel, « Du passage des corps intermédiaires », p. 85. La réflexion de Archibald et de Paltiel s'appuie sur Dion, *Le bill 60*.

Archibald, qui ne s'est toutefois pas attardé précisément à ce discours du gouvernement Johnson⁶⁹.

Pour la première fois dans l'histoire parlementaire de la Révolution tranquille, les députés de l'Assemblée législative parlent ouvertement de démocratie de participation. Cela leur permet de s'en servir comme d'un argument d'autorité dans les débats au sujet d'une politique d'aménagement touristique, de la planification du développement régional, d'une réforme du Conseil supérieur du travail ou encore de la démocratie scolaire. Les députés ministériels, tout comme ceux de l'Opposition, justifient régulièrement leurs prises de position sur ces enjeux à la lumière du principe de participation. Un bon exemple est celui du projet de loi 67 modifiant la charte de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). Le ministre de l'Éducation, Jean-Jacques Bertrand, veut faire passer de sept à neuf le nombre de commissaires nommés par l'archevêque de Montréal (trois) et le gouvernement (six)⁷⁰. Les députés libéraux ne tardent pas à critiquer cette loi. Pour Jean-Paul Lefebvre, ex-commissaire de la CECM, la mesure législative va à l'encontre du désir de « démocratisation » exprimé par « des groupes de pression, syndicats, associations de parents, groupes de toutes sortes » depuis 1947⁷¹. De son côté, Paul Gérin-Lajoie relate l'historique des réflexions et des interventions gouvernementales entourant la CECM et rappelle la recommandation de la commission Parent de la scinder en plusieurs commissions régionales⁷².

Quant à René Lévesque, il fustige le fait que les citoyens de Montréal paient pour les services de la Commission sans avoir le

⁶⁹ Archibald, *Un Québec corporatiste?*. Archibald précise d'ailleurs que « [p]our pallier les carences de médiation entre le social et le politique, carences soudainement visibles avec l'éclatement du rôle de l'Église et des corps intermédiaires, le nouvel État de la Révolution tranquille cherche à re-crée le sentiment d'appartenance à la collectivité par une participation aux mécanismes décisionnels » (p. 182).

⁷⁰ Jean-Jacques Bertrand, DALQ, 17 juillet 1967, p. 4756-4758.

⁷¹ Jean-Paul Lefebvre, DALQ, 17 juillet 1967, p. 4762.

⁷² Paul Gérin-Lajoie, DALQ, 17 juillet 1967, p. 4791-4794.

droit de choisir démocratiquement les commissaires de la CECM. Il dépeint ainsi les principes du gouvernement : « Et on n'a pas le temps, on n'a pas intérêt à entendre des mouvements qui veulent, dans la démocratie de participation... Qui participent dans cette affaire-là? Dans la démocratie de participation, si hautement prônée par nos amis d'en face, on n'a pas le temps d'écouter personne⁷³. » Il est rejoint par son collègue Victor Goldbloom : « Ai-je besoin de dire que la démocratie, privée de la participation de ses citoyens, n'est plus viable? Je crois que j'ai besoin de le dire, car le bill 67 néglige et même nie ce principe qui n'est jamais plus vrai que quand il est mal appliqué, ce qui arrive parfois dans notre société imparfaite⁷⁴. » Appuyant la motion de son parti qui demande de reporter à trois mois l'adoption de la deuxième lecture du projet de loi afin de laisser le temps aux groupes et aux citoyens inquiets d'être consultés par le gouvernement Johnson, Goldbloom se dit d'ailleurs « convaincu que trois mois de travail sérieux suffiraient pour permettre au gouvernement de rédiger une loi définitive qui créerait un vrai régime démocratique de participation⁷⁵ ».

Vers une réforme du rôle de député dans la démocratie parlementaire

Cette prise de position du gouvernement en faveur de la démocratie de participation, associée à une forme de corporatisme misant sur la parole des corps intermédiaires, suscite quelques réflexions sur les modes de gouvernance et une possible réforme des institutions parlementaires. C'est le jeune député libéral Yves Michaud qui ouvre le bal. Il souligne que « l'Union nationale tendra à gouverner en s'appuyant davantage sur les corps intermédiaires, les groupes de pression et les "lobbies" que sur les représentants du peuple », ce qu'il

⁷³ René Lévesque, DALQ, 17 juillet 1967, p. 4805.

⁷⁴ Victor Goldbloom, DALQ, 17 juillet 1967, p. 4807-4808.

⁷⁵ Victor Goldbloom, DALQ, 11 août 1967, p. 5271.

décrit comme étant une « conspiration volontaire ou inconsciente contre la souveraineté populaire⁷⁶ ». Pour lui,

le danger des corps intermédiaires, que l'on appelle parfois pieusement la démocratie de participation, c'est, ce me semble, le transfert de l'autorité du peuple à des groupuscules, des groupes d'intérêt, de classe et parfois peut-être aussi de race et d'oligarchies plus ou moins constituées. Pour les vrais démocrates, il me semble qu'il n'est de souveraineté que dans la volonté du peuple régulièrement consulté par les voix normales de la démocratie et dans ses représentants élus pour défendre les intérêts de la collectivité⁷⁷.

Aux yeux de Michaud, la démocratie de participation, telle que pratiquée par le gouvernement Johnson, désavantage les citoyens qui ne sont pas membres de ces groupes. Dans ce contexte, le rôle du député élu démocratiquement se voit restreint :

Il faut dire ces choses, M. le Président, parce que, devant la montée des corps intermédiaires et devant le flirt abusif que l'Union nationale fait à ces mêmes corps intermédiaires, le représentant du peuple, lui, le député, doit devenir de plus en plus la voix des hommes sans voix. Le porte-parole de la multitude d'hommes et de femmes qui sont soustraits à l'inaccessible privilège d'être inféodés à des corps intermédiaires et que l'on risque avec la démocratie de participation de ravalier au rang de citoyens de seconde classe⁷⁸.

Cette critique est reprise en partie deux ans plus tard par le jeune ministre d'État à la Fonction publique, Marcel Masse. Tout comme Michaud, il estime que « [l]es groupes de pression canalisent maintenant les aspirations et les revendications d'une grande partie de citoyens et expriment directement leurs opinions – appui, insatisfaction, désaccord – aux administrations et au gouvernement⁷⁹ ». Citant les propos de l'historien Jean-Charles Bonenfant, il constate

⁷⁶ Yves Michaud, DALQ, 8 décembre 1966, p. 169-170.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 170.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Marcel Masse, DALQ, 21 mars 1968, p. 815.

que le député est devenu un « groupe de pression de ceux qui n'en ont pas⁸⁰ ». Contrairement à Michaud, Masse ne critique pas la démocratie de participation, mais y voit plutôt une occasion de réformer la démocratie parlementaire et le parlementarisme. Il propose alors une redéfinition du rôle de député :

Hors de la Chambre, le nouveau type de député doit pouvoir jouer le rôle d'animateur public, c'est-à-dire de faire prendre conscience à la population, en particulier à celle qu'il représente, des problèmes auxquels elle a à faire face, de jeter le plus de lumière possible sur ces problèmes et [d']inviter la population à proposer, selon son entendement, des solutions.

Le député doit être un éveilleur de conscience, un informateur bien renseigné et un véritable leader⁸¹.

Ce rôle d'animateur pourrait se déployer dans des comités consultatifs et des commissions d'enquête auxquels le député siègerait et aurait le pouvoir « de canaliser l'opinion publique sur les questions qui doivent faire l'objet d'une législation⁸² ».

La réflexion est menée plus loin par Yves Michaud qui, en 1968, ne perçoit plus d'un mauvais œil la démocratie de participation, qu'il qualifie désormais de « démocratie sociale ». Or il constate toujours que cette démocratie de participation réduit les députés à la condition de « sous-développés de la discussion publique⁸³ ». Parmi les suggestions qu'il avance pour redonner du lustre à la fonction de député, il évoque « la formation de commissions parlementaires mixtes pour tous les ministères de l'administration québécoise », ce qui permettrait au député qui y siègerait de jouer un rôle important. Pour faire cette suggestion, Michaud s'appuie sur les recommandations du comité parlementaire chargé de la réforme des règlements⁸⁴. Créé en février

⁸⁰ Propos de Jean-Charles Bonenfant, cités par *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*

⁸² *Ibid.*, p. 815-816.

⁸³ Yves Michaud, DALQ, 21 mars 1968, p. 826 et 827.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 825. En 1966, Michaud soulignait d'ailleurs la nécessité de créer des « commissions parlementaires mixtes », « avec les pouvoirs de faire comparaître

1964, ce comité chargé de réfléchir à la modernisation des travaux de l'Assemblée législative propose une série de réformes qui modifient les pratiques, les symboles et les protocoles parlementaires et abolissent même le Conseil législatif⁸⁵. Au début des années 1970, « le rôle des commissions parlementaires est revu en profondeur », afin que ces dernières permettent désormais « à de plus en plus de citoyens et d'organismes de témoigner devant les parlementaires⁸⁶ ». Dès lors, il est raisonnable d'affirmer qu'il existe un fil d'Ariane entre la réforme parlementaire concrétisée par le nouveau règlement de l'Assemblée nationale du Québec (le code Lavoie), adopté provisoirement en 1972 et de manière permanente en 1973⁸⁷, et les réflexions entamées dès 1966 sur les conséquences pour la démocratie parlementaire d'une plus grande ouverture aux principes de la participation.

Conclusion

Que conclure de notre analyse du discours des élus québécois intégrant le concept de démocratie participative dans les premières années de la Révolution tranquille (1960-1968)? Il faut d'emblée souligner le fait que le champ politique québécois ne fonctionne pas en vase clos et que les élus de l'Assemblée législative se montrent rapidement sensibles à la question de la participation revendiquée de différentes manières par de nombreux acteurs de la société civile. Entre 1961 et 1966, lorsqu'ils débattent de la planification économique et régionale et des réformes de l'éducation, les élus québécois libéraux et unionistes discutent de certains principes liés à la participation (sans toutefois employer explicitement les termes

devant elles les ministres eux-mêmes, les fonctionnaires et les représentants des groupes de pression, et cela avant la présentation à la Chambre des projets de loi annoncés ». Voir Yves Michaud, DALQ, 8 décembre 1966, p. 169.

⁸⁵ Christian Blais, « L'histoire des institutions politiques et parlementaires du Québec », dans Siegfried Peters (dir.), *La procédure parlementaire du Québec*, 4^e édition, Québec, Assemblée nationale du Québec, 2021, p. 62-64.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 63-64.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 64.

« démocratie participative ») et les associent à leurs initiatives de démocratisation de la société québécoise. Les partis politiques se servent du concept de participation pour prendre position sur les réformes étatiques, en les justifiant dans le cas des libéraux, en les critiquant dans le cas des unionistes. L'utilisation de l'expression « démocratie de participation » se répand à l'Assemblée législative à partir de 1966 dans la foulée des débats acrimonieux entourant la campagne électorale et les premières heures du gouvernement unioniste de Daniel Johnson. L'Union nationale et le gouvernement Johnson parlent désormais de « démocratie de participation » lorsqu'ils évoquent l'idée de consulter les corps intermédiaires et de tenir compte de leur avis. La récupération politique d'une revendication importante de plusieurs groupes de la société civile est ici bien visible ; la démocratie participative ne serait qu'une ouverture à la consultation de certains acteurs dont les corps intermédiaires, et non pas une tentative de partager l'exercice du pouvoir avec l'ensemble des citoyens politisés rassemblés ou non en groupes de pression. En ce sens, les discours et les prises de position des élus québécois étudiés dans cet article, qui associent démocratie participative et consultation, viennent appuyer la thèse du sociologue Jacques T. Godbout pour qui « [l]a participation, qu'on considère généralement comme un contre-pouvoir, est davantage une technique professionnelle pour maximiser le pouvoir⁸⁸ ».

À l'aube des années 1970, l'expression « démocratie participative » semble bien implantée dans le langage des élus québécois, y compris ceux du Parti libéral⁸⁹ et du Parti québécois⁹⁰.

⁸⁸ Citation tirée de la quatrième de couverture du livre de Jacques T. Godbout, *La participation contre la démocratie*, Montréal, Éditions Liber, 2014 (1983).

⁸⁹ Voir, par exemple, l'évocation de la démocratie de participation par Denis Hardy, vice-président de l'Assemblée nationale du Québec et député libéral, lors du débat entourant le projet de loi 65 sur les districts électoraux, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 19 décembre 1970, p. 2619.

⁹⁰ Voir, notamment, Conseil exécutif du PQ, *Prochaine étape... Quand nous serons vraiment chez nous*, 1972 (en particulier, le chapitre intitulé « La participation », p. 123-130).

L'instrumentalisation du concept leur permet de légitimer le pouvoir exercé par l'État québécois. Si la démocratie de participation, telle que conçue par les élus québécois, ne peut être pleinement associée à celle dont se réclament les militants des mouvements sociaux, il n'empêche que la volonté des responsables politiques de s'approprier certains principes y étant rattachés est un des facteurs qui contribuent à la transformation de la culture politique québécoise. La prise de parole citoyenne, une caractéristique importante de la Révolution tranquille, vient élargir le champ politique par l'arrivée de nouveaux protagonistes issus des groupes de pression. « Une nouvelle idéologie participationniste fait donc coucher dans le même lit corps intermédiaires et organes gouvernementaux qui subissent la pression des premiers pour modeler à leur avantage les politiques et les investissements de l'État⁹¹ », souligne Archibald.

Les nouveaux lieux institutionnalisés et balisés de prise de parole citoyenne qui émergent surtout dans les années 1970 tirent donc leurs origines des réflexions entamées depuis 1966 et même depuis 1961. Les enjeux de planification et de développement régional, de réforme de l'éducation, de modalités de gouvernance et de rôle des députés, pour ne nommer que ces derniers, sont autant d'occasions pour les élus québécois de prendre position sur les principes associés à la démocratie de participation. Nous l'avons vu, la refonte du règlement de l'Assemblée nationale en 1973 entraîne la création de commissions parlementaires permanentes où pourront se tenir des audiences publiques. La participation de citoyens et de groupes (choisis ou non) à la prise de décision, aussi tenue soit-elle, permet alors la mise en place d'un système politique démocratique ouvert à la « médiation des besoins, des désirs et des attentes des citoyens face à l'État⁹² ».

⁹¹ Archibald, *Un Québec corporatiste?*, p. 18.

⁹² Yvon Thériault, « Introduction », *Index cumulatif 5: les commissions parlementaires, 1965-1980*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, 1982, p. II.

Même constat du côté de l'aménagement du territoire et du développement régional, où les élus québécois et les experts technocrates utilisent la participation « pour marier la planification [...] et la mentalité de planification », pour reprendre les termes du sociologue Jean-Jacques Simard⁹³. Et que dire des interventions du gouvernement Lévesque en matière de protection de l'environnement à la fin des années 1970? Lorsqu'il modifie la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1978, le ministre Marcel Léger explique que le concept de « participation du citoyen » est l'un des « deux principes politiques fondamentaux de l'environnement ». La loi fait en sorte que « le citoyen soit un agent actif et responsable » de même qu'« un partenaire indispensable dans le processus de prise de décisions⁹⁴ ». La notion de démocratie participative est aussi au cœur de la création du Bureau d'audiences publiques en environnement⁹⁵. Cette instance étatique, largement reconnue à l'échelle internationale, illustre, selon le chercheur Michel Gariépy, « une spécificité de la culture de la participation québécoise du territoire⁹⁶ ».

⁹³ Jean-Jacques Simard, *La longue marche des technocrates*, p. 62. Voir aussi Mathieu Roy, *Un groupe à la mesure de l'avenir: la conception du développement nordique des administrateurs de la société de développement de la Baie-James et des responsables politiques de l'État québécois au cours du projet du siècle (1971-1984)*, mémoire de maîtrise (histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal, 2021, p. 107-108.

⁹⁴ Marcel Léger, dans *Débats de l'Assemblée nationale du Québec. Commission permanente de la protection de l'environnement*, 25 septembre 1978, p. B-6383-6385.

⁹⁵ Pageau, « La société organisée devant ses élus », p. 10. Pageau rappelle la publication, en 2003, de ce document promotionnel produit par le BAPE: *Un quart de siècle de démocratie participative*, BAPE, 2003.

⁹⁶ Michel Gariépy, en collaboration avec Liane Morin, « Les écrits sur la participation publique au Québec: une première cartographie », *Télescope*, vol. 17, n° 1 (2011), p. 173.

Article libre

Les stratégies du pseudonyme dans *Le Progrès du Saguenay*, 1918-1943

François Guérard
Université du Québec à Chicoutimi

Résumé

À partir des cas de deux journalistes ayant travaillé au journal *Le Progrès du Saguenay* à titre de rédacteurs et de directeurs entre 1918 et 1943, l'article scrute les stratégies qui guident l'usage et le non-usage de signatures fictives dans le monde de la presse. Ces stratégies peuvent relever de visées individuelles, d'enjeux éditoriaux pour un journal de région périphérique cherchant à rehausser son image et ses ventes, ou de la propagande de l'Église, puisque *Le Progrès* se définit comme un journal catholique. Les journalistes choisis, un prêtre et un laïc, ont des objectifs de carrière journalistique distincts et ne sont pas soumis aux mêmes contraintes professionnelles, ce qui se reflète dans leur utilisation de signatures inventées.

Abstract

Through the cases of two journalists who worked at the newspaper Le Progrès du Saguenay as editors and directors between 1918 and 1943, the article examines the strategies that guide the use and non-use of fictitious signatures in the world of the press. These strategies may relate to individual aims, editorial issues for a newspaper in a peripheral region seeking to enhance its image and sales, or propaganda of the Church since Le Progrès defines itself as a catholic newspaper. The chosen journalists, one a priest and the other a layman, have consequently distinct journalistic career goals and are not subject to the same professional constraints, which is reflected in their use of invented signatures.

Dans la presse des premières décennies du xx^e siècle au Québec, le lecteur ignorait le plus souvent l'identité des auteurs des textes. La majorité des articles, en effet, ne portait aucune signature, et bon nombre de textes d'opinion étaient présentés sous une fausse identité inventée par le journaliste ou le collaborateur du journal. L'usage de telles signatures fictives a été abordé dans la recherche québécoise essentiellement pour d'autres genres d'écrits, comme la poésie ou le roman. Or chacun de ces genres, selon les époques, commande son propre régime de signatures. Si pour le poète, le romancier et le journaliste, certaines des motivations à user de noms d'emprunt peuvent être semblables, celles qui touchent plus spécifiquement le monde de la presse seront analysées ici.

Les pratiques adoptées par deux rédacteurs et directeurs du journal catholique *Le Progrès du Saguenay*, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, seront examinées dans le présent article. Nous retracerons les stratégies à l'œuvre au moment de signer les textes journalistiques, dans une perspective non seulement individuelle, mais aussi éditoriale et institutionnelle. Les journalistes choisis, un prêtre et un laïc, ont des objectifs de carrière journalistique distincts et ne sont pas soumis aux mêmes contraintes professionnelles, ce qui se reflète dans leur utilisation de signatures inventées. Nous aborderons également la situation précaire du journal régional dans un champ médiatique profondément transformé par la presse à grand tirage de même que les objectifs de propagande de l'Église diocésaine¹.

Journalisme et pseudonymie au Québec

L'histoire du pseudonyme au Québec a surtout été étudiée dans le domaine littéraire ou dans celui de l'émergence d'une écriture

¹ Je tiens à remercier l'historien François-Olivier Dorais pour ses suggestions après la lecture d'une version préliminaire de l'article. C'est lui qui a attiré mon attention sur une hypothétique tendance grandissante du clergé catholique à œuvrer dans le secret quand il s'agissait de questions politiques et patriotiques. Je remercie aussi les évaluateurs et les évaluatrices anonymes de m'avoir transmis des idées judicieuses.

féminine. Pour les femmes, la signature sous un nom « supposé », à savoir toute autre désignation que le nom légal d'après une typologie développée par Jean-François Jeandillou², a permis de s'aventurer sur des territoires autrefois réservés aux hommes. La journaliste et écrivaine Éva Circé-Côté, libre-penseuse comme l'a écrit Andrée Lévesque, a multiplié les pseudonymes tout aussi bien masculins que féminins, voire androgyne dans un cas³. La prise de parole publique des femmes dans les dernières décennies du XIX^e siècle et celles qui ouvrent le siècle suivant, s'accommodait mal de la modestie que l'on attendait d'elles⁴. Il y avait là transgression des mœurs de l'époque et de certaines valeurs largement dominantes dans la société.

Bien d'autres transgressions ont été associées à l'usage de fausses signatures. Pierre Hébert montre comment, chez l'auteur et critique Louis Dantin, pareilles signatures fictives distinguent l'homme demeuré en retrait de son « délégué transgresseur⁵ » habitué des controverses. Dans un panorama embrassant l'histoire de la pseudonymie au Québec jusque 1979, Marie-Pier Luneau souligne que dans un premier temps, jusqu'au XIX^e siècle, certains cachaient leur identité par crainte de représailles des autorités en place, fussent-elles civiles ou religieuses⁶. Dans le cas de membres du clergé, elle a ainsi fait ressortir que la supercherie pouvait avoir pour but de tromper le supérieur hiérarchique, particulièrement dans le cas de débats portant sur des

² Jean-François Jeandillou, *Esthétique de la mystification: tactique et stratégie littéraire*, Paris, Minuit, 1994, p. 72-84.

³ Andrée Lévesque, *Éva Circé-Côté: libre-penseuse 1871-1949*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 2010.

⁴ Chantal Savoie, « Les signatures féminines et l'évolution de la reconnaissance sociale de l'écrivaine (1893-1929) », *Voix et images*, vol. 30, n° 1 (automne 2004), p. 67-79; Simone Pilon, « L'usage du pseudonyme chez les femmes écrivains au XIX^e siècle: le cas d'Hermine Lanctôt », *Études en littérature canadienne = Studies in Canadian Literature*, vol. 24, n° 1 (1999), p. 46-56.

⁵ Pierre Hébert, « L'homme derrière une vitre: pseudonymie et transgression chez Eugène Seers/Louis Dantin », *Voix et images*, vol. 30, n° 1 (automne 2004), p. 81-92.

⁶ Marie-Pier Luneau, « L'auteur en quête de sa figure: évolution de la pratique du pseudonyme au Québec, des origines à 1917 », *Voix et images*, vol. 30, n° 1 (automne 2004), p. 13-30.

thèmes religieux. Au xx^e siècle, elle montre qu'il est arrivé au prêtre et historien Lionel Groulx, dont elle a scruté les pratiques éditoriales, de procéder ainsi pour échapper à la désapprobation d'un évêque incommodé par ses idées. Mais la fausse signature pouvait aussi cacher l'identité du prêtre à la population plutôt qu'au supérieur, l'objectif étant alors de garder secrète l'intrusion d'un membre du clergé dans un débat ou un champ d'intérêt où l'autorité de l'Église n'était pas reconnue⁷. Cette stratégie pouvait très bien, cela s'est vu, être menée sous l'œil bienveillant des autorités cléricales, une situation dont la présente étude livrera un exemple supplémentaire.

De nombreuses variations ont été observées quant aux autres motifs amenant les auteurs et les autrices à user d'une fausse signature. Par exemple, Lionel Groulx rédigeait parfois des comptes rendus élogieux de ses propres ouvrages afin d'en mousser les ventes⁸. Une étude de Lucie Robert a mis en évidence le besoin de certains écrivains exerçant une autre profession de cloisonner leurs deux vies professionnelles afin d'éviter que l'une nuise à l'autre⁹. Des hypothèses sur les stratégies de signature ou de non-signature traversant le xix^e siècle ont été émises par Manon Brunet, mettant en jeu aussi bien le genre d'écrit (article de journal, poésie, roman, chanson, histoire) que le processus d'institutionnalisation littéraire dont elle perçoit les effets à compter de 1860. Pour elle, les masques de l'anonymat et de la pseudonymie fluctuent selon « différents moments de reconnaissance sociale d'une pratique d'écriture¹⁰ », les voiles se levant généralement avec les gains en reconnaissance.

⁷ Marie-Pier Luneau, « Le nom supposé comme outil de transgression, d'«Un illuminé» au «Frère Untel» : de l'usage de la fausse signature chez les prêtres au Québec (1809-1979) », *Études d'histoire religieuse*, n° 79 (2004), p. 39-55.

⁸ Marie-Pier Luneau, *Les Lionel Groulx: la pseudonymie comme stratégie littéraire et jeu institutionnel (1900-1966)*, mémoire de maîtrise (études françaises), Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 1996.

⁹ Lucie Robert, « «Étranger à son temps et à lui-même» : l'écrivain et ses signatures », *Voix et images*, vol. 30, n° 1 (automne 2004), p. 31-46.

¹⁰ Manon Brunet, « Anonymat et pseudonymat au xix^e siècle : l'envers et l'endroit de pratiques institutionnelles », *Voix et images*, vol. 14, n° 2, 1989, p. 168-182.

Qu'en est-il des journaux, où l'anonymat, puis la pseudonymie ont été les plus employés, à l'exception des pamphlets à caractère contestataire? Il est connu que certains journalistes en ont abondamment usé, tel Jean-Charles Harvey, à propos duquel Guildo Rousseau écrira qu'il «y a autant de Harvey journalistes que de pseudonymes sous le couvert desquels il s'exprime pour ainsi dire en contrebande», entre autres pour critiquer le clergé catholique et sa mainmise sur l'éducation¹¹. On comprendra l'intérêt de cette «contrebande» à la lumière de son licenciement comme rédacteur en chef du journal *Le Soleil*, immédiatement après que le cardinal Villeneuve de Québec eut condamné son roman *Les demi-civilisés*, paru sous son nom légal en 1934. Dans l'ensemble, si les journaux ont été examinés pour les signatures de chroniques et de pages féminines, ils ont pour d'autres questions échappé en bonne partie aux investigations savantes. Or chaque type d'écriture ou d'espace de publication, comme le souligne Chantal Savoie à la suite de Manon Brunet, impose des conditions spécifiques quant au régime de signatures, variant de surcroît selon les époques. Ainsi, certaines autrices qui signent de leur nom véritable des écrits de facture littéraire, continuent d'user de noms supposés dans leurs écrits journalistiques¹². Les publications périodiques, touchant un vaste lectorat et dont les textes sont destinés à une consommation rapide et éphémère, ne jouissaient généralement au XIX^e siècle que d'une faible reconnaissance, progressivement consolidée durant la première moitié du XX^e siècle. Ces particularités étaient susceptibles de générer, quant aux modes de signature, des stratégies propres aux périodiques.

De telles stratégies sont à examiner également à la lumière de l'effet que peut avoir la signature fictive sur le lecteur, qu'il s'agisse de

¹¹ Guildo Rousseau, *Les demi-civilisés. Édition critique*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1988, p. 14.

¹² Chantal Savoie, «Les signatures féminines et l'évolution de la reconnaissance sociale de l'écrivaine (1893-1929)», *Voix et images*, vol. 30, n° 1 (automne 2004), p. 67-79.

celui produit directement par le nom inventé, ou par la conscience que peut avoir le lecteur de lire une fausse signature (désigné dans ce dernier cas comme l'effet-pseudonyme, une notion proposée par Gérard Genette et reprise par Marie-Pier Luneau¹³). La fabrication d'une fausse signature journalistique, se livrant comme telle au lecteur ou, au contraire, simulant un nom véritable, obéit, estimons-nous, non seulement à des considérations personnelles d'auteur, mais aussi à celles de la direction et de la rédaction. Toujours en quête de lecteurs, ces dernières tenaient sans doute compte des réactions attendues du lectorat lors de la décision d'apposer ou non une signature à la fin des textes et, le cas échéant, lors du choix de celle-ci. Il en va de même de la construction du personnage nommé, auquel des traits de personnalité, des champs de compétences, voire une biographie peuvent être attribués : le patriote qui aborde le sujet du jour avec fougue et fierté, le blagueur facétieux qui se gausse des politiciens et de leurs partisans, le défenseur d'une morale stricte, etc. C'est ce qui est exploré ici à partir des textes de deux journalistes ayant travaillé tour à tour, entre 1918 et 1943, comme rédacteurs et directeurs du principal journal régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean, *Le Progrès du Saguenay*. En s'attardant aux journalistes et à leur métier ainsi qu'aux pratiques éditoriales plus qu'aux contenus et aux idéologies véhiculées, le présent texte entend contribuer au développement de l'historiographie de la presse, tel que souhaité par Fernande Roy et Jean de Bonville en 2000 et, plus récemment, par Dominique Marquis¹⁴. Il s'inscrit aussi dans la lignée des travaux de Marie-Ève Thérénty explorant la poétique des supports de

¹³ Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Seuil, 1987; Marie-Pier Luneau, «L'effet-pseudonyme», dans Josée Vincent et Nathalie Watteyne (dir.), *Autour de la lecture : médiations et communautés littéraires*, Québec, Éditions Nota bene, 2002, p. 13-23.

¹⁴ Dominique Marquis, «L'histoire de la presse au Québec : état des lieux et pistes de recherche», dans Micheline Cambron et Stéphanie Danaux (dir.), *La recherche sur la presse : nouveaux bilans nationaux et internationaux*, *Médias 19*, [En ligne], dossier publié en 2013 et mis à jour le 25 janvier 2023.

publication, travaux où elle fait notamment ressortir les contraintes qu'exerce sur l'écriture la « matrice médiatique » de la presse¹⁵. On le verra, celle-ci a également ses effets sur la signature.

Rédacteurs et directeurs au journal

Un journaliste laïque et un prêtre, à savoir l'avocat Eugène L'Heureux et l'abbé André Laliberté, ont été choisis pour cette étude. Tous deux ont publié bon nombre de textes sous des signatures fictives. Le premier quitte Québec en 1918 pour entrer au *Progrès* comme rédacteur, répondant ainsi à une invitation de l'abbé Eugène Lapointe, éminence grise du journal¹⁶. L'influence de ce dernier, faut-il le préciser, s'étend alors bien au-delà de l'hebdomadaire, puisqu'il occupe le poste exécutif de vicaire général du diocèse de Chicoutimi de 1908 à 1928, ce qui en fait le bras droit de l'évêque¹⁷. Vers 1912 ou 1913, il redéfinit les orientations du journal jusqu'alors mené par des politiciens et des hommes d'affaires locaux qui en avaient fait leur porte-parole et leur organe de lutte contre les partis politiques et les chefs d'industrie adverses. Suivant en cela une nouvelle optique favorisée par l'épiscopat catholique, le journal se dira désormais « neutre », c'est-à-dire indépendant des partis politiques, libre de critiquer les uns et les autres en s'inspirant des lignes directrices tracées par l'Église dont il s'agira avant tout de propager la doctrine.

¹⁵ Marie-Ève Thériault, *La littérature au quotidien: poétiques journalistiques au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2007 ; Marie-Ève Thériault, « Poétique historique du support et énonciation éditoriale: la case feuilleton au XIX^e siècle », *Communication & langages*, n° 166 (avril 2010), p. 3-19 ; Marie-Ève Thériault, « La civilisation du journal entre histoire et littérature: perspectives et prospectives », *French Politics, Culture & Society*, vol. 32, n° 2 (été 2014), p. 49-56.

¹⁶ Fernande Roy et Jean de Bonville, « La recherche sur l'histoire de la presse québécoise: bilan et perspectives », *Recherches sociographiques*, vol. 41, n° 1 (2000), p. 15-51 ; Dominique Marquis, « Être journaliste catholique au XX^e siècle, un apostolat: les exemples de Jules Dorion et Eugène L'Heureux », *Études d'histoire religieuse*, n° 73 (2007), p. 31-47 ; [Anonyme], « Témoignage d'estime à M. Eug. L'Heureux », *Le Progrès du Saguenay*, 2 avril 1931, p. 1.

¹⁷ Le vicaire général a des fonctions exécutives comme second de l'évêque du diocèse.

Le *Progrès* s'inscrit à cet égard dans une mouvance provinciale marquée notamment par la création à Québec en 1907, sous l'égide du haut clergé, du journal qui deviendra *L'Action catholique* en 1915¹⁸.

Le *Progrès* a opéré cette mutation vers un journalisme catholique affranchi des partis politiques environ cinq ans avant qu'Eugène L'Heureux y rédige ses premiers articles. Il y travaille d'abord sous la direction de l'abbé Joseph-Calixte Tremblay. Tous deux n'ont toutefois pas la même vision de la forme que doit prendre le journal. L'Heureux, ambitieux et soucieux de concurrencer la presse populaire à grand tirage non alignée sur les directives de l'Église, veut introduire tout un ensemble de nouveautés : disposition particulière des publicités et des cartes d'affaires, ajout d'annonces classées, développement d'un service de nouvelles locales, regroupements d'articles pour présenter une page ouvrière, une page agricole, une page féminine, une page de jeunesse et autres modifications. Les tensions deviennent telles qu'au début de 1923, Eugène Lapointe doit arbitrer leur différend. L'un et l'autre lui expliquent en de longues lettres leurs positions respectives¹⁹. Finalement, l'abbé Tremblay démissionne en septembre 1923²⁰, laissant la voie libre à L'Heureux, qui dirigera le journal et mettra en œuvre ses idées, par exemple celle des pages spécialisées, jusqu'à son départ pour Québec et pour le journal *L'Action catholique* en 1931.

¹⁸ Sur le redéploiement du journalisme catholique durant les premières décennies du xx^e siècle, voir Fernand Harvey, « La presse périodique à Québec de 1764 à 1940 : vue d'ensemble d'un processus culturel », *Les Cahiers des Dix*, n° 58 (2004), p. 213-250 ; Jean de Bonville, « Le discours des évêques québécois sur la presse de 1850 à 1914 », *Études d'histoire religieuse*, n° 62, 1996, p. 49-70 ; Richard Jones, *L'idéologie de L'Action catholique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974 ; Dominique Marquis, *Un quotidien pour l'Église : L'Action catholique, 1910-1940*, Leméac Éditeur, 2004.

¹⁹ Aux archives de la Société historique du Saguenay, correspondance, P002S02D0805 : d'Eugène L'Heureux à Eugène Lapointe, janvier 1923 ; d'Eugène Lapointe à Joseph-Calixte Tremblay, 6 janvier 1923 ; de Joseph-Calixte Tremblay à Eugène Lapointe, 15 janvier 1923.

²⁰ Joseph-Calixte Tremblay, « En prenant congé », *Le Progrès du Saguenay*, 13 septembre 1923, p. 1.

Entretemps, à partir de décembre 1925, un protégé d'Eugène Lapointe, l'abbé André Laliberté, se joint à L'Heureux comme rédacteur au moment même où le journal annonce qu'il paraîtra bientôt deux fois par semaine plutôt qu'une fois. D'autres collaborateurs s'ajoutent au fil du temps, notamment lorsque le journal devient un quotidien en 1927. Mais *Le Progrès* doit revenir en 1932 à la parution hebdomadaire en raison de difficultés financières. Eugène Lapointe, encore une fois, contribue à la relance du journal dont la parution a été brièvement interrompue. Concernant le Syndicat des imprimeurs du Saguenay auquel *Le Progrès* appartient, Lapointe écrira d'ailleurs en 1933 de façon limpide: « C'est moi en réalité qui en suis le propriétaire²¹. » Avec son appui, après le départ de L'Heureux, Laliberté dirige le journal jusqu'en septembre 1943, moment où l'évêque du diocèse de Chicoutimi lui confie d'autres tâches.

L'inventaire des signatures des deux journalistes ainsi que de leurs articles a reposé sur plusieurs sources. Un dictionnaire de pseudonymes a d'abord été consulté, livrant déjà quelques informations pour Eugène L'Heureux²². Les fichiers de la Société historique du Saguenay ont confirmé ces informations et permis d'ajouter des signatures pour André Laliberté, dont un fonds d'archives conservé à l'évêché du diocèse de Chicoutimi a également été consulté. De courtes biographies ou éloges des deux journalistes ont livré quelques noms d'emprunt, généralement déjà repérés dans d'autres sources. La recension des articles de journaux s'est ensuite faite en deux étapes principales. Une liste initiale de références a d'abord été constituée à l'aide de bibliographies des écrits de L'Heureux et de Laliberté²³. Elles

²¹ Lettre d'Eugène Lapointe, directeur de l'Action catholique du diocèse de Chicoutimi à R. E. Powell, Duke-Price Company Limited, 24 mai 1933, dans Collection de la Société historique du Saguenay, P002S02D0807.

²² Bernard Vinet, *Pseudonymes québécois: édition basée sur l'œuvre de Audet et Malchellose intitulée Pseudonymes canadiens*, Québec, Éditions Garneau, 1974, 361 p.

²³ Sœur Sainte-Pauline, s.c.i.m., *Bio-bibliographie analytique de monsieur l'abbé André Laliberté, 1926-1932*, Jonquières, 1961; sœur Sainte-Danielle, s.c.q., *Bibliographie analytique de l'œuvre de M. Eugène L'Heureux, journaliste*,

ont été vérifiées dans les journaux *La Vérité* et *Le Progrès du Saguenay* ainsi que dans la revue *L'Alma Mater* du Séminaire de Chicoutimi, ce qui a donné lieu à des corrections. Dans une deuxième étape, des titres additionnels ont été trouvés, d'une part, dans l'index de la revue *L'Alma Mater* pour André Laliberté et, d'autre part, dans *Le Progrès du Saguenay* à l'aide de l'outil de recherche par mots-clés, disponible sur le site de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Cette dernière démarche a permis d'accroître considérablement le nombre d'articles de notre corpus, particulièrement pour André Laliberté dont la bibliographie ne couvre qu'une partie de la carrière journalistique. Nous avons ainsi repéré, durant la période où Eugène L'Heureux utilise plus d'une signature de 1917 à 1927, 698 de ses articles dont 359 sous pseudonymes. Pour André Laliberté, 926 articles, dont 675 sous des signatures fictives, ont été retracés. Cela inclut, pour ce dernier, des textes publiés sous des rubriques récurrentes, à savoir un échantillon de « Sur le pont de Ste-Anne » (150) et de « Petite tribune » (20).

Ce travail n'a aucune prétention à l'exhaustivité. Ainsi, une recension complète des rubriques aurait grandement rehaussé le nombre de textes retenus. Surtout, comme l'a justement observé Manon Brunet dans une étude sur l'écrivain et critique du XIX^e siècle Henri-Raymond Casgrain, l'anonymat et la pseudonymie rendent généralement bien difficile la reconstitution des œuvres complètes de ceux qui les pratiquent²⁴. L'Heureux et Laliberté ont publié dans *Le Progrès du Saguenay* quantité d'autres textes sans les signer et ont probablement usé d'autres pseudonymes. Ainsi, dans la décennie 1920, les signatures « Albert des Érables » et « Boniface » apparaissent dans le journal en même temps que les pseudonymes connus de L'Heureux et disparaissent dans la période où il abandonne ces

1918-1929, Québec, 1962; sœur Marie-des-Miracles, s.c.q., *Bibliographie analytique de l'œuvre de maître Eugène L'Heureux, journaliste, 1929-1940*, Québec, Maison Marguerite d'Youville, 1964.

²⁴ Manon Brunet, « Travestissement littéraire et trajectoire intellectuelle d'Henri-Raymond Casgrain », *Voix et images*, vol. 30, n° 1 (automne 2004), p. 47-66.

derniers. Or dans quelques-uns des textes parus sous ces signatures, l'auteur s'exprime au nom de la rédaction ou de la direction du journal, ce qui réduit les possibilités à un cercle restreint de deux ou trois personnes²⁵. N'ayant pu identifier clairement le ou les auteurs cachés sous ces pseudonymes, les articles n'ont pas été retenus. Autre difficulté, certaines rubriques récurrentes ont été écrites tour à tour par plus d'un auteur sous des signatures fictives, (« Au fil de la plume », « Billet de la semaine », par exemple), sans qu'il soit toujours possible de les départager. Quoi qu'il en soit, le corpus, dont les textes sont clairement attribués à leurs auteurs, constitue une base amplement suffisante pour scruter les usages que font le laïc et le prêtre de la pseudonymie et en dégager quelques stratégies individuelles, éditoriales et institutionnelles.

Le journaliste laïque

Eugène L'Heureux, né en 1893 à Sainte-Foy, écrit en 1917 et 1918 dans le journal *La Vérité*, antérieurement dirigé par Jules-Paul Tardivel, un fervent catholique ultramontain et nationaliste canadien-français. Il signe ses articles de son propre nom ou utilise les pseudonymes « Jean-Baptiste Constant » et « Loyaliste de Sangfroid ». Il fait ses débuts au journal de Chicoutimi, *Le Progrès du Saguenay*, en novembre 1918 et pendant quelques années, y écrit uniquement sous pseudonymes. Les premières apparitions de son nom légal surviennent à titre de secrétaire de la Chambre de commerce ou de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française. Puis, à partir de février 1923, le journaliste commence à signer ainsi des textes d'opinion. Dans le premier de ces textes, il justifie l'attitude critique du *Progrès* à l'égard du gouvernement provincial²⁶. Cette

²⁵ Albert des Érables, *Le Progrès du Saguenay*, 31 décembre 1919, p. 1 ; Boniface, « Du français, s.v.p. », *Le Progrès du Saguenay*, 21 avril 1921, p. 2 ; Boniface, « Le deuxième chat », *Le Progrès du Saguenay*, 4 février 1926, p. 1.

²⁶ Eugène L'Heureux, « La Chambre de commerce », *Le Progrès du Saguenay*, 26 janvier 1922, p. 2 ; L'Heureux, « À la Chambre de commerce », *Le Progrès du Saguenay*, 27 avril 1922, p. 1 ; L'Heureux, « La route Québec-Chicoutimi », *Le*

prise de parole au nom du journal survient alors même qu'il vient de réclamer auprès d'Eugène Lapointe plus de responsabilités dans l'équipe de direction. Par la suite, la signature « Eug. L'Heureux » revient régulièrement au pied d'éditoriaux sur une vaste gamme de sujets et en quelques années, les pseudonymes sont retirés l'un après l'autre. Entretemps, L'Heureux aura fait de ces derniers différents personnages ayant chacun son domaine d'expertise et son champ d'intervention. « Jacques Terreneuve », « Jules Civique » et « Jean-Baptiste Constant » sont bien distincts aux yeux du lecteur.

Jacques Terreneuve (38 articles repérés) voit le jour dès l'arrivée de L'Heureux au journal en 1918. Ses sujets de prédilection sont directement rattachés à sa signature puisqu'il traite de colonisation (donc de terre neuve) et d'autres thèmes associés à celle-ci, comme l'immigration et l'émigration ou l'agriculture. Il se fait l'apôtre de l'exploitation du sol par les Canadiens français, solution à leur exode vers les États-Unis ou l'Ouest canadien, et donc remède à leur extinction par assimilation aux populations anglophones et non catholiques. La région, à l'en croire, offre de magnifiques possibilités d'établissement pour des paysans courageux, disposés à défricher leur lot et à cultiver la terre. On y trouverait l'espace nécessaire pour rapatrier bon nombre de Canadiens français partis aux États-Unis. Terreneuve connaît bien le sujet. Il exhorte les gouvernements à mieux soutenir les colons, exige des réformes au ministère provincial responsable de la colonisation, dénonce les privilèges des « marchands de bois » sur les sols arables et, à l'inverse, applaudit les efforts consentis pour stimuler le mouvement d'occupation agricole de ces sols.

Son collègue, Jules Civique (96 articles repérés), fait son entrée en 1920 et possède un autre champ d'expertise, également en lien avec sa signature. Son premier article, intitulé « Pour le progrès

Progrès du Saguenay, 8 juin 1922, p. 1 ; L'Heureux, « La Chambre de commerce de Chicoutimi », *Le Progrès du Saguenay*, 18 janvier 1923, p. 1 ; L'Heureux, « Attitude d'hier, d'aujourd'hui et de demain », *Le Progrès du Saguenay*, 1^{er} février 1923, p. 3.

civique», propose la création d'un comité d'étude à Chicoutimi devant concevoir et mener des actions destinées à intéresser la population aux affaires publiques²⁷. Ces dernières constitueront son champ d'intervention, limité toutefois presque exclusivement au territoire local, parfois régional. À lui, les réunions de conseil de ville, la sécurité publique, les campagnes d'embellissement, l'application locale de la loi des liqueurs, les travaux de voirie, les noms de rues, le poste de pompiers, l'établissement d'un marché, la qualité du lait, la construction de logements, la fanfare, etc.

Jean-Baptiste Constant, lui, a migré de *La Vérité* au *Progrès du Saguenay*. Ses vues sont plus vastes. La politique provinciale et fédérale, les questions internationales lui reviennent sous des thématiques variées. En politique canadienne, il s'insurge contre la tendance de nombreux politiciens à emboîter le pas aux visées impérialistes de l'Angleterre. Au palier provincial, il s'attaque à diverses politiques du gouvernement libéral, tout en soulignant parfois celles qui lui paraissent appropriées. Constant, c'est le journaliste des grandes questions, celui qui s'adresse aux dirigeants du pays ou de la province, celui qui, durant une première période, rédige le plus souvent ce que l'on appelle à l'époque l'article «de tête», à savoir l'éditorial. C'est aussi le pseudonyme de L'Heureux le plus fréquent (221 textes repérés). Pour ce rôle de premier plan, le journaliste s'est confectionné un pseudonyme qui évoque une forme de sagesse canadienne-française à la fois patriotique, catholique et pérenne, en accolant Jean-Baptiste, le saint patron national, à la qualité de la constance, ce qui évoque d'un même trait la rectitude, la détermination, la fermeté et la résilience. Vraisemblablement, la composition de ce pseudonyme traduit l'image idéale qu'il se fait du journalisme catholique au Canada français et du journaliste qu'il veut être.

La division des tâches entre les personnages d'Eugène L'Heureux se maintient jusqu'à ce que l'auteur en vienne à revendiquer ses

²⁷ Jules Civiue, «Pour le progrès civique», *Le Progrès du Saguenay*, 5 février 1920, p. 1.

textes d'opinion en son propre nom. Ses doubles disparaissent, perdent leur raison d'être lorsque leur créateur s'empare de leurs thématiques. Terreneuve quitte la scène dès l'année où la signature de L'Heureux apparaît en 1923, donc l'année même où le journaliste devient directeur du journal. Il est suivi de peu par Jean-Baptiste Constant. Jules Civique survit plus longtemps, mais ses apparitions se raréfient et sont cantonnées à de courts textes portant sur des questions de peu d'envergure. En 1927, lorsque survient un débat sur le journalisme « impersonnel » dans la presse de Montréal et de Québec (débat dont il sera question plus loin), L'Heureux en a presque fini avec la pseudonymie. Manifestement, il est devenu partisan d'un journalisme à visage découvert, où il sera connu et reconnu pour ses prises de position et son professionnalisme. Bref, les trois personnages fictifs cèdent la parole au journaliste Eugène L'Heureux, sans doute satisfait de se faire un nom sans avoir à l'inventer.

Le prêtre journaliste

L'abbé Laliberté, natif de Normandin, donc de la région contrairement à L'Heureux, devient collaborateur à la rédaction de 1925 à 1931, puis codirecteur et directeur du journal jusqu'en 1943. Il utilise les noms supposés de façon nettement plus luxuriante. Un décompte sans nul doute incomplet de ses signatures dépasse en effet les 70 variantes. Certaines sont d'usage fréquent, d'autres paraissent n'avoir figuré qu'une seule fois. Voyons ce qu'il en est.

Une première série de textes sous des noms fictifs apparaît à partir de 1916 dans *L'Alma Mater*, journal du Séminaire de Chicoutimi²⁸: Alceste (2 textes), Amicus (1), Cyrnos (1), Pauperculus (1), Yan Després (1) et Jean Desprésaux (44). Bon nombre de ces articles sont écrits, de 1919 à 1925, lors d'un séjour de l'abbé Laliberté à Morinville en Alberta, séjour motivé par des

²⁸ [Anonyme], *Pseudonymes de L'Alma Mater*, dans Collection de la Société historique du Saguenay, P2S1D1458 Pseudonymes. Six feuilles manuscrites.

problèmes de santé et qui l'amène à écrire sur la francophonie catholique de l'Ouest canadien. Une série de textes ont ainsi pour titre « Lettre[s] de l'ouest », souvent suivi d'un sous-titre. Plusieurs articles ont un caractère littéraire, poétique, ou encore empruntent un registre personnel, par exemple lorsqu'ils prennent la forme d'une lettre envoyée à un ami. Une dizaine d'entre eux sont ainsi intitulés « Lettre à Adolphe ». Ces particularités des textes soumis à *L'Alma Mater* contribuent probablement à ce qu'André Laliberté, livrant des expériences personnelles et des émotions, versant parfois dans l'intime, se retranche derrière des pseudonymes. Du reste, les auteurs de *L'Alma Mater* sont nombreux à signer par de simples prénoms sans patronyme.

À son arrivée au *Progrès du Saguenay* en décembre 1925, André Laliberté adopte un nouveau nom de plume, qui le suivra pendant toute sa carrière de journaliste et qui sera le plus couramment utilisé. Le premier texte paru sous le prénom de « Philippe » porte sur la survivance française dans l'ouest du pays²⁹, un thème qu'il reprend de Jean Desprésaux. Philippe est un peu, pour l'abbé Laliberté, le Jean-Baptiste Constant de L'Heureux, en ce sens qu'il traite de la politique provinciale, nationale et internationale et qu'il est souvent responsable de l'éditorial. Il ne mâche pas ses mots, exprime son indignation lorsque tel ou tel politicien fait des choix qu'il juge inacceptables, dénonce ce qu'il considère comme les travers de ses contemporains, se fait souvent moralisateur. Comme L'Heureux, c'est un journaliste de combat. Il a des causes à défendre, celles du catholicisme et du nationalisme canadiens-français, et son engagement dans le journalisme est motivé par la conviction qu'il faut lutter contre l'influence d'une presse à grand tirage trop peu soucieuse des valeurs catholiques, trop influencée par les voisins américains et canadiens-anglais. Il porte donc ses idées avec vigueur sur la place publique, quoique sous le voile d'un simple prénom.

²⁹ Philippe, « Du pays des blés d'or au pays de l'érable », *Le Progrès du Saguenay*, 31 décembre 1925, p. 1.

Quelques autres signatures ont souvent eu la faveur d'André Laliberté. « Pierre Dupont », par exemple, naît en 1933 et publie des textes jusqu'à ce que Laliberté quitte *Le Progrès*. « Jules Janin » (du nom d'un écrivain et critique français monarchiste du XIX^e siècle) a une durée de vie plus courte, de 1934 à 1940. L'un et l'autre ont fait leurs débuts au pied de la chronique « Sur le pont de Ste-Anne ». Pierre Dupont est aussi par moments responsable d'autres rubriques régulières dans le journal. C'est le cas de celles intitulées « Au fil de la plume » (que L'Heureux amorce en 1923 et qui sera reprise par Laliberté et d'autres collaborateurs) et de « Petite tribune », de 1934 à 1943. La rubrique « Au fil de l'heure » en 1927 est signée des initiales « J. D. » (Jean Després?). Ces rubriques sont organisées et présentées de façon semblable, avec quelques sous-titres correspondant à autant de sujets d'actualité sommairement traités.

Une rubrique en particulier, « Sur le pont de Ste-Anne », mérite un examen plus approfondi. Parue d'abord de façon anonyme quelques années avant l'arrivée d'André Laliberté au journal, elle peut difficilement lui être attribuée alors. Ses biographes, incluant un ancien collègue au journal³⁰, et sa bibliographe s'entendent toutefois pour affirmer que cette rubrique lui appartient. Nous estimons que « Sur le pont de Ste-Anne » relève exclusivement de Laliberté après qu'Eugène L'Heureux eut quitté la région en 1931. À partir de ce moment, la rubrique est presque systématiquement signée, toujours sous des appellations inventées qui, dès lors, se multiplient. De toute évidence, l'abbé journaliste y trouve du plaisir et, sans doute, entend-il amuser aussi ses lecteurs : outre Pierre Dupont et Jules Janin, il est tour à tour Aristote, Ésope (fabuliste de l'Antiquité grecque), Pindare (poète grec), Rapsode (artiste grec récitant des poèmes d'une ville à l'autre), Ovide (poète latin des débuts de notre ère), Polycarpe (disciple de l'apôtre Jean), Pontien (18^e évêque de Rome et martyr considéré comme pape), Genséric (roi des Vandales

³⁰ Joseph Dandurand, « En hommage et reconnaissance : à la mémoire de monsieur l'abbé André Laliberté », *Le Progrès du Saguenay*, 26 avril 1951, p. 4.

et des Alains ayant joué un rôle dans la chute de l'Empire romain d'Occident), La Palice (militaire ayant légué son nom à ce qui est une évidence), Fréron (journaliste ennemi de Voltaire), Michel Sarrazin (médecin du roi en Nouvelle-France), Félix Pyat (journaliste et homme politique français du XIX^e siècle)³¹... La culture historique de l'ex-séminariste s'exprime dans ces choix qui représentent sans doute un clin d'œil à ceux ayant en partage les mêmes connaissances, lesquelles échappent toutefois à une bonne partie du lectorat du *Progrès du Saguenay*. L'érudit s'adresse à ses semblables dans un média qui vise pourtant un large lectorat.

À l'inverse, certaines appellations fantaisistes feront rire de nombreux lecteurs, par exemple Coq Luche, Grain d'orge, Mangegosse (personnage de l'ogre dans l'opérette de l'abbé Auguste Thibault, *Le Petit Poucet*), Moutarde, Pic Pic, Picotte, Kifkif et Ti-Pit³². La dimension ludique ressort aussi lorsque sous un nom fictif, il commente les actions d'un autre de ses noms fictifs. Les idées farfelues de Polycarpe, en particulier, sont ainsi relatées par ses collègues dans de nombreuses parutions de la rubrique. Cette technique contribue à le caractériser encore plus auprès d'un public qui, peut-être, attend ses facéties. Enfin, toute une série de prénoms sont également utilisés, comme celui de Jean-Baptiste qui, dans la presse de l'époque, incarne souvent le Canadien français, mais aussi Luc, Marc, Marc-Eugène, Nestor, Hubert, Roch, Gaston, Blaise et d'autres auxquels il paraît difficile de rattacher une quelconque signification. Cette profusion de signatures fictives était l'observation de Gérard Genette à l'effet que « la pratique du

³¹ Aristote, 22 novembre 1934, p. 1; Ésope, 10 mai 1930, p. 3; Pindare, 18 février 1937, p. 3; Rapsode, 27 juillet 1933, p. 1; Ovide, 10 mai 1934, p. 1; Polycarpe, 14 février 1935, p. 1; Pontien, 12 mai 1938, p. 3; Genséric, 23 avril 1936, p. 3; La Palice, 16 avril 1932, p. 3; Fréron, 18 novembre 1931, p. 3; Michel Sarrazin, 19 mai 1938, p. 1; Félix Pyat, 22 mars 1934, p. 1.

³² Tous auteurs de la rubrique « Sur le pont de Ste-Anne »: Coq Luche, 4 juin 1942, p. 3; Grain d'orge, 12 janvier 1933, p. 1; Mangegosse, 25 mai 1939, p. 3; Moutarde, 29 mai 1941, p. 3; Pic Pic, 9 juin 1938, p. 3; Picotte, 15 février 1940, p. 3; Kifkif, 14 juin 1934, p. 1; Ti-Pit, 17 novembre 1932, p. 1.

pseudonyme est bien comme celle d'une drogue, qui appelle vite la multiplication³³».

Le plus souvent, la rubrique « Sur le pont de Ste-Anne » est composée de plusieurs entrées courtes d'une ou deux phrases se succédant sur une même thématique ou passant de l'une à l'autre. Ce sont en quelque sorte les « brèves » du *Progrès*. Ces entrées ont fréquemment vocation à faire rire, d'un humour badin, légèrement malicieux, mais aussi, par moments, ironique ou sarcastique. Au milieu d'une série de blagues ou de remarques plus ou moins anodines, un commentaire critique est souvent inséré concernant une question sociale, politique ou morale d'actualité. De nombreux personnages publics, en général des politiciens, se trouvent moqués, voire ridiculisés. Le lecteur, curieux de voir la pique humoristique du jour, reçoit ainsi les messages que l'abbé veut faire passer. Ces messages sont parfois l'écho en raccourci de l'éditorial publié par Philippe, incarnation plus « sérieuse » de l'auteur de la rubrique, ce qu'ignore le lecteur. Il arrive aussi qu'il n'y ait aucune intention de faire rire. Parfois, la rubrique en vient d'ailleurs à refléter un certain désabusement de l'abbé Laliberté, dont les propos prétendument drôles peuvent devenir acrimonieux. Y a-t-il usure de l'optimisme des premières heures, après une quinzaine d'années passées à répéter dans le *Progrès* les mêmes recommandations et directives, ou à commenter les ravages de la crise des années 1930 dont on ne sort que pour s'engager dans une guerre³⁴? Quoi qu'il en soit, au moment de quitter le journal, l'abbé Laliberté fait ses adieux aux lecteurs d'un ton léger et joyeux, en signant le dernier « Sur le pont de Ste-Anne » d'un « LUC – MARC – ROCH – POLYCARPE – FELICE *et cetera*³⁵ ».

Nous avons trouvé 240 textes signés « André Laliberté, ptr », dont la rédaction s'est étalée tout au long de la période où il a travaillé

³³ Genette, *Seuils*, p. 51.

³⁴ Felice, « Sur le pont de Ste-Anne », *Le Progrès du Saguenay*, 18 mars 1943, p. 3.

³⁵ LUC – MARC – ROCH – POLYCARPE – FELICE *et cetera*, « Sur le pont de Ste-Anne », *Le Progrès du Saguenay*, 23 septembre 1943, p. 1.

au journal. Le champ d'expertise est alors clairement délimité. Ce qui touche à l'Église, à la religion lui revient. Cela vaut pour les textes traitant de piété, de dévotion et d'événements religieux, des persécutions de catholiques ailleurs dans le monde, du respect de la morale catholique ou des organisations confessionnelles, comme l'Association catholique des jeunes canadiennes-françaises et l'Union des cultivateurs catholiques. Fervent patriote, comme ses doubles d'ailleurs, il s'intéresse également au sort des Canadiens francophones et catholiques dans l'ouest du pays, ce qui s'explique encore une fois par son cheminement personnel. Il se réserve aussi la critique de livres et les recommandations de lecture. Il est, faut-il le préciser, responsable de telles recommandations auprès des clients de la librairie tenue par le *Progrès du Saguenay*³⁶. Dans un Québec où certains prêtres se distinguaient comme critiques littéraires, pensons à Camille Roy, ce rôle de conseiller littéraire n'est guère étonnant.

Stratégies

La fausse signature sera plus ou moins trompeuse pour le lecteur suivant les modalités de sa construction et les usages choisis. Le nom peut être fabriqué de sorte que chacun comprenne que la signature ne livre pas l'identité de l'auteur, une façon de faire mise en pratique par les deux journalistes. Il en va ainsi pour des signatures comme Jacques Terreneuve et Jules Civique, nommés d'après les thématiques qu'ils couvrent. Le leurre réside alors en partie dans leur utilisation simultanée donnant à penser que deux auteurs s'expriment plutôt qu'un. De façon encore plus évidente, le lecteur comprend bien qu'il y a une volonté de masquer l'identité de l'auteur quand Laliberté utilise un prénom uniquement (Philippe) ou les noms de personnages historiques qu'il affectionne particulièrement. D'autres signatures, en revanche, celles qui sont composées d'un nom plutôt banal, ne s'affichent pas d'emblée aux yeux du lecteur comme étant

³⁶ « Pour sauver du temps », *Le Progrès du Saguenay*, 3 mars 1927, p. 8.

inexactes. Le Jean-Baptiste Constant de L'Heureux, le Pierre Dupont de Laliberté pourraient très bien révéler l'identité d'auteurs portant ces noms et prénoms dans la vie courante, hors du journal. La tromperie est alors plus complète, jusqu'au jour, évidemment, où l'identité dissimulée sous le pseudonyme est révélée au lecteur, comme cela se produit parfois. Aucun des deux journalistes n'a adopté une formule qui va encore plus loin dans la simulation en construisant une biographie validant l'existence d'un de ses personnages fictifs, ce dont on connaît divers exemples dans le monde littéraire.

Comment expliquer l'usage abondant de faux noms par ces journalistes qui se sont succédé à la rédaction et à la direction du principal journal régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean? Rappelons d'abord qu'ils évoluent dans un contexte où il est courant de ne pas signer ses textes. Le journal *Le Devoir*, dont les éditoriaux sont signés, fait alors figure d'exception³⁷. On parlait alors de «journalisme impersonnel», un régime dominant dans le monde occidental, contre lequel des voix s'élevaient parfois. Ainsi, en 1927, *Le Devoir* de Montréal, *Le Soleil* et *L'Action catholique* de Québec ouvrent un débat, dans une série d'articles, sur la question de la signature³⁸. Vaudrait-il mieux que les articles soient signés? Au *Soleil*, dans des articles non signés, on explique que les rédacteurs présentent des idées traduisant la pensée de l'équipe éditoriale du journal, de sorte qu'il n'y a pas lieu d'en attribuer la paternité à un seul individu signataire. Ceux qui sont en faveur de la signature (au

³⁷ René Durocher, «Un journaliste catholique au xx^e siècle: Henri Bourassa», dans Pierre Hurtubise et al. (dir.), *Le laïc dans l'Église canadienne-française de 1830 à nos jours*, Montréal, Éditions Fides, 1972, p. 194.

³⁸ [Anonyme], «La signature n'est pas un argument», *Le Soleil*, 27 septembre 1927, p. 4; Georges Pelletier, «Faut-il signer? Pourquoi pas?», *Le Devoir*, 29 septembre 1927, p. 1; [Anonyme], «À propos de griffe», *Le Soleil*, 3 octobre 1927, p. 4; Thomas Poulin, «Un nom. Les avantages d'un régime», *L'Action catholique*, 3 octobre 1927, p. 3; G. P. [Georges Pelletier], «Signature», *Le Devoir*, 4 octobre 1927, p. 1; [Anonyme], «Raison contre sentiment», *Le Soleil*, 6 octobre 1927, p. 4; Thomas Poulin, «Un nom. Si on savait qui parle», *L'Action catholique*, 10 octobre 1927, p. 3.

Devoir et à *L'Action catholique*) affirment que la connaissance de l'identité de l'auteur accroît la confiance des lecteurs et ils estiment que la reconnaissance du métier de journaliste s'en trouve rehaussée. La signature sous le nom véritable est donc liée à une recherche de reconnaissance pour un type d'écriture encore déconsidéré, une reconnaissance qui passe aussi par la professionnalisation³⁹.

À mi-chemin entre les journalismes dits personnel et impersonnel, participant de l'un comme de l'autre, se situe le pseudonyme ou, de façon plus large, le nom supposé. Certes, il ne révèle pas qui est vraiment l'auteur. Mais lorsqu'il est utilisé à répétition, il forge un personnage qui, d'un article à l'autre, acquiert auprès du lecteur une personnalité propre. C'est ce qu'avance Philippe, donc l'abbé André Laliberté, après que *Le Soleil* l'a pris à partie dans le débat : « Pour ce qui est de l'affaire à laquelle *Le Soleil* nous a mêlé, nous pensons bonnement que la signature en bas d'un article, fût-ce d'un pseudonyme, qui étant toujours le même détermine une certaine personnalité, impose un plus grand souci d'exactitude et de modération⁴⁰ ». Cette idée que le pseudonyme prend vie en quelque sorte, acquiert des traits que le lecteur lui reconnaît au fil des publications, présente une personnalité et des idées susceptibles de retenir le lecteur et même mène à un plus haut niveau de professionnalisme par le souci d'exactitude et de nuances correspondant au personnage choisi, cette idée est parfaitement illustrée par les pseudonymes de *L'Heureux* : chacun a ses intérêts et son champ d'expertise, est doté d'une individualité qui le détache de l'auteur et de ses autres signatures. Le journaliste se prête à un jeu d'acteurs, se glisse dans la peau de divers personnages qui auront chacun leur public.

Il y a là, pour le journal, une stratégie éditoriale. Aux yeux du lectorat, le nombre de collaborateurs grossit avec le nombre de

³⁹ Certains aspects de cette difficile marche vers la reconnaissance et la professionnalisation sont étudiés dans Florence Le Cam, *Le journalisme imaginé : histoire d'un projet professionnel au Québec*, Leméac Éditeur, 2009.

⁴⁰ Philippe, « Avant donc que d'écrire », *Le Progrès du Saguenay*, 12 octobre 1927, p. 3.

signataires. Or ce nombre représente un enjeu majeur pour de petits journaux régionaux réduits à n'employer qu'une minuscule équipe de rédaction, composée parfois d'un ou de deux individus. Certes, des textes proviennent de collaborateurs externes, eux-mêmes souvent publiés sous des signatures fictives, mais un grand nombre de pages, quoique difficile à préciser, sont l'œuvre de quelques plumes. Le nombre de signatures distinctes est particulièrement crucial dans les pages présentant des textes d'opinion. Souvent, dans une même page, les journalistes L'Heureux et Laliberté apposent deux ou trois de leurs signatures. Par exemple, le 8 juin 1922, Eugène L'Heureux signe comme secrétaire de la Chambre de commerce un texte sur un projet de route entre Québec et Chicoutimi; Jacques Terreneuve, un texte sur la progression de la colonisation et Jules Civique, une suggestion relative à l'évaluation municipale, le tout en première page⁴¹. Autre exemple, dans une même parution⁴², «André Laliberté, ptre» signe un éditorial s'attaquant au travail le dimanche; «Luc» se charge de la rubrique «Le pont de Ste-Anne» et «Philippe» traite d'une pièce de théâtre écrite par un prêtre ainsi que d'événements survenus en Éthiopie et en Ontario, dans la rubrique «Petite tribune». Il arrive aussi que L'Heureux, ayant signé l'éditorial de son nom complet, appose les initiales «E. L.» sous un autre texte. Tout cela aide à cacher au lecteur que ces gens, exprimant des idées parfois fortes et polémiques sur une grande diversité de sujets, ne constituent en fait qu'une seule et même personne. Pareille manipulation n'a rien de nouveau: au XVIII^e siècle par exemple, les deux journalistes ayant tenu l'éphémère *Gazette littéraire* de Montréal inventaient des auteurs débattant entre eux des questions soulevées⁴³. Les trois experts de L'Heureux, qui s'occupent respectivement de la colonisation, des affaires civiles ou de la politique provinciale

⁴¹ *Le Progrès du Saguenay*, 8 juin 1922, p. 1.

⁴² *Le Progrès du Saguenay*, 30 avril 1936, p. 1 et 3.

⁴³ Pierre Hébert et Jacques Cotnam, «*La Gazette littéraire* (1778-1779): notre première œuvre de fiction?», *Voix et Images*, vol. 20, n° 2 (1995), p. 294-313.

et nationale, paraissent plus crédibles qu'un seul individu couvrant toutes les thématiques à tous les paliers de gouvernance. Difficile, sinon, de voir dans *Le Progrès du Saguenay* un grand journal capable de rivaliser avec ses concurrents de Québec, plus largement diffusés. La supercherie du nom supposé apparaît ici bien plus comme une stratégie éditoriale que comme une question de protection personnelle ou de couardise. Autre avantage, lorsqu'une idée ou une opinion est reprise par des signataires prétendument distincts, le lecteur en retirera l'impression d'un consensus auquel il adhérera plus facilement qu'à l'affirmation d'un seul individu.

La multiplication des signatures dans le cas de la rubrique « Sur le pont de Ste-Anne » apparaît comme une tout autre stratégie éditoriale. La rubrique se veut comique afin d'attirer le lecteur. Souvent, les noms adoptés constituent en eux-mêmes une blague. Les signatures disparates, changeantes, parfois surprenantes, voire biscornues disent en quelque sorte au lecteur : « C'est encore moi, toujours le même, qui change de nom ». L'artifice est là pour le plaisir du lecteur comme de l'auteur. Ce côté ludique du pseudonyme, comme nous l'avons signalé précédemment, peut être utile pour insérer des propos plus graves sur des questions controversées. D'une certaine façon, le journaliste s'octroie ainsi la liberté et l'impunité du caricaturiste, dans un journal qui n'utilise pas cet autre moyen imagé de rire des personnages publics et de critiquer leurs actions.

L'usage de pseudonymes peut aussi servir à dissimuler l'identité du journaliste dans le cas où la personne qui est la cible des critiques et qui se sent diffamée décide d'entamer des procédures judiciaires, comme cela se produisait parfois⁴⁴. À ce propos, Jean-Baptiste Constant écrit en 1922 qu'il faudrait « préciser les cadres

⁴⁴ En 1922, un dénommé John-H. Roberts, éditeur du journal *The Axe*, est condamné pour libelle séditieux. Voir Jean-Baptiste Constant, « Liberté et qualité de presse – chez nous », *Le Progrès du Saguenay*, 9 novembre 1922, p. 1 ; « Non, elle n'est pas libre », *Le Progrès du Saguenay*, 30 novembre 1922, p. 1. Fernand Harvey relève aussi des poursuites contre le journal *L'Électeur*, à la suite d'un article de Wilfrid Laurier, et contre *La Vérité* (Harvey, *Ibid.*, p. 231 et 236).

entre lesquels la presse peut évoluer sans encourir de risques ni de châtements⁴⁵ ». Pour lui, la presse « n'est pas libre » et il faudrait que le gouvernement légifère pour la protéger. Il n'est pas le seul à en débattre. Ainsi, Adjutor Rivard, juge et professeur à l'Université Laval de même qu'écrivain, publie l'année suivante un livre intitulé *De la liberté de la presse*⁴⁶, dans lequel il examine la question d'un point de vue juridique. Il conclut que si certains ajustements mineurs pourraient être apportés aux lois existantes, par exemple en accordant un droit de réponse aux personnes qui se sentent injustement attaquées, il n'y aurait pas lieu de légiférer sur la liberté de la presse. Il estime en effet approprié que les journalistes et les propriétaires de journaux soient astreints aux mêmes obligations et peines que tout autre citoyen en cas de libelle diffamatoire.

Il est arrivé que des politiciens s'estiment lésés par des articles parus sous de fausses signatures dans *Le Progrès du Saguenay* et qu'ils cherchent à en identifier l'auteur. En voici deux exemples. En 1920, le ministre provincial de l'Agriculture, Joseph-Édouard Caron, s'oppose vigoureusement à une recommandation faite au gouvernement fédéral par la Convention des unions ouvrières catholiques. Cette recommandation, affirme-t-il, nuit aux intérêts des agriculteurs. Un article acerbe paraît peu après, signé par « Un prêtre ouvrier ». À l'époque et dans ce journal, il est fort tentant d'attribuer pareille signature à Eugène Lapointe, le prêtre pionnier du syndicalisme catholique au Québec. Qui d'autre aurait obtenu de publier une série de six articles polémiques en première page, sans révéler son identité? Il fallait que l'auteur soit proche de la rédaction, quoique nous n'ayons pas de preuve que cette intuition soit exacte. Quoi qu'il en soit, l'auteur accuse le ministre d'avoir eu une conduite « imprudente, déplacée, injuste, odieuse⁴⁷ ». Piqué au

⁴⁵ Jean-Baptiste Constant, « Non, elle n'est pas libre », *Le Progrès du Saguenay*, 30 novembre 1922, p. 1.

⁴⁶ Adjutor Rivard, *De la liberté de la presse*, Québec, Librairie Garneau, Ltée, 1923.

⁴⁷ Un prêtre ouvrier, « Tribune libre. Faux pas? », *Le Progrès du Saguenay*, 12 février 1920, p. 1.

vif, Caron écrit au journal en réclamant que l'auteur mette « son nom au bas de son écrit » : « J'ai pour habitude de ne pas m'occuper des lettres qui ne portent pas un nom connu et responsable. Si votre correspondant tient à engager une discussion avec moi, qu'il enlève son masque, qu'il ait le courage de combattre à visage découvert⁴⁸. » Son vis-à-vis lui répond qu'il n'a « pas peur » et que s'il a adopté un pseudonyme, c'est pour éviter que monsieur Caron soit tenté de faire dévier la discussion « sur le terrain des personnalités⁴⁹ » plutôt que des idées. Cela rejoint un raisonnement évoqué par les partisans du journalisme impersonnel, à savoir que l'identité de l'auteur ne changerait rien à la valeur des idées exprimées, ces dernières devant primer toute autre considération. Le titre d'un article paru dans *Le Soleil* est sans équivoque : « La signature n'est pas un argument⁵⁰. »

André Laliberté, un proche d'Eugène Lapointe, a aussi maille à partir avec le ministre Caron en 1927. Les modalités du rachat des terres inondées lors du rehaussement du lac Saint-Jean sont alors âprement discutées dans les journaux de la province. Laliberté, sous la signature de Philippe, reproche au ministre d'avoir donné des conseils financièrement désavantageux à des cultivateurs lésés. Caron lui répond, dans une lettre envoyée à la direction du journal, que les informations livrées aux lecteurs sont inexactes, et il en fournit la preuve. Philippe admet son erreur tout en émettant un nouveau grief, que le ministre démonte encore une fois à l'aide de la copie d'une lettre. De mauvaise grâce, Philippe, toujours soutenu par le directeur du journal Eugène L'Heureux, doit encore se rétracter, mais en continuant de reprocher au ministre son attitude et celle de son gouvernement à l'égard des cultivateurs affectés

⁴⁸ J[oseph]-Éd[ouard] Caron, « Correspondance », datée du 14 février 1920, dans *Le Progrès du Saguenay*, 19 février 1920, p. 1.

⁴⁹ Un prêtre ouvrier, « Tribune libre. Faux pas », *Le Progrès du Saguenay*, 26 février 1920, p. 1.

⁵⁰ [Anonyme], « La signature n'est pas un argument », *Le Soleil*, 27 septembre 1927, p. 4.

par l'inondation⁵¹. Finalement, le ministre invite le journaliste à mieux s'informer avant de publier ses textes, ce qui sous-entend qu'il devrait faire preuve de plus de professionnalisme, puis il lui demande: «Pourquoi monsieur "PHILIPPE" ne consentirait-il pas à nous rencontrer? Nous serions heureux de faire sa connaissance. Il apprendrait des choses qu'il ignore⁵².» De son côté, le ministre connaîtrait l'identité de celui qui l'attaque.

Faisant référence aux prises de position de Philippe durant la «fameuse discussion sur l'inondation», un journaliste écrit dans le journal *Le Soleil* de Québec que celui-ci, sous son nom d'emprunt, publiait «les plus violents, les plus iniques et les plus injurieux des articles». Et d'ajouter:

Il eût pourtant été intéressant de connaître celui qui vitupérait avec tant de facilité et d'abondance dans la bonne presse. On eût peut-être appris que ce collaborateur, qu'un intérêt de famille égarait momentanément dans cette galère, n'était autre qu'un personnage dont le caractère et la fonction exigeaient plus de discrétion, de mesure et de retenue; mais seule la curiosité eût été satisfaite, le nom ne changeant rien à la nature même des écrits⁵³.

Le journaliste évoque ainsi un conflit d'intérêt que cacherait la signature. Peut-être pense-t-il aux prêtres Victor Tremblay et Laurent Tremblay, fils d'Onésime Tremblay, cultivateur ayant mené la contestation devant le gouvernement? L'usage du nom supposé

⁵¹ Philippe, «La question du lac St-Jean et les déclarations de M. Taschereau», *Le Progrès du Saguenay*, 18 janvier 1927, p. 1; J[oseph]-Éd[ouard] Caron, «Communication. Une lettre de M. Caron», *Le Progrès du Saguenay*, 25 janvier 1927, p. 1; Eugène L'Heureux, «En marge d'une lettre. Allons un peu plus loin que cette lettre», *Le Progrès du Saguenay*, 25 janvier 1927, p. 1; J[oseph]-E[douard] Caron, «Communication. Une seconde lettre de M. Caron», *Le Progrès du Saguenay*, 28 janvier 1927, p. 1, lettre en date du 26 janvier à Eugène L'Heureux; Philippe, «La lettre et le discours de M. Caron», *Le Progrès du Saguenay*, 28 janvier 1927, p. 1.

⁵² J[oseph]-Éd[ouard] Caron, «Communication. Une troisième lettre de M. Caron», *Le Progrès du Saguenay*, 4 février 1927, p. 1.

⁵³ [Anonyme], «Raison contre sentiment», *Le Soleil*, 6 octobre 1927, p. 4.

aurait alors donné lieu à une identification fautive de l'auteur, ce qui n'est certainement pas l'effet recherché par ce dernier.

Toutefois, le critique du *Soleil* n'a pas tort lorsqu'il évoque un personnage dont la fonction nécessiterait qu'il modère ses interventions, car on attend du prêtre qu'il préserve toute sa dignité en évitant de se colleter avec les politiciens et de s'ingérer dans des débats par trop éloignés de son sacerdoce. En outre, une partie du clergé hésite à afficher des positions hautement nationalistes depuis que le Saint-Siège à Rome envoie des signaux défavorables aux nationalismes, certains tout à fait contraires à l'idée partagée par bon nombre de prêtres qu'au Canada français, la langue française est la « gardienne de la foi⁵⁴ ». Plusieurs éditoriaux de Philippe, qu'ils soient nationalistes ou s'engagent fougueusement dans les luttes politiques du moment, ne peuvent être signés par un prêtre. Comme l'a déjà souligné Marie-Pier Luneau dans un article relatif aux fausses signatures de membres du clergé⁵⁵, il s'agit ici de dissimuler à la population la condition de prêtre de l'auteur, et non pas d'échapper à l'autorité épiscopale, ce qui serait en l'occurrence bien difficile. En effet, c'est l'évêque qui décide des affectations des prêtres du diocèse. Vraisemblablement sur recommandation de son principal assistant, à savoir le vicaire général Eugène Lapointe, il a d'abord placé l'abbé Laliberté à la rédaction du journal et ensuite à sa direction. Il peut également l'en retirer du moment que les contenus publiés lui déplaisent. Pour les membres du clergé, il peut paraître ironique et même frustrant qu'afin de préserver la respectabilité et, par conséquent, l'autorité morale de l'Église dans la société,

⁵⁴ Voir, à ce sujet, Michel Bock, « Le rapport des groulxistes au politique: entre méfiance et tentation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 129 (janvier 2016), p. 27-42; Bock, « Le germe d'un divorce: la langue, la foi et le règlement 17 », dans Michel Bock et François Charbonneau (dir.), *Le siècle du règlement 17: regards sur une crise scolaire nationale*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2015, p. 407-436.

⁵⁵ Marie-Pier Luneau, « Le nom supposé comme outil de transgression, d'«Un illuminé» au «Frère Untel»: de l'usage de la fausse signature chez les prêtres au Québec (1809-1979) », *Études d'histoire religieuse*, n° 79 (2004), p. 39-55.

ils doivent ménager leurs propos sur certains sujets davantage que les autres citoyens. L'abbé Laliberté, d'ailleurs, s'en indigne en 1936 à la suite d'une contestation judiciaire de résultats d'élections invoquant une influence indue de membres du clergé :

Que peut vouloir dire d'autre la raison alléguée d'influence indue? Les propos tenus hors de l'Église et des fonctions ecclésiastiques par des membres du clergé? Depuis quand n'ont-ils plus droit à leur opinion politique, et n'ont-ils plus droit de l'exprimer? Sont-ils des citoyens inférieurs ⁵⁶?

Que cette tirade soit signée par « Philippe », l'inconnu, et non par le prêtre montre bien que l'abbé Laliberté est conscient des limites à respecter. Il n'en clame pas moins que les tribunaux civils n'ont pas à se prononcer sur ce que disent les prêtres dans l'exercice de leur ministère. D'après lui, seule l'autorité ecclésiastique est en mesure de décider si l'intervention cléricale « n'est pas justifiée » ou dépasse « les bornes légitimes ». Cette prétention héritée de l'ultramontanisme du XIX^e siècle n'avait pourtant pas tenu la route en 1877 devant la Cour suprême du Canada, lorsque le juge Jean-Thomas Taschereau (frère de l'archevêque) avait statué que le prêtre est soumis aux lois civiles, comme tout autre citoyen, et qu'en ce qui a trait plus précisément à la loi électorale, il exerce « une influence indue en qualifiant de péché le fait de voter pour tel parti politique⁵⁷ ». De plus, dans une circulaire ensuite adressée au clergé dans la foulée d'une visite d'un délégué apostolique romain, l'archevêque Elzéar-Alexandre Taschereau et ses collègues de l'épiscopat avaient imposé à leurs prêtres une stricte neutralité politique, sauf autorisation expresse de l'autorité épiscopale. Il avait ainsi prescrit de ne « jamais » donner son opinion personnelle du haut de la chaire, de ne pas enseigner qu'il y ait « péché de voter pour tel candidat, ou pour tel parti politique » et, de façon

⁵⁶ Philippe, « L'influence indue », *Le Progrès du Saguenay*, 16 janvier 1936, p. 1.

⁵⁷ Jean-Claude Dupuis, *M^{gr} Elzéar-Alexandre Taschereau et le catholicisme libéral au Canada français (1820-1898)*, thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval, 2006, p. 293.

générale, d'appliquer en matière politique « une sage réserve et une grande prudence⁵⁸ ». Ces directives étaient motivées par la crainte que des prises de position politiques en viennent à dégrader l'image du prêtre dans la population⁵⁹. Certes, il pouvait arriver que certains ecclésiastiques se permettent des entorses à ces directives, comme ce fut le cas lors de l'élection provinciale de 1935, mais règle générale, il semble que la consigne ait été assez bien observée⁶⁰. Dans une perspective plus large, au-delà de la politique, la circulaire de l'archevêque fait référence à une circulaire précédente, émise par les pères du deuxième concile local de Québec le 4 juin 1854, selon laquelle le « clergé doit, dans sa vie publique et privée, demeurer neutre dans les questions qui ne touchent en rien aux principes religieux ». De l'intérieur même de l'Église canadienne, des règles de conduite avaient ainsi été définies, restreignant les droits des membres du clergé en tant que citoyens. L'exercice de ces droits était en fait soumis au jugement des supérieurs ecclésiastiques, qui devaient décider « à quel point il est opportun d'en user », suivant cette fois une directive du quatrième concile local de Québec tenu en 1868.

Pour revenir à l'abbé Laliberté, il est clair qu'il a obtenu de l'évêché la licence d'exprimer des opinions sur une grande diversité de sujets ne relevant pas de la religion, en s'affranchissant de la « sage

⁵⁸ « Circulaire des évêques de la province ecclésiastique de Québec au clergé de la dite province », 11 octobre 1877, dans *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, Québec, Imprimerie générale A. Côté et cie, 1890, p. 44-49.

⁵⁹ Cette crainte avait été ravivée par l'élection fédérale de 1896 lorsque, à l'encontre des directives publiques des évêques du Québec, le Parti libéral avait été reporté au pouvoir avec un fort appui de la population québécoise, laissant entrevoir « une perte de crédit moral du clergé catholique ». Voir Danièle Letocha, « L'idée d'"influence indue" dans *Le clergé canadien, sa mission, son œuvre* (1896) de Laurent-Olivier David, essai condamné par la Congrégation du Saint-Office et mis à l'index romain des livres interdits », *Argument*, vol. 25, n° 2 (printemps-été 2023), p. 183.

⁶⁰ Alexandre Dumas, « "Influence indue" : la participation du clergé catholique aux élections québécoises de 1935 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, n° 2 (hiver 2014), p. 139-150.

réserve» habituellement prescrite en politique. Il conservait tout de même une « grande prudence » par l'usage de fausses signatures permettant précisément de contourner la barrière au-delà de laquelle le prêtre s'engageait franchement dans les débats politiques. L'abbé Laliberté a ainsi disposé de 1925 à 1943 de libertés inhabituelles pour un prêtre. Dans les éditoriaux parfois sévères et combatifs de « Philippe », les commentaires de « Pierre Dupont » sur l'actualité, les blagues polissonnes et irrévérencieuses d'une inépuisable série de noms fictifs qui délaissent régulièrement le ton comique pour dénoncer et blâmer, l'ecclésiastique joue bien des rôles qui, à visage découvert, lui seraient interdits. Et il le fait de toute évidence avec l'approbation de son évêque, puisque celui-ci le maintient en poste. Une telle pratique, s'étalant sur environ 18 années, apparaît comme un accroc à ce qui est attendu d'un prêtre. Elle constitue une supercherie d'envergure et révèle un côté trouble du journalisme catholique de l'époque, du moins tel qu'il se pratique à Chicoutimi : ce qui est mal vu de la population, ce qui suscite la réprobation de la société québécoise, l'Église le fait en cachette. Par des voies détournées, l'institution qui se proclame gardienne de la morale et des mœurs transgresse elle-même les règles établies en cherchant à étendre son influence jusque dans les sphères politique et économique, quitte à s'attaquer aux gouvernements en place, aux partis et aux politiciens les plus en vue de même qu'aux entreprises du commerce et de l'industrie. L'abbé Laliberté s'assure tout de même de respecter la loi électorale : s'il critique certains politiciens, il n'incite directement personne à voter pour un parti ou un autre, même si le lecteur comprend bien, au vu des critiques adressées à certains politiciens, pour qui il ne votera pas, dans un contexte politique bipolaire opposant conservateurs et libéraux.

Il faut souligner enfin qu'au *Progrès*, Laliberté n'est pas le seul membre du clergé à publier des articles d'opinion hors de la sphère d'intérêt religieuse. Ainsi, de 1913 jusqu'à l'arrivée d'Eugène L'Heureux en 1918, Eugène Lapointe aurait signé des textes sous le nom de « John Black », un pseudonyme à consonance

anglophone que personne, considérant ses convictions patriotiques canadiennes-françaises, n'aurait songé à lui attribuer. De 1934 à 1940, le prêtre Louis-Joseph Aubin, venu prêter main-forte à André Laliberté, signe de nombreux éditoriaux du pseudonyme « Émile Langis ». Cependant, outre les articles à caractère religieux, d'autres types de textes ne suscitant pas la controverse et ne soulevant pas les passions sont livrés sans masque par des prêtres, à l'instar de la longue série d'enseignements rédigée à partir de 1927 par l'abbé Narcisse Degagné, sous le titre « Questions de français⁶¹ ».

Un journal catholique de région excentrée constitue un cas particulier parmi tous les types de périodiques de l'époque. Son examen révèle néanmoins des tensions et des contraintes, des mécanismes éditoriaux qui, à des degrés variables, ont certainement existé à bien d'autres endroits qu'au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

L'une de ces contraintes réside dans le besoin, pour un journal à la diffusion relativement restreinte puisqu'elle est essentiellement cantonnée au Saguenay–Lac-Saint-Jean, de convaincre la population régionale qu'elle dispose d'un organe de presse dynamique, dédié à ses intérêts et doté d'un personnel compétent, apte à appuyer efficacement les projets de développement d'une région en pleine croissance. Si le journal répète qu'il est « publié dans la région, par des hommes de la région pour la population de la région⁶² », s'il se dote de correspondants dans les municipalités du Saguenay et du Lac, il n'en reste pas moins que son équipe éditoriale demeure de petite taille, malgré une certaine croissance des effectifs durant les années de parution quotidienne. Or l'usage de diverses

⁶¹ Eug[ène] L'Heureux, « Notre chère belle langue française », *Le Progrès du Saguenay*, 6 juin 1927, p. 1.

⁶² [Anonyme], « Le journal régional », *Le Progrès du Saguenay*, 24 décembre 1924, p. 6.

signatures par un même éditorialiste laisse croire au lectorat que *Le Progrès du Saguenay* dispose de plusieurs journalistes. Dans le cas de L'Heureux, chacun de ses auteurs inventés se rattache à un champ d'intérêt distinct, simulant une spécialisation à laquelle le lecteur associera une expertise. Ainsi, *Le Progrès* ne se présente pas comme le « petit journal » de quelques individus seulement, incapable de rivaliser avec *Le Soleil* et *L'Action catholique*, ses principaux concurrents publiés à Québec et largement distribués.

Une autre contrainte limite la prise de parole des membres du clergé dans les dossiers politiques ou économiques où l'Église et les préceptes religieux ne sont pas directement en cause. L'Église régionale, aux plus hauts niveaux avec deux évêques qui se succèdent au diocèse de Chicoutimi et l'influent Eugène Lapointe, encourage cette prise de parole, qui constitue une transgression des règles établies dans la société québécoise de l'époque et des directives papales défavorables à l'expression d'un nationalisme canadien-français liant religion, langue et nation. Elle le fait à l'aide du subterfuge des fausses signatures, donc par une voie en apparence respectueuse de ces règles, puisque le lectorat et possiblement d'éventuels représentants de la curie romaine ignorent que l'auteur est prêtre. Se disant « indépendante », c'est-à-dire indépendante des partis politiques, la presse catholique de la région n'est certes pas indépendante de l'Église, qui participe ainsi activement et directement aux débats de l'époque, quoique en catimini. Dans ce stratagème, l'abbé Laliberté est le principal agent, celui qui avance sur la place publique dissimulé derrière le masque du pseudonyme.

Pareille approche souterraine de la prise de parole religieuse tranche avec les modes de communication ostensibles adoptés par les ténors de l'ultramontanisme au XIX^e siècle. Marque-t-elle un tournant plus important de la part d'une Église qui, pour continuer à exercer son influence sur la population dans les domaines de la politique et de l'économie, doit opter pour l'action secrète, clandestine? C'est, du moins, ce dernier type d'actions que de nombreux membres du clergé adoptent, aux côtés de laïcs, dans l'Ordre de

Jacques-Cartier, une société secrète catholique et patriotique créée en 1926. Or il existe au *Progrès* des sympathies pour cette société. Monseigneur Eugène Lapointe en est nommé chapelain d'honneur en 1935⁶³, année où cinq commanderies de l'Ordre sont créées dans la région⁶⁴, et monseigneur Victor Tremblay, autre ecclésiastique collaborant au *Progrès*, en sera membre⁶⁵. Pour ce qui est des deux journalistes étudiés, Eugène L'Heureux rédigera ou corédigera des rapports d'enquête pour l'Ordre dans les décennies 1930 et 1940, et si nous n'avons pu confirmer qu'André Laliberté était membre de l'organisation secrète, ses combats éditoriaux sont alignés sur des thèmes que privilégie la société (refrancisation et droits des minorités franco-catholiques dans les autres provinces, lutte contre le communisme et la franc-maçonnerie, par exemple).

Enfin, l'évolution de la pratique de la pseudonymie chez Eugène L'Heureux témoigne d'un recul de la fausse signature, laquelle nuit aux gains en respectabilité de la profession de journaliste. Le lecteur peut être intrigué par l'identité mystérieuse d'un éditorialiste, amusé même par un chroniqueur comme André Laliberté, qui joue avec ses identités auctoriales, mais en règle générale, il accordera plus aisément sa confiance à l'auteur qui ne se cache pas, qui agit au grand jour. Or à partir du moment où la presse fait la transition de la feuille de combat politique et d'opinion vers l'organe d'information idéalement objectif et neutre⁶⁶, cette confiance devient essentielle pour mousser les ventes. C'est dans cette perspective que se tient le débat de 1927 sur le journalisme « impersonnel », où deux journaux catholiques majeurs de la province, *Le Devoir* et

⁶³ Denise Robillard, *L'Ordre de Jacques-Cartier : une société secrète pour les Canadiens français catholiques 1926-1965*, Montréal, Éditions Fides, 2009, p. 41.

⁶⁴ À Chicoutimi, Kénogami, Jonquièrre, Bagotville et Roberval (*Ibid.*, p. 460).

⁶⁵ Liste de membres, non datée vraisemblablement entre 1956 et 1964, Société historique du Saguenay, Fonds Léonidas-Bélanger, F0423S406 Ordre de Jacques-Cartier (O.J.C.) - 1941-1964.

⁶⁶ Sur les grandes transformations de la presse québécoise au début du xx^e siècle, voir Jean de Bonville, *La presse québécoise de 1884 à 1914 : genèse d'un média de masse*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1988.

L'Action catholique sous les plumes clairement identifiées de Georges Pelletier et de Thomas Poulin, prennent position en faveur de la signature des textes, du moins des textes d'opinion.

De tout cela, il ressort qu'en fait de noms supposés, la presse de la première moitié du xx^e siècle au Québec procède de logiques qui lui sont propres, orientées ou contraintes par la matrice médiatique particulière de l'écriture de presse. La courte périodicité du journal, qu'elle soit hebdomadaire ou quotidienne, impose d'accroître le nombre de textes, souvent signés par un même auteur, particulièrement dans les journaux où la rédaction d'articles se limite à quelques individus. Ce rythme d'écriture soutenu a été stimulé par le développement de la presse d'information, les lecteurs s'attendant désormais à une couverture rapprochée et régulière de l'actualité. Si cette couverture aux thématiques nécessairement hétérogènes s'accompagne d'analyses et de prises de position, elle requiert une diversité de compétences dont le lecteur s'étonnerait peut-être qu'elles se résument à un même journaliste intervenant sur tous les fronts. D'où, à défaut de pouvoir s'adjoindre d'autres journalistes, la tentation de gonfler artificiellement les rangs de l'équipe de rédacteurs à l'aide de pseudonymes. S'ajoute à cela l'usage grandissant de formes journalistiques brèves et répétitives susceptibles d'atteindre un lectorat plus large, comme les billets et les chroniques, usage qui découpe la page en plusieurs espaces textuels courts, ce qui augmente encore le nombre d'articles à signer. Quant aux rubriques comiques destinées à rallier et à fidéliser toujours plus d'abonnés, telle « Sur le pont de Ste-Anne », leur boîte à outils inclut l'éventuelle plaisanterie des signatures « pour rire ».

Comptes rendus

Philippe Rioux. *Alter ego: le genre superhéroïque dans la BD au Québec (1968-1995)*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2022, coll. «Nouvelles études québécoises», 368 p.

Dans son ouvrage paru à l'automne 2022 aux Presses de l'Université de Montréal, Philippe Rioux se propose de retracer les conditions du transfert du genre superhéroïque depuis les États-Unis jusqu'au Québec. À l'heure où les superhéros font partie intégrante du paysage culturel et médiatique contemporain, l'ouvrage tiré de la thèse de l'auteur permet de comprendre de quelle manière le genre a, depuis les années 1960, traversé la frontière américaine et s'est redéployé au Québec. La notion de transfert culturel, puisée chez les historiens Michel Espagne et Michael Werner, fédère toute l'analyse. Dans cette optique, il s'agit de voir comment un objet passe d'une aire culturelle à l'autre et se transforme tant sur le plan macrostructurel que microstructurel. L'étude a ainsi pour but de voir « comment se conçoit, dans chacune de[s] manifestations singulières [du genre superhéroïque], une québécoïté induite par une “dynamique de resémantisation” et caractérisée par une américanité plus ou moins manifeste » (p. 11).

L'analyse de Rioux repose sur une structure en trois parties, qui correspondent aux trois temps de ce transfert culturel : l'apparition de la bande dessinée américaine dans la province et sa réception marquée par la censure, la réédition des *comics* de superhéros américains en français et, finalement, la production de superhéros locaux. Ces trois étapes signalent, par ailleurs, un transfert culturel de plus en plus marqué et une autonomie grandissante. Si le genre superhéroïque naît aux États-Unis à la fin des années 1930, c'est l'année 1968 qui a été choisie par Rioux comme point de départ pour commencer son histoire du transfert culturel du genre

superhéroïque dans la bande dessinée de la province. Cette date a été retenue parce qu'elle marque le début des activités de la maison d'édition Héritage qui, pendant près de vingt ans, a publié des traductions en français de *comic books* américains. La date de 1995 signale, quant à elle, la fin de la première vague de création de superhéros locaux, qui sera suivie d'une disparition du genre dans le paysage éditorial au Québec jusqu'au début du XXI^e siècle.

Le chapitre introductif de l'ouvrage de Rioux jette ainsi les bases du projet en nous présentant à la fois la méthode, le corpus, l'hypothèse de lecture et les bases théoriques sur lesquelles repose l'analyse. L'approche employée par l'auteur pour expliquer ce transfert culturel est composite: il s'agit à la fois de brosser un portrait historique du phénomène, tout en posant des constats d'ordre sociologique et en offrant des analyses textuelles et paratextuelles de son corpus. Puisque la publication dans la presse quotidienne implique d'autres enjeux analytiques, Rioux se concentre judicieusement sur la publication en fascicules et met de côté la publication en strip dans les journaux. Le corpus est composé de deux volets et a été établi en tenant compte de plusieurs facteurs: l'«accessibilité», la «richesse [du] paratexte et [...] [l']appartenance manifeste au genre superhéroïque» (p. 18). Ce sont d'abord les rééditions en traduction française de *comic books* américains, publiées au Québec entre 1968 et 1995, qui sont au cœur de l'analyse de Rioux. Pour pallier l'indisponibilité de certains fascicules causée par leur caractère éphémère, Rioux a recours à des sources secondaires, comme l'entreprise de recension du *Guide des comics Héritage*. Ce sont par la suite les bandes dessinées québécoises de superhéros locaux qui sont étudiées. Si ce chapitre introductif annonce clairement le contenu de l'analyse, il aurait peut-être été souhaitable de présenter le corpus avant de donner des exemples de transferts culturels tirés de celui-ci. De plus, l'introduction aurait probablement bénéficié de se déployer davantage, tant pour insister sur la notion de transfert culturel, centrale dans l'analyse, que pour clarifier la tétrade «Mission-Pouvoir-Identité-Distinction générique» au fondement du genre superhéroïque et qui, selon Rioux,

«comporte quelques imprécisions et [...] souffre parfois d'une trop grande malléabilité» (p. 16).

La première partie de l'ouvrage recense les premières incursions du genre superhéroïque au Québec et porte ainsi sur la période qui précède 1968. Il s'agit principalement d'un panorama de la censure, tant celle qui sévit aux États-Unis, notamment à la suite de l'instauration en 1954 de la Comics Code Authority, que celle qui prend forme au Québec par l'entremise des institutions religieuses et politiques. La peur des *comics* s'explique alors, de part et d'autre de la frontière, par la crainte d'une hausse de la délinquance juvénile devant l'omniprésence de la représentation de la violence et de la sexualité dans la bande dessinée. La promotion d'un mode de vie trop éloigné de celui véhiculé par le catholicisme est, elle aussi, au centre des préoccupations : « Les super pouvoirs, la victoire inévitable du héros et sa condition quasi immortelle sont interprétés comme une substitution, voire une atteinte à l'omnipotence et à l'autorité divines. » (p. 45) La stratégie adoptée afin de détourner la jeunesse de ces mauvaises lectures sera de faire la promotion de revues proposant des bandes dessinées saintes. C'est par la médiation de ces publications qu'une partie du transfert culturel a lieu : « [C]es illustrés proposent un nouveau mode pour l'édition de bandes dessinées au Québec en adaptant des comics américains et, par le fait même, certaines de leurs caractéristiques éditoriales et paratextuelles. » (p. 51) Le transfert du genre superhéroïque s'amorce donc par la mise en place d'un système éditorial qui verra l'émergence de futures initiatives d'édition de *comic books*.

La deuxième partie du livre – la plus substantielle – se concentre sur la deuxième étape du transfert culturel, soit les rééditions de *comics* de superhéros au Québec qui ont cours à partir de 1968, année où « [l]a longue absence du *comic book* de superhéros en français se voit [...] renversée subitement par l'arrivée d'un joueur majeur dans ce secteur » (p. 61) : les éditions Héritage. À la fin des années 1960, après avoir survécu à la menace censoriale, le milieu de la bande dessinée américaine est non seulement en plein essor, mais s'est réinventé,

notamment grâce aux initiatives de Marvel Comics, qui misent sur un lectorat plus âgé et sensible aux nuances. Les éditions Héritage capitalisent donc sur le regain de ce secteur éditorial et publient, jusqu'en avril 1987, des traductions des parutions les plus populaires des superhéros américains: Spiderman, Batman, les Avengers, etc. L'adaptation du contenu américain concerne d'abord et avant tout la traduction linguistique (de l'anglais vers le français), mais aussi la substitution de référents culturels et géographiques américains pour des référents spécifiquement québécois. Cependant, hormis la traduction, ces adaptations sont souvent mineures ou le fruit d'initiatives individuelles ne découlant pas d'une ligne éditoriale. L'auteur poursuit son analyse en portant son attention sur le péritexte des *comics* publiés aux éditions Héritage, un espace où, comme il le montre bien, le transfert culturel s'opère véritablement. C'est notamment à travers des rubriques éditoriales, comme le «Coin du lecteur», que le genre superhéroïque se transforme en contexte québécois: «L'objet transféré s'épaissit et se rapproche d'une culture d'admirateurs commençant à se déployer par le biais d'activités et d'espaces de socialisation diversifiés.» (p. 177) À la suite d'un déclin de l'intérêt du lectorat, Héritage cesse la publication des *comics books* de superhéros traduits en 1987 et aucune initiative similaire ne réussit à se mettre réellement en place. Les superhéros servent, pendant un certain temps, à sensibiliser la jeunesse canadienne à quelques causes, comme l'alphabétisation, ou deviennent des véhicules publicitaires. L'éditeur Bandes Dessinées Fantastiques tente, quant à lui, de reprendre le flambeau en 1993, mais ferme ses portes l'année suivante.

La dernière étape du transfert culturel du genre superhéroïque analysée par Rioux consiste en la naissance, pendant les années 1980, d'un milieu éditorial qui se donne alors comme mission de créer des superhéros locaux. Ces nouvelles structures, influencées par la contre-culture américaine, se distancient de la production *mainstream*. Cette distance s'incarne dans l'adoption d'un modèle de production et de distribution indépendant et par la reprise, sur le plan visuel, de l'esthétique *grim and gritty*. Les séries qui voient alors le

jour se collent à des degrés variables au modèle américain, puisque, « [a]rrivé à son stade le plus avancé, le transfert culturel résulte donc en une variété d'objets aux identités multiples » (p. 332). Cette troisième partie de l'ouvrage propose également l'analyse de quelques figures superhéroïques québécoises et présente certains enjeux identitaires dont elles sont les emblèmes.

Au terme de ce parcours historique et culturel, l'auteur nuance son hypothèse de départ et conclut que « la québécoité des comics de superhéros originaux produits au Québec est plus complexe et plus fuyante qu'escomptée » (p. 340). Si cette réalisation ne compromet en rien la qualité et la cohérence de l'analyse de l'auteur, il nous semble que ce constat arrive un peu tard. On ne peut toutefois que se réjouir de voir un nouvel ouvrage se consacrer à l'étude de la bande dessinée et à son histoire au Québec. Avec *Alter ego*, Rioux solidifie ainsi le champ québécois des études bédéistiques, tout en nous permettant de comprendre davantage l'influence des changements qui animent le milieu de la bande dessinée américaine sur le secteur éditorial québécois.

– Thara Charland
Université McGill

Robert Gagnon et Denis Goulet. *La formation d'une élite : les bourses d'études à l'étranger du gouvernement québécois (1920-1959)*, Montréal, Éditions du Boréal, 2020, 544 p.

Dans leur dernier ouvrage, les historiens Robert Gagnon et Denis Goulet s'intéressent aux bourses d'études à l'étranger du gouvernement québécois. Deux programmes de bourses retiennent leur attention, le premier fondé en 1920 et le second, en 1947. Tous deux poursuivaient le même objectif : permettre à des étudiants des cycles supérieurs de parfaire leur formation à l'extérieur du pays, particulièrement en Europe et aux États-Unis. La date d'octroi des premières bourses (1920) et la date d'abolition des deux programmes (1959) sont significatives à plusieurs égards. L'abolition des programmes en 1959 rappelle que les grandes réformes des années 1960 emportent

avec elles les politiques publiques des gouvernements précédents au profit d'une nouvelle vision de l'État et d'une diversification du soutien accordé aux étudiants. La création du premier programme en 1920 rappelle, quant à elle, que le Québec n'a pas attendu la Révolution tranquille pour se transformer de l'intérieur.

En cela, entretenir l'idée de « grande noirceur » masque souvent le fait que la société québécoise n'a jamais été statique ou figée, elle qui, au contraire, se transformait bel et bien grâce aux multiples institutions mises en place depuis le XIX^e siècle. Nous n'avons qu'à penser à la création de l'École Polytechnique de Montréal en 1873, à l'autonomisation de l'Université de Montréal en 1920, à la création de l'ACFAS quelques années plus tard, à l'ouverture de l'École des mines de l'Université Laval dans les années 1930 et à tous les autres établissements qui ont contribué à former et à soutenir des générations de jeunes francophones qui ont profondément influencé le devenir de leur société. C'est en partie à cette élite francophone que le livre de Gagnon et de Goulet s'intéresse. De fait, bien que le titre fasse référence aux « bourses d'études », c'est davantage le parcours des boursiers qui est au cœur de l'ouvrage.

À travers l'histoire des deux programmes de bourses, c'est l'histoire d'une élite en formation dont il est question. Une élite certes, mais une élite relativement nombreuse, puisque les deux programmes ont soutenu plus de 1000 boursiers pendant leurs années d'existence. Si certains d'entre eux ont par la suite pris leur place dans le champ universitaire à titre de professeurs ou d'administrateurs, ramenant avec eux un habitus de chercheurs dans des universités québécoises largement dédiées à l'enseignement, plusieurs autres se sont retrouvés dans la haute fonction publique, à la tête de sociétés d'État comme Hydro-Québec, dans l'arène politique en tant qu'élus, dans le champ économique comme fondateurs de grandes entreprises et même, fréquemment, dans le champ artistique dans des domaines aussi variés que la musique ou la sculpture. Puisque les boursiers n'ont jamais véritablement constitué un groupe social cohérent, malgré les tentatives de l'éphémère Association des

anciens étudiants d'Europe fondée en 1928, c'est à titre individuel qu'ils ont contribué à ce que Gagnon et Goulet nomment le « processus de modernisation du Québec ».

Sans surprise, on constate que cette élite n'était pas sans capital hérité. Les auteurs signalent que les programmes de bourses ont aussi contribué à la reproduction sociale, plusieurs des boursiers ayant reçu de leur environnement familial un bagage important de capitaux, qu'ils soient culturels, sociaux ou économiques. Le mot d'ordre n'était donc pas celui de la démocratisation de l'enseignement supérieur, comme ce fut davantage le cas à partir des années 1960, notamment avec l'entrée rapide des femmes dans les universités. Toutefois, réduire les programmes à un simple mécanisme de reproduction serait trompeur. Certains candidats, perçus comme trop nantis pour recevoir le soutien de l'État, se sont même vu refuser une bourse en raison de leur appartenance à la haute bourgeoisie. C'est même vraisemblablement le cas de Pierre Elliott Trudeau, futur premier ministre du Canada.

L'ouvrage débute par un chapitre qui met la table aux trois parties qui suivent. Le premier chapitre est en effet distinct du reste de la monographie puisqu'il est dédié à la création des programmes de bourses et à l'analyse de leur fonctionnement. Après cette entrée en matière, les auteurs retracent dans la première partie les trajectoires universitaires et professionnelles des boursiers d'Europe de l'entre-deux-guerres. La seconde partie reprend la même logique, cette fois en s'intéressant à la période de 1940 à 1945, période pendant laquelle la Seconde Guerre mondiale pousse les boursiers vers les universités états-uniennes plutôt que vers celles d'une Europe en plein conflit. La troisième partie traite finalement de l'après-guerre, moment où les boursiers renouent avec le continent européen en général et avec la France en particulier. Toutes ces parties ont la même structure : elles sont subdivisées par les mêmes grands domaines disciplinaires, passant ainsi des boursiers du domaine médical, à ceux des sciences humaines et sociales, avant de traiter des boursiers en sciences naturelles et appliquées et de finir par ceux du domaine des arts.

Si cela a l'avantage d'être clair et de permettre à quiconque de trouver l'information désirée rapidement, c'est peut-être aussi la plus grande faiblesse de l'ouvrage. Mis à part l'analyse sociohistorique qui inaugure l'ouvrage, les chapitres sont essentiellement descriptifs et s'affairent à reconstituer minutieusement la trajectoire des boursiers, de leur parcours universitaire à leur insertion professionnelle. On découvre ainsi que des figures aussi variées que Hubert Aquin et Maurice Sauvé ont comme point en commun d'avoir profité du soutien gouvernemental pour effectuer des études à l'étranger et ainsi ramener au Québec certaines logiques des pays d'outre-mer ou de celui du sud de la frontière. Ce que le livre gagne en information, il le perd toutefois un peu en analyse. Étant donné son caractère descriptif, il se rapproche parfois d'un ouvrage de référence. Bien que cela ne soit pas problématique en soi, il aurait été utile que cette orientation soit pleinement assumée dès le début de l'ouvrage. Néanmoins, mentionnons que quiconque s'intéresse aux parcours des acteurs de la Révolution tranquille ou au Québec d'avant les années 1960 y trouvera des informations essentielles pour comprendre ces différentes périodes. Le riche index placé à la fin de l'ouvrage est en ce sens un outil fort utile pour les historiens, puisque ce livre de plus de 500 pages n'est peut-être pas une œuvre à lire de bout en bout, mais plutôt une contribution fort bienvenue pour entreprendre des recherches sur le Québec du xx^e siècle.

– Maxime Colletet

Université du Québec à Montréal

Estée Fresco. *Red Mitten Nationalism: Sport, Commercialism, and Settler Colonialism in Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2022, 256 p.

La déconstruction historique des identités nationales est un domaine de recherche ancien, pleinement institutionnalisé depuis les années 1980 et, par conséquent, menacé d'une forme d'essoufflement théorique. La montée en puissance des études sur le colonialisme d'occupation offre à cet égard l'occasion d'un renouvellement

des analyses critiques du nationalisme, en particulier lorsqu'il s'agit de sociétés qui, comme le Canada et le Québec, sont essentiellement issues d'un long processus inachevé d'invasion de territoires autochtones et, plus globalement, de dépossession. Le livre d'Estée Fresco, en prenant l'exemple de l'organisation de compétitions sportives internationales, montre comment les élites politiques et économiques canadiennes (et, pour ce qui concerne les Jeux olympiques de Montréal, québécoises) ont investi un champ symbolique particulier pour réactualiser l'innocence collective et reproduire le déni de la violence coloniale.

La qualité de l'ouvrage vient du croisement réussi d'éléments issus du réservoir interprétatif des études critiques du colonialisme et d'outils théoriques empruntés aux études socioculturelles du sport et aux études médiatiques. Par l'observation du matériel promotionnel produit à l'occasion des cinq Jeux olympiques et Jeux du Commonwealth organisés entre 1976 et 2010, l'auteur raconte la manière dont s'est progressivement réalisée au Canada la fusion du commercialisme et du nationalisme dans l'expression d'un discours dominant sur l'identité collective typique des sociétés de colons.

Chaque chapitre représente donc une étape sur le chemin qui conduit à une pénétration toujours plus grande des imaginaires nationaux et, plus spécialement, du répertoire idéologique de la glorification de la colonisation, de l'appropriation des cultures autochtones et du déni de la violence coloniale par le capitalisme commercial. Sur cette trame, les Jeux olympiques de Montréal en 1976 figurent à titre de balbutiement annonciateur. Largué par le gouvernement fédéral qui refuse de payer, le comité organisateur montréalais se tourne vers un modèle d'autofinancement qui ouvre la voie à la commercialisation de la fierté collective. Une mascotte baptisée « Amik » (« castor » en algonquin), une médaille figurant une partie de crosse et une danse autochtone à la cérémonie de clôture se manifestent comme autant d'écrans masquant la non-consultation des communautés autochtones de la région et la domination du récit glorifiant l'expérience historique de la majorité franco-québécoise.

La stratégie d'un autofinancement par, notamment, la vente de produits dérivés se solde par un échec et les jeux de Montréal seront au bout du compte financés par les contribuables québécois.

C'est seulement à l'occasion des jeux de Calgary (1988) que se met en place pour de bon le modèle aujourd'hui dominant qui consiste pour des firmes commerciales à capter la sentimentalité nationaliste. Tandis que les Montréalais auraient failli à la tâche de faire vibrer la corde patriotique à l'échelle canadienne, et donc à élargir le bassin des clientes et des clients susceptibles de croire soutenir une cause nationale en achetant quelques babioles, les Albertains ont su à la fois canadianiser l'imaginaire « cowboy » et promouvoir les intérêts des industries pétrolières.

Les Jeux du Commonwealth tenus à Victoria en 1994 sont, quant à eux, les premiers de la série à ménager une place quelque peu substantielle aux expériences autochtones, à inclure des représentants et des représentantes autochtones dans l'organisation même des jeux et à ne pas balayer sous le tapis les torts du passé comme les défis du présent. Ce virage important signale le commencement d'un réalignement stratégique du discours politique sur la ligne de la réconciliation. Les Jeux olympiques de Vancouver (2010) seront l'occasion pour le Canada de faire rayonner à travers le monde l'image d'un pays comme toujours pétri de bonnes intentions inspirées par les plus hauts standards dans le domaine des valeurs morales. Les peuples autochtones y obtiennent le droit d'être les maîtres d'œuvre de leur propre représentation culturelle et de recevoir une part des bénéfices liés à son exploitation. En définitive, le message véhiculé consistait à affirmer que les violences colonialistes étaient affaire du passé, ce qui permettait notamment aux entreprises privées de financer comme jamais les jeux, puisque la philosophie de la réconciliation se révélait des plus porteuses pour leur image de marque.

Quel aura été le moteur profond de cette évolution? Dans le flux des causes possibles, l'autrice fait particulièrement ressortir l'influence de l'activisme autochtone. Une partie de l'attention médiatique internationale générée par les jeux a en effet stratégiquement

été captée, et toujours avec plus de succès, par les résistants anticolonialistes. Les objets souvenirs qui forment l'essentiel du corpus de Fresco – véhicules du « *commodity nationalism* » (p. 14), véritables « fétiches » au sens psychanalytique (p. 22), c'est-à-dire ayant le double pouvoir de révéler ET de cacher les vérités les plus dérangeantes – pouvaient être habilement retournés contre leurs producteurs. Ainsi des paires de mitaines rouges vendues à trois millions d'exemplaires par la Compagnie de la Baie d'Hudson en 2010 et dont le port était censé être un acte patriotique : une campagne publicitaire du groupe Olympic Resistance Network les représentait dégoulinantes de sang ; une image accompagnée du slogan : « *Blood on Your Hands. Are you wearing HBC's history of colonialism* ».

Ce livre, bien étayé sur le plan théorique, raconte au fond l'histoire de la pénétration sans cesse plus poussée du capitalisme dans le champ de l'identité. C'est cette pénétration précisément qui permet à l'autrice de proposer une histoire du colonialisme d'occupation canadien à partir des objets par lesquels les entreprises privées ont envahi, comme jamais auparavant dans le domaine du sport, le marché du sentiment national.

La profondeur historiographique et la densité des sources ne figurent pas au rang des qualités premières de cet ouvrage. En ce qui concerne les textes publiés en français cités par l'autrice, le compte est encore plus rapide : zéro. Par ailleurs, l'usage pour le moins parcimonieux de documents d'archives en français occulte à peu près totalement l'opinion publique francophone. On ne s'étonnera donc pas du fait que l'autrice éprouve de la difficulté à penser le nationalisme canadien-français/qubécois des années 1970 dans sa pleine complexité. Ainsi, l'idée sous-jacente d'une forme d'échec du programme idéologique colonialiste des Jeux olympiques de Montréal n'est soutenable que si on prend comme point de départ qu'il aurait dû alimenter le nationalisme canadien-anglais.

– Ollivier Hubert

Université de Montréal et Centre d'histoire des régulations sociales

Micheline Dumont. *De si longues racines: l'histoire d'une historienne*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 2022, 267 p.

Depuis sa retraite de l'enseignement universitaire en 1999, Micheline Dumont choisit de faire œuvre de synthèse et de vulgarisation en jetant un œil critique sur l'histoire des femmes au Québec. De l'explication du féminisme québécois à sa petite-fille (2008) aux réflexions d'une historienne indignée (2013), en passant par de multiples conférences sur son parcours scolaire, la pionnière renouvelle le plaisir de croiser expertise scientifique et expérience personnelle, consciente de son important legs.

Dans *De si longues racines*, celle qui a contribué à crédibiliser les femmes comme sujets de la recherche universitaire, notamment par sa participation au Collectif Cléo (1982), se donne à son tour comme centre focal du discours. Par le prisme de l'individu, ses mémoires de jeunesse posent les jalons d'une histoire privée, celle de l'éducation des filles et celle du travail des premières chercheuses universitaires. Dumont aborde ainsi les apports d'une éducation globale au pensionnat, la personnalisation de la réflexion chrétienne à la JEC, les difficultés d'accès aux études supérieures pour les jeunes femmes, l'importance des arts pour la formation de l'esprit, la censure et la moralité du cours classique, les conditions d'enseignement à l'école normale, la conciliation complexe entre vie domestique et activité professionnelle, la portée du féminisme réformiste des années 1960, les modes d'intégration des professeures à l'ordre universitaire.

De l'enfance de Micheline Dumont à sa prise de conscience féministe survenue à l'âge de 40 ans, le récit expose par anecdotes la genèse d'une existence intellectuelle dont le faible degré d'agentivité étonne même l'autrice. « Je reçois des invitations ; c'est le leitmotiv de ma vie », constate-t-elle (p. 258). Ce parcours vécu dans une naïveté avouée traduit pourtant le caractère déjà discrètement frondeur de l'écolière, puis les dissidences d'une jeune femme dont les choix de vie et les opinions se révèlent peu orthodoxes dans le champ

traditionaliste d'avant 1960 : refus de placer mariage et maternité devant la carrière, contestation du nationalisme apologétique canadien-français, remise en question de la foi catholique.

En dépit de ces importantes lignes d'intérêt, le texte n'acquiert jamais tout à fait l'étoffe historienne, ni vraiment celle de l'œuvre littéraire. Dans une approche qui tient davantage du reportage impressionniste, le témoignage se livre avant tout comme une démonstration par bribes, récit d'apprentissage dont l'objectif ne demeure que minimalement perceptible jusqu'aux derniers chapitres. L'ouvrage bénéficierait d'une brève introduction qui en orienterait l'horizon d'attente en énonçant d'emblée la volonté d'illustrer, sans forcément analyser, les processus de la lente désaliénation au féminin qui conduit la narratrice à la révolte féministe, au mitan de sa vie. Ce fil conducteur s'explicité toutefois en finale, lieu d'une renversante épiphanie livrée avec emphase : « [J']étais féministe sans le savoir. Je l'étais sans doute depuis l'âge de dix ans ! J'ai alors réalisé à quel point j'étais ignorante, centrée sur moi-même, suffisante, privilégiée, mais aussi alignée sur le prototype masculin, lequel me servait de balise pour tout évaluer. » (p. 260) Une représentation de soi lucide et incisive, forte de l'humilité sans complaisance qui imprègne l'écriture.

Cette acuité s'applique cependant moins au portrait plutôt superficiel des réseaux féminins dans lesquels évolue Micheline Dumont, constat étonnant alors que la valorisation du travail des femmes constitue l'une des questions centrales de son œuvre savante. La narration demeure généralement évasive à propos de la personnalité des autres femmes, de leurs apports professionnels et des modes de collaboration entre elles, bien que leur importance dans la vie de l'historienne soit palpable. Est-ce par égard à leur vie privée que certaines amies, dont seul le prénom est énoncé, restent conséquemment dans un anonymat partiel ? Cette hypothèse ne saurait du moins justifier l'omission des noms de ses deux prédécesseuses au département d'histoire de l'Université de Sherbrooke, pionnières dont la protagoniste se réjouit pourtant de la présence à son arrivée en 1970.

Cet angle mort est possiblement attribuable à la légèreté comme choix esthétique et comme angle d'approche sociohistorique, aspect que l'autrice effleure sans en explorer vraiment la portée. Celle-ci établit peu de ponts entre la trame personnelle, placée à l'avant-plan, et l'histoire collective, présentée en filigrane. L'omission des éclairages contextuels sur les causes et les effets de certains événements soulève parfois même des questions de cohérence élémentaire. Pourquoi, par exemple, la secrétaire de la commission Bird, Monique Bégin, commande-t-elle à son amie une histoire de la situation des femmes au Canada, alors que l'historienne lui a précédemment signifié son absence d'enthousiasme pour les projets féministes émergents? Situer l'état de reconnaissance de son expertise scientifique à cette époque, ou rappeler la démarche des commissaires, qui cherchaient à rassembler des avis diversifiés, féministes ou non, aurait rendu à cette contribution déterminante dans la carrière de Dumont l'ampleur de sa pertinence. Le collage factuel des souvenirs a certes le mérite de baliser la quête initiatique, mais le dépouillement émotionnel et formel de sa facture narrative semble plutôt mimer en temps réel la faible capacité d'introspection de la jeune femme décrite. En raison de ces imperfections de style et de substance, l'affect qui devrait accompagner l'acte de lecture est le plus souvent neutralisé dans un effet de mise à distance, surtout dans la première moitié du livre. La complicité à nouer avec la narratrice n'émerge ensuite que très progressivement, au fil de son propre engagement émotif, alors qu'elle embrasse peu à peu les tonalités de l'intime.

L'audace de Micheline Dumont se déploie particulièrement dans ce registre, alors qu'elle ose aborder des sujets encore à débattre : les conséquences des douleurs menstruelles sur le quotidien, la réalité des violences obstétricales et, surtout, la banalisation des agressions à caractère sexuel. La récurrence des avances non sollicitées subies par l'autrice en quatre décennies de jeunesse ainsi que le devoir réitéré d'en enfouir le souvenir dans son subconscient ramènent à la mémoire la nécessité d'un changement de paradigme encore à peine entamé. De façon plus criante ressort la mise à

l'épreuve de la doctorante Dumont, dont le directeur, l'historien Marcel Trudel, lui fait une proposition intime qu'elle refuse, se résignant ensuite à compléter sa thèse en autodidacte. L'incident, situé au début des années 1960, reflète avec éclat la désillusion bien reconnaissable de l'étudiante objectivée par le regard du professeur, ramenée à la corporalité, alors qu'elle se croyait dans l'espace de l'intellectualité. Préoccupation actuelle des établissements d'enseignement supérieur, cette problématique persiste dans ce milieu traversé d'ambivalences sur la question des rapports d'autorité. Le témoignage d'une figure majeure du féminisme contribue à la crédibilisation des discours de dénonciation et plaide en faveur d'une législation plus claire à ce chapitre.

Ainsi, Micheline Dumont se pose davantage en symptôme qu'en témoin critique de son époque, une posture simplificatrice qui fournit tout de même un précieux matériau brut pour la documentation de la vie des intellectuelles pendant la période de 1935 à 1975. Produit d'un système d'éducation dont elle dénonce l'obscurantisme tout en détaillant les contenus et les bienfaits des programmes, l'historienne incarne aussi l'intériorisation obligée des normes sociales, l'isolement réel et symbolique de la femme universitaire, en même temps que les hésitations qui marquent la transition entre tradition et modernité au Québec. Avec des pointes de cynisme où se reconnaissent la transparence et le franc-parler de Micheline Dumont, cette histoire de racines ontologiques se révèle à la fois lecture de divertissement et parole de référence.

– Claudia Raby

Université Laval et Cégep de Lévis

Ariane Brun del Re. *Décoder le lecteur: la littérature franco-canadienne et ses publics*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2022, 230 p.

Les œuvres franco-canadiennes sont souvent, mais pas tout le temps, abordées par la critique universitaire comme autant de témoins des communautés minoritaires vivantes, survivantes, dont l'existence

semble constamment remise en cause. On s'interroge souvent sur l'utilité de la littérature et sur les structures institutionnelles qui les encadrent, qui leur donnent un sens, qui les inscrivent dans une dynamique d'affirmation et de réaffirmation identitaire. On étudie les questions liées à l'affirmation identitaire, à la conscience d'être minoritaire et à l'importance de se doter d'une parole forte en marge des différentes figures du majoritaire. Aborder les littératures franco-canadiennes, c'est souvent appliquer une grille de lecture servant à mettre en valeur les marques mêmes de leur existence. L'ouvrage d'Ariane Brun del Re rompt, à plusieurs égards, avec cette approche qui fait du texte le témoin d'une vie culturelle en contexte minoritaire. Comme l'indique bien le titre, Brun del Re cherche à «décoder le lecteur», à comprendre à qui s'adressent les œuvres, à reconstituer un «lecteur modèle» en déplaçant le regard critique de la réception des œuvres vers les stratégies d'écriture déployées par les auteurs et les autrices qui œuvrent dans les espaces franco-canadiens.

L'originalité de *Décoder le lecteur* se trouve dans l'utilisation des théories de la lecture, bien définies en introduction, pour mieux saisir les aspirations des auteurs et des autrices : déterminer le «lecteur modèle» des œuvres permet de mieux comprendre le message véhiculé par les textes et d'en proposer une lecture inédite, en marge des lectures qui en ont été faites par la critique jusqu'à maintenant. On s'est beaucoup intéressé aux enjeux institutionnels et à l'absence de lecteur réel en contexte minoritaire, mais très peu, voire pas du tout, au lecteur envisagé par l'écriture. L'ouvrage se divise en trois parties, qui explorent les lectures endogènes, propres à la communauté de référence du texte ; les lectures exogènes, extérieures à la communauté de référence ; et les lectures paritaires, qui placent les lecteurs endogènes et exogènes sur un pied d'égalité. Chaque type de lecteurs est étudié à partir de deux œuvres qui montrent des stratégies d'écriture différentes, parfois même contraires, dans la construction de son lecteur modèle.

Les lectures endogènes sont étudiées, dans le premier chapitre, en prenant l'exemple de la pièce franco-ontarienne, *Moé j'viens du*

Nord, 'stie, montée à Sudbury en 1971 par la troupe de l'Université Laurentienne, et celui du roman acadien *Bloupe* (1993), de Jean Babineau. Le cas de *Moé j'viens du Nord, 'stie* est particulièrement intéressant en raison des stratégies développées pour entrer en communication avec les lecteurs/spectateurs modèles, car la pièce cible un public précis à la fois dans l'espace et dans le temps. Les acteurs de la pièce s'étaient donné comme mission d'affirmer l'identité franco-ontarienne, mais aussi de faire de cette parole un message fédérateur pour les communautés du nord de l'Ontario. Une des stratégies employées sera d'ailleurs de modifier les références, par exemple à la géographie, pour inscrire la pièce dans la communauté où elle est jouée. Évidemment, cette stratégie ne fonctionnerait plus aujourd'hui, car le lecteur modèle ne trouve plus nécessairement d'écho chez le lecteur réel, mais il n'empêche que *Moé j'viens du Nord, 'stie* permet de bien comprendre le lien que peut entretenir la littérature minoritaire avec le lecteur endogène dans le contexte d'une parole qui se veut fédératrice. Or le texte n'interpelle pas uniquement le lecteur endogène pour des raisons d'affirmation identitaire, de rassemblement communautaire ou de création d'un sentiment d'appartenance, il peut aussi le faire pour des raisons esthétiques, c'est-à-dire grâce à une écriture qui se joue des codes et qui fait éclater le discours. *Bloupe*, de Jean Babineau, se démarque de la production littéraire acadienne justement par l'éclatement du récit et le rapport de la narration avec la langue. Malgré tout, Brun del Re montre bien que le lecteur endogène est avantagé, puisqu'il est celui qui possède les clés (références géographiques, culturelles et linguistiques) pour comprendre les stratégies de ratage qui abondent dans le texte de Babineau.

Le chapitre sur les lectures exogènes commence par la rencontre très intéressante d'une figure iconique de la littérature acadienne, celle de la Sagouine. Brun del Re présente d'abord le contexte d'écriture d'Antonine Maillat, qui s'est tournée, dès le début de sa carrière d'écrivaine, vers le Québec pour publier, faute d'éditeur en Acadie. Ce contexte a certainement influencé l'écriture du personnage de la Sagouine, qui a été joué par Viola Léger à Montréal, au Théâtre du

Rideau Vert. Le deuxième texte étudié est celui de la pièce *Les trois exils de Christian E.*, coécrite par Christian Essiambre et Philippe Soldeliva, dans laquelle Essiambre raconte les difficultés d'obtenir un rôle au Québec en raison de son accent acadien. Les deux pièces mettent en scène l'Acadie et en montrent les particularités tant sociologiques, historiques que linguistiques. Dans *La Sagouine*, c'est tout l'appareil paratextuel qui est utilisé pour dévoiler les stratégies déployées pour atteindre le lecteur modèle québécois. Dans le cas des *Trois exils*, le texte sert clairement à « éduquer » le lecteur québécois en le confrontant notamment à son propre comportement à l'égard de l'autre acadien. Les déplacements géographiques de Christian E. à travers le Nouveau-Brunswick finissent même par ressembler à des descriptions touristiques servant à faire découvrir les lieux méconnus où vit une communauté marginale que les Québécois auraient tout intérêt à connaître. Même si ces pièces ont connu un certain succès en Acadie, elles n'en restent pas moins redondantes pour le lecteur endogène, qui connaît bien l'univers représenté.

Les lectures paritaires, qui forment le dernier chapitre, sont illustrées par deux autrices dont l'écriture est souvent associée par la critique à une quête d'universalité. L'Acadienne France Daigle et la Franco-Manitobaine Simone Chaput mettent généralement en scène des thématiques qui n'ont pas d'emblée un ancrage géographique, culturel et identitaire. Certes, les romans récents de Daigle offrent une vision fictive de l'Acadie, particulièrement de la ville de Moncton et de l'utilisation du chiac par les personnages. De la même manière, mais peut-être avec moins d'insistance, la ville de Winnipeg apparaît tout naturellement comme lieu d'ancrage de plusieurs personnages chez Chaput. Les œuvres ne sont cependant pas réductibles à ces lieux d'identification et se posent à « bonne distance » des lieux de référence pour interpeller à la fois le lecteur endogène et le lecteur exogène. Brun del Re montre d'ailleurs très bien cette « double bonne distance » par l'étude des stratégies d'écriture, particulièrement liées au chiac dans *Pour sûr* de Daigle, et dans *La belle ordure* de Chaput.

Les lectures que propose Brun del Re dans *Décoder le lecteur : la littérature franco-canadienne et ses publics* sont très riches et très stimulantes. Pour ce genre d'étude, on peut toujours soulever la question du corpus, qui reste finalement assez restreint pour faire état de « la littérature franco-canadienne », que l'auteur insiste à mettre au singulier. Sur le plan de la représentation géographique, il n'y a qu'un seul texte de l'Ontario français et de l'Ouest canadien, les autres étant tous de l'Acadie. Sur le plan temporel, il n'y a pas de réelle réflexion d'ensemble concernant l'influence du contexte historique sur la représentation du lecteur modèle. Brun del Re est d'ailleurs consciente des limites de son analyse, ce qui l'amène à proposer en conclusion certaines pistes pour élargir la réflexion. Pourtant, il ne s'agit pas ici de faire état d'une faiblesse dans l'analyse de textes, car il faut bien se donner un cadre d'analyse pour éviter de se perdre en adoptant une approche trop vague. Ainsi, l'approche préconisée dans *Décoder le lecteur* est efficace et elle permet d'ouvrir un angle d'analyse prometteur pour les littératures franco-canadiennes. Elle représente une sorte d'introduction à des considérations qui permettraient de mieux saisir les enjeux liés à l'écriture d'œuvres déjà étudiées par la critique, mais surtout de celles qui sont tombées dans l'oubli. Pour ces dernières, en tracer le portrait du lecteur modèle permettrait sans aucun doute de nuancer les lectures d'une critique préoccupée par les questions identitaires et, pour cela, en quête de textes modèles.

– Jimmy Thibeault
Université Sainte-Anne

